

Paul-Marie-Alexis-Joseph BLANCHARD DE LA BROSSE
gouverneur de la Cochinchine (déc. 1926-jan. 1929)

Né à Carentoir (Morbihan), le 24 juillet 1872.

Fils d'Alexis Marie Blanchard de la Brosse, enfant naturel, juge de paix à Libourne (1888), Fontenay-le-Comte, Civray..., et de Clotilde Marguerite Lucie Lourme de la Picardière.

Père de Souphan Sichan Blanchard de la Brosse (Pakse, Laos, 10 nov. 1902-7 mars 1971) : carrière dans l'éducation. Officier de la [Légion d'honneur](#).

Marié à Neuilly, le 8 août 1911, avec Madeleine Defaut. Dont deux jumeaux :

— François (Neuilly, 19 juillet 1912-Cherbourg, 3 sept. 1997) : officier de spahis ;

— Jacques (Neuilly, 19 juillet 1912-Versailles, 7 fév. 2008) : carrière à Air France.

Engagé volontaire pour quatre ans à la mairie de Libourne le 29 avril 1892 pour le 20^e régiment de chasseurs. Versé dans la réserve le 29 avril 1899.

Domicilié à Con-voi (Tonkin)(10 octobre 1899), possiblement sur la [concession Lecacheux](#).

Entré dans les Services civils de l'Indochine le 20 janvier 1902.

Commis de 3^e classe au Laos.

Congé en France (juin 1904).

Affecté au 2^e bureau de la Résidence supérieure à Hanoï (déc. 1904).

Promu à la 2^e classe (fin 1905).

Chef du Service de la presse au gouvernement général (1906).

Agent commercial de 2^e classe (mars 1908).

Chef de bureau politique au gouvernement général.

Chargé d'une mission commerciale en Chine et au Japon (1911). Retour en France par le transsibérien.

Pris à parti par [Maurice Violette](#) qui écorche son nom et attribue à tort sa promotion rapide à sa qualité supposée de journaliste :

Retour en Indochine comme chef du cabinet politique d'Albert Sarraut, gouverneur général (oct. 1911).

Membre de la commission de l'opium (oct. 1913).

Chef de cabinet du commandant du territoire du Tchad (1916-1919).

Chef adjoint du cabinet d'Albert Sarraut, ministre des colonies (jan. 1920).

Directeur des bureaux à la résidence supérieure en Annam (1921).

Administrateur en chef du territoire de [Kouang-tchéou-wan](#) (fév. 1922).

De nouveau chef adjoint de cabinet d'Albert Sarraut, ministre des colonies (oct. 1922).

Délégué au contrôle général des tirailleurs et des travailleurs indochinois en France.

De nouveau administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-wan (mai 1924).

Directeur p.i. de l'Instruction publique en Indochine (juin 1924). À ce titre, entre autres :

Créateur de l'[École des beaux-Arts de l'Indochine](#) à Hanoï.

Ouvre aux filles l'[École de médecine de Hanoï](#).

NOUVELLES DE COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1927)

(NOTRE SERVICE PARTICULIER)

Visite d'une école.— Samedi dernier, le gouverneur de la Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse, accompagné du résident supérieur au Cambodge, M. Le Fol, visita l'école d'art de Biên-hoà*.

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1927)

Projet de foire à Saïgon en décembre 1927

Lettre d'Indo-Chine
(*La Croix*, 13 avril 1927)

Un pensum

M. Blanchard de la Brosse, qui dirige aujourd'hui la Cochinchine, fut auparavant grand-maître de l'enseignement. Un de ses anciens élèves vient de prendre sa revanche et l'a tenu deux heures durant sous le flot d'une éloquence dont voici un spécimen :

« Il importe de vous rappeler, Monsieur le gouverneur, que notre mouvement est avant tout une œuvre de chevalerie. »

« Sans lui, la brute matière l'emporte sur l'esprit, l'appétit sur la conscience, la ruée sur le prolétariat ; la laideur sur la beauté, la violence sur la mesure, la démesure sur la sagesse. »

« Donc notre parti vit pour l'honneur.

« Combattons pour l'honneur.

« Nous restons fidèles à ce drapeau qui nous mènera toujours sur les chemins de l'honneur ».

... Ainsi parla M. Cao-Triêu-Phat, chef du parti travailliste indo-chinois, et M. Blanchard, deux heures durant, dut tenir sa langue et ouvrir ses oreilles. Quel pensum, Messieurs ?

Pierre Ngay.

Les fouilles de [Xuân-Lộc](#)
(*L'Écho annamite*, 29 avril 1927)

De Saïgon Républicain.

.....

Le gouverneur de la Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse, s'est rendu sur le lieu des fouilles. L'on espère bientôt parvenir à soulever la dalle horizontale, qui recouvre vraisemblablement le mystérieux tombeau.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1927)

Arrestation de journaliste annamites. — M. Lê-Thanh-Lu, directeur-gérant du journal annamite *Phap-Viêt-Nhut-Gia*, et son administrateur ont été arrêtés et incarcérés à la Prison centrale pour manoeuvres pouvant troubler la tranquillité publique.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1927)

Une circulaire de M. Blanchard de la Brosse. — Des journaux annamites qui se prétendent partisans de la collaboration franco-indigène, mais ne laissent passer aucune occasion d'ouvrir leurs colonnes à toutes les propagandes contre l'œuvre française en Indochine ont essayé de créer de l'agitation autour d'une récente circulaire du Gouverneur de la Cochinchine relative à l'enseignement mutuel*.

Pour remettre les choses au point, il n'est pas inutile de publier ici les passages essentiels de cette circulaire adressée aux chefs de province :

« Mon attention a été attirée sur le nombre croissant des sections nouvelles de la Société d'Enseignement mutuel, récemment créées dans certaines provinces de Cochinchine. L'Administration n'aurait lieu que de se féliciter de l'extension prise par une association qui a toujours été considérée avec la plus grande bienveillance par l'Autorité française, si quelques incidents regrettables n'avaient marqué ces dernières années l'activité de cette œuvre de mutualité.

Le 15 octobre 1923, notamment, une conférence nettement antifrançaise avait été faite devant un nombreux auditoire à Saïgon, à la Société d'Enseignement mutuel. Cette conférence a été reproduite depuis dans un recueil d'articles ou de documents hostiles à la France, publiés à l'imprimerie Xua-Nay à Saïgon en 1926.

Tout récemment, dans une province voisine de Saïgon, la réunion d'un groupement a été l'occasion de diatribes sur le prétendu gaspillage par l'Administration des deniers publics.

J'ai l'honneur de vous rappeler, qu'aux termes de l'article 47 des statuts de la Société d'Enseignement mutuel de la Cochinchine, toute discussion d'ordre politique ou religieux est essentiellement étrangère au but que poursuit l'association et doit être interdite, que la langue française doit être normalement en usage au sein de la société (article 50), que les locaux ne sont accessibles qu'aux sociétaires, aux membres de l'Alliance française, à moins d'une autorisation spéciale du Président (article 51), qu'enfin l'Administrateur est de droit président d'honneur du comité local de la province (article 5).

Autant je suis disposé à favoriser l'œuvre de cette société tant qu'elle se maintiendra dans le cadre fixé par ses statuts, autant je suis résolu à prendre les mesures que les circonstances comporteraient contre les sections qui transformeraient en réunions politiques des assemblées qui doivent avoir uniquement pour but de faciliter à leurs membres l'étude de la langue française, la connaissance des lettres, ses arts et des lois et coutumes de la France (art. 1^{er} des statuts.)

M. Blanchard de la Brosse à l'École d'art de Thudâumôt*
(*L'Écho annamite*, 4 juillet 1927)

Le gouverneur de la Cochinchine a visité, hier dimanche, l'École d'art de Thudâumôt, en vue de la participation de cet établissement à la foire de Saïgon.

De la coupe aux lèvres

M. Blanchard de la Brosse
n'aura pas son auto neuve
(*L'Écho annamite*, 6 juillet 1927)

Notre gouverneur avait commandé une magnifique Peugeot, pour son usage personnel, au Garage Ippolito, qui s'empessa, comme bien l'on pense, de la lui livrer, au prix de quatre-vingt mille francs, dit on.

M. Blanchard de la Brosse se frottait déjà les mains et se caressait la barbe avec satisfaction.

Chouette ! il allait pouvoir monter à Dalat, fuir la fournaise et les bolchevistes de la capitale, dans son auto neuve, aux frais du gogo de contribuable, naturellement !

Restait à obtenir le visa du Contrôle financier [Burdin], car vous concevez bien que le haut fonctionnaire ne paie point ses quarante-chevaux de ses propres deniers.

Mais ce service administratif refusa catégoriquement de faire plaisir à notre *quan lon*, par mesure d'économie, prétextait-il.

— Bah ! bah ! grommela le gouverneur. Économie ? C'est bon pour les autres, le commun des mortels. Mais pour moi, une grosse légume, un prince de la République coloniale ?

— Pour vous comme pour tout le monde, lui fut-il répondu.

Et voilà pourquoi M. de la Brosse s'est brossé !

Éternelle histoire de Pierrette, du pot au lait et des châteaux en Espagne !

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EST RENDU
OBLIGATOIRE DANS TOUTE LA COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1927)

L'arrête du 27 juin 1927, que nous reproduisons ci-dessous, rend obligatoire dans toute la Cochinchine l'enseignement primaire élémentaire.

.....

Qui est-ce qui ment ?
(*L'Écho annamite*, 9 août 1927)

Du gouverneur de la Cochinchine ou des dirigeants de la Société d'enseignement mutuel, qui est-ce qui a menti ?

Nos lecteurs se rappellent que, l'autre jour, M. Blanchard de la Brosse a communiqué à la presse que le Gouvernement rappelle la Société d'E. M. au respect de ses règlements intérieurs sous peine de dissolution.

Le Gouverneur a pris soin de préciser que certains dirigeants de ladite Association avaient critiqué « les soi-disant gaspillages par le Gouvernement de l'argent des contribuables », et il a déclaré désapprouver cette allégation mensongère.

Qui avait raison ?

Nous n'en voulons pour preuve que le fait suivant :

On sait que M. Blanchard de la Brosse s'est rendu à Longxuyen, pour le mariage de M. Caire, administrateur chef de la province.

Il y allait en auto, c'est jusque là normal.

Mais, cédant à ses caprices de gouverneur, M. Blanchard de la Brosse voulait rentrer à Saïgon par voie fluviale, sans doute pour éviter une rencontre redoutable avec les communistes... imaginaires !

Il commanda une chaloupe à l'Arsenal de Saïgon.

À l'arrivée de la chaloupe gubernatoriale, notre gouverneur se contenta d'aller faire une courte visite à la cabine... réservée aux besoins naturels, tout simplement !!

Ordre fut donné ensuite à la chaloupe de déguerpir, le Gouverneur voulant rentrer par voie de terre !

Tant pis pour lui, s'il avait affaire à des bolchevicks !

Et voilà !

Devinez, cher lecteur, les frais occasionnés par le voyage aller et retour de la chaloupe de Saïgon à Long-xuyèn.

Qui est-ce qui paiera ?

Les contribuables !

Et M. de la Brosse de nier qu'on ait gaspillé leur argent !

L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN COCHINCHINE

Discours prononcé par M. Blanchard de la Brosse gouverneur de la Cochinchine à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil colonial du 16 août 1927

En tiré à part

Et en feuilleton dans *La Dépêche coloniale*, 25 et 27 octobre,
11, 19, 23 et 29 novembre 1^{er}, 8, 10 et 13 décembre 1927)

C'est une circonstance dont j'apprécie tout le prix, qu'une réunion un peu anticipée de votre assemblée me permette d'entrer plus tôt en rapports officiels avec ce grand conseil d'administration de la Cochinchine qu'est le conseil colonial. Mes prédécesseurs ont vanté sa sagesse, sa large compréhension de la chose publique, son sentiment élevé de ses devoirs ; je n'en suis pas surpris. Il est peu d'entre vous avec qui, depuis huit mois, je ne me sois souvent entretenu de nombreuses questions d'intérêt général, et dont je ne me sois félicité d'avoir recueilli les opinions et les suggestions. Ainsi a pu s'établir, dès son arrivée à Saïgon, entre le nouveau chef de la colonie et votre Haute-Assemblée, comme avec les autres corps élus, une collaboration soutenue et qui, pour être demeurée officieuse, n'en a pas moins été, je l'espère, des plus profitables aux grands intérêts dont nous avons les uns et les autres la charge.

En prenant pour la première fois la parole devant vous, j'avais pour agréable obligation de vous en exprimer toute ma gratitude.

De tous les devoirs qui m'incombent, celui du maintien de l'ordre, et je ne parle pas seulement de l'ordre facile dans la rue, mais de la tranquillité dans les esprits, qui conditionne la solution de tous les problèmes économiques et sociaux, est celui qui m'eût paru, lors de ma désignation pour la Cochinchine, le plus difficile à remplir, si je n'avais connu déjà, par de fréquents séjours antérieurs parmi vous, le bon sens et la sagesse de la masse de la population de ce pays. Venu en Cochinchine avec le désir d'assurer entre les divers éléments en présence la concorde et la paix, ma tâche a été grandement facilitée, j'ai hâte de le dire, par l'admirable tenue de la presse et de l'opinion françaises, demeurées calmes et indifférentes devant les provocations et les menées de quelques agitateurs. Elle n'a pas moins été aidée par l'attitude confiante de l'immense majorité de la population annamite. Au cours de nombreuses tournées dans l'intérieur, j'ai été vivement touché des démonstrations dont a été l'objet le représentant de la France. Mon impression, conforme au sentiment unanime des chefs de province, est que la situation politique dans son ensemble demeure satisfaisante.

La population sait que, dans cette contrée où tant de dominations ont passé, la France, la première, établit l'ordre sur la base du respect de la personnalité de chacun. Très nombreux encore sont les fonctionnaires indigènes, les notables, qui peuvent comparer ce qu'était ce pays il y a quarante ans à ce qu'il est aujourd'hui ; le développement de la colonisation, la richesse générale, dépassent tout ce qu'avaient envisagé, il y a seulement quelques années, les prévisions les plus optimistes. Au surplus, l'œuvre réalisée par la France avec la sincère collaboration de l'effort annamite n'est pas contestable, elle est retracée en quelque sorte, sur le sol, par 7.360 kilomètres

de routes, 650 kilomètres de canaux primaires, 246 kilomètres de voies ferrées, 228 formations hospitalières ou sanitaires, 1.400 écoles, 1.900.000 hectares mis en valeur et conquis sur des marécages ou sur la forêt : aveugle qui ne la voit pas !

*
* *

Est-ce à dire pourtant qu'il ne se trouve pas quelques adversaires de la paix française en Cochinchine ? Il n'est pas de régime qui n'ait ses opposants. L'opposition est pour tout gouvernement une incitation à l'action et à une révision nécessaire de ses doctrines et de ses méthodes. Elle est désirable et utile. Mais peut-être a-t-elle revêtu, depuis quelques années en Cochinchine, une forme inadmissible. La présence de la France en Indochine est un fait consacré par les immenses services qu'elle a rendus, et l'impossibilité où se trouverait ce pays d'échapper, si sa protection s'en retirait, aux convoitises de puissants voisins. Au surplus, l'interdépendance politique et économique des États du monde moderne est telle qu'il n'est plus de peuple dont l'action ne soit plus ou moins étroitement subordonnée aux convenances de nations, à qui l'ont liée sa situation géographique et son destin.

Cependant, une propagande très active entend entamer la fidélité des populations à la France : tantôt insidieuse et voulant bien octroyer à notre évacuation quelques délais, tantôt véhémement et brutale, avec le concours d'insatiables ambitieux, de quelques jeunes gens dont l'irréflexion explique la conduite, et qu'excusent leur inexpérience et leur ignorance surtout de ce qu'était autrefois le pays, elle poursuit par le moyen d'une organisation dont il est facile de saisir les fils et la méthode, son œuvre d'excitation et de haine. La patience des pouvoirs publics a une borne, là où une longanimité plus grande créerait pour ce pays un péril fatal à son développement et à sa prospérité. Des exemples trop proches de nous montrent dans quel abîme de violences et d'anarchie peuvent tomber les plus grands empires quand l'autorité du gouvernement s'évanouit. L'administration locale n'a ménagé pendant des mois ni ses conseils amicaux, ni ses avertissements pressants aux agitateurs jusqu'au jour où, en présence de la volonté établie de quelques individus de créer et d'entretenir dans la colonie, sous les prétextes les moins fondés, une agitation continue, elle a dû mettre en mouvement l'action judiciaire.

Messieurs, aujourd'hui la situation est nette et claire : elle a été admirablement définie dans deux magnifiques discours, à Hanoï et à Hué, par M. le gouverneur général Varenne. Une haute personnalité morale comme la France ne modifie ni sa ligne de conduite, ni sa doctrine pour des oppositions impuissantes et éphémères. La France passionnée d'idéal demeure partout dans le monde champion du progrès humain, mais là où les circonstances l'ont amenée et fixée, elle demeure, et elle justifie son occupation par ses bienfaits. Plus elle est décidée à maintenir ses prérogatives et ses droits, plus elle est résolue à ne les exercer qu'avec la plus bienveillante équité, et moins elle envisage de les abandonner jamais, plus elle entend se concilier par un large libéralisme les populations placées sous son égide. Aussi est elle prête à leur consentir toutes les libertés compatibles avec le maintien de l'ordre dans le [cadre inébranlable de la souveraineté française](#). Mais le principe de cette souveraineté doit demeurer hors d'atteinte, et la France résolue à la pratique de la collaboration la plus étendue avec les indigènes, ne pourrait considérer comme ses amis ou seulement comme des sujets fidèles ceux qui, malgré ses appels à l'union et à la concorde, le contesteraient.

Le souci du gouvernement de maintenir hors de toute discussion les droits de la France lui impose des devoirs dont l'administration locale connaît la grandeur et la nécessité. Assister, instruire, enrichir l'indigène sont les trois grands buts que nous poursuivons.

Ces principes directeurs ont, au cours de l'année écoulée, inspiré l'action de tous les services.

Il n'est pas inutile, messieurs, de vous en tracer rapidement les traits essentiels.

La première obligation d'une administration soucieuse d'être fidèlement servie est de traiter avec équité et bienveillance ses collaborateurs immédiats. Il m'est apparu que la situation du personnel indigène, après la révision déjà faite du statut du personnel européen, demandait de justes améliorations.

*
* *
*

Mesures prises en faveur du personnel indigène. — Les réformes apportées depuis le début de l'année au statut du personnel indigène ont tendu à relever le prestige des fonctionnaires des cadres supérieurs et à améliorer la situation matérielle de tous les agents en général.

C'est dans cet esprit que le classement des commis dans le cadre des phu et huyên a été réalisé. L'administration locale a estimé avec raison que les Annamites, très attachés à leurs coutumes et aux dénominations qui rappellent les préséances mandarinales, obéissent plus naturellement aux fonctionnaires dont les titres ont toujours inspiré dans leur pays, la considération et le respect.

La suppression du cadre des phu et huyên avait, d'autre part, causé une vive déception parmi les secrétaires entrés dans l'administration avant 1920, en leur enlevant tout espoir de parvenir à des grades convoités.

Ces considérations ont amené le gouvernement local à proposer la refonte des cadres supérieurs en un cadre organisé par arrêté du 6 janvier 1927, qui donne pleine satisfaction aux élèves de université indochinoise et aux secrétaires des cadres locaux recrutés par voie de concours.

Dans le même ordre d'idées, d'importantes mesures ont été prises pour améliorer les conditions matérielles d'existence de nos collaborateurs.

C'est ainsi que, sur la demande du gouvernement local, a été instituée, par arrêté du 30 avril 1927, une indemnité de changement de résidence qui permet aux fonctionnaires et agents indigènes, en cas de déplacement définitif, de faire face sans difficulté aux frais multiples qu'entraîne une nouvelle installation ; c'est ainsi, encore, que par arrêté du 13 juin 1927, il a été procédé au relèvement des indemnités de route et de séjour et au reclassement du personnel au point de vue des passages à bord des bateaux et sur les chemins de fer.

Enfin, des dispositions ont été prises lors de l'établissement du budget pour accorder à tous les fonctionnaires indigènes des indemnités pour charges de famille, qui constitueront pour nos collaborateurs un avantage appréciable. Des crédits ont été prévus, sur les demandes des amicales, pour la construction à Nhatrang d'un sanatorium pour les agents indigènes.

Demeure à l'étude l'importante question du relèvement des soldes qui n'a pas encore reçu de solution, faute des crédits nécessaires à sa réalisation. L'administration se propose d'ailleurs de donner satisfaction au personnel intéressé par d'autres moyens, notamment par la contraction d'habitations à bon marché.

L'étude de cette question se poursuit activement et des réalisations ont déjà été obtenues dans quelques chefs-lieux de province.

D'autre part, des recommandations ont été faites aux chefs de service et de province pour que des attributions, mieux définies et plus en rapport avec leur expérience et leur capacité administrative, soient confiées aux agents indigènes. C'est ainsi que des emplois de chefs de bureau dans les inspections leur ont été réservés. Au cabinet même du gouverneur, deux sur quatre des services sont dirigés par des fonctionnaires indigènes.

Le gouvernement général a été, en outre, saisi de propositions tendant à augmenter en Cochinchine le nombre des justices de paix indigènes, celles déjà instituées ayant donné toute satisfaction.

Ces dispositions sont incontestablement de nature à relever le prestige moral d'agents fidèles, à qui l'administration de la Cochinchine entend assurer une situation largement améliorée au fur et à mesure que se manifesterait davantage l'importance de leurs services et leurs aptitudes.

Assistance médicale. — Tandis, Messieurs, que ces efforts pour l'amélioration des conditions d'existence de nos collaborateurs indigènes n'intéressent qu'une partie de la population, au contraire, tout ce qui se rattache à l'assistance et à l'hygiène nous offre comme champ d'action la masse même des habitants de ce pays.

Pendant l'année 1926, les services de l'assistance médicale ont continué régulièrement leur progression, témoignage d'un effort soutenu et méthodique. En dix ans, le nombre des consultations est passé de 184.768 à 451.350, soit une augmentation de 244 % ; le nombre des hospitalisés suit une progression parallèle ; il passe de 28 864 en 1917 à 77.461 en 1926, et s'accroît ainsi de 275 %.

Cette augmentation si considérable ne témoigne pas, est-il besoin de le dire, d'une aggravation de l'état sanitaire ; elle traduit matériellement le développement de nos moyens d'action. Cette impression très satisfaisante se confirme encore si l'on considère la forte augmentation de la natalité ; en 1926, le chiffre le plus élevé des vingt dernières années a été atteint, celui de 144 913 naissances.

*
* *

Certes, l'année 1926 a été assombrie par l'alerte d'une grave épidémie de choléra. Mais, cette épidémie même a montré jusqu'à l'évidence la parfaite souplesse de nos organisations sanitaires qui ont su, sans à-coups, s'adapter aux nécessités de l'heure et fournir immédiatement le rendement maximum. C'est par près de 600.000 vaccinations que s'est traduite, en quelques mois, l'activité de nos médecins et de leurs subordonnés européens et indigènes. Leur dévouement professionnel a été au dessus de tout éloge.

Dans le même ordre d'idées et en parfaite harmonie avec les services d'assistance médicale, l'institut Pasteur de Saïgon faisait face à d'incessantes demandes de vaccin ; grâce à l'activité de son personnel, ses ressources étaient accrues d'urgence et, en quatre mois, les quantités de vaccin fournies à la seule Cochinchine s'élevaient à 800 litres.

La lutte difficile contre cette épidémie de choléra n'a entravé ni l'activité ni le fonctionnement normaux des services d'assistance. Le total des journées de traitement a atteint le chiffre, jamais égalé, de 1.331.440, soit 61.519 de plus que l'année passée et, en 10 ans, une augmentation de 2,22 %.

Les formations sanitaires de l'assistance médicale sont donc à la hauteur des obligations qui leur incombent. Il reste là plutôt, désormais, à développer, à perfectionner qu'à créer.

Il faut cependant faire une exception pour certaines provinces de la Cochinchine ; leur essor entraîne pour nous de nouvelles obligations. Certains hôpitaux provinciaux nécessitent une complète réorganisation, pour pouvoir répondre à de nouveaux besoins. L'important accroissement numérique de la main-d'œuvre agricole, dû surtout au développement des plantations, pose de nouveaux problèmes. La surveillance médicale de cette main-d'œuvre à son arrivée, l'organisation rationnelle et efficace du service sanitaire sur les plantations, l'inspection périodique des conditions d'hygiène et de salubrité dans lesquelles vivent les travailleurs sont au premier plan des préoccupations de l'administration.

De plus en plus, l'assistance médicale s'oriente vers les problèmes difficiles de la prophylaxie et de la prémonition. Mieux vaut prévenir que guérir ; le vieux dicton populaire reste profondément vrai.

Déjà les résultats les plus encourageants ont été obtenus en Cochinchine. Sans même parler de l'intense propagande de l'hygiène très judicieusement organisée, je puis vous dire que les formations, dont la création vous était signalée l'année dernière, sont maintenant en plein fonctionnement.

Un Institut prophylactique est venu se substituer à la polyclinique municipale pour le traitement des nombreux consultants qu'elle recevait au titre des maladies vénériennes, si fréquentes en ce pays.

*
* *
*

De conception plus originale encore, je dirais volontiers plus hardie, un Institut de puériculture a commencé à fonctionner vers la fin de l'année écoulée ; nous avons voulu que les mères européennes et indigènes trouvent pour leurs tout-petits, non pas un hôpital rébarbatif, non pas une consultation banale où elles se verraient mêlées à un public disparate, mais un institut où mères et enfants auraient l'impression d'être chez eux.

Nous pensons avoir réussi. L'accueil fait à cet institut de puériculture, la faveur dont il jouit déjà, les 14.000 consultations qui y ont été données dans les quatre derniers mois, paraissent d'un excellent présage pour l'avenir. Des mères anémiées et convalescentes y sont également recueillies, car, dans bien des cas, améliorer la condition physique de la mère, c'est sauver l'enfant. Nous développerons encore l'action de l'institut par des cours de perfectionnement au personnel secondaire de l'assistance médicale et de l'enseignement, cours qui en feront une école pratique dont l'influence bienfaisante s'étendra à toute la colonie.

À Saïgon-Cholon, l'eau potable est désormais stérilisée par un procédé de javellisation, inspiré de celui de la ville de Paris. Les contrôles bactériologiques de l'Institut Pasteur montrent que la méthode est d'une efficacité parfaite. C'est là un très important progrès dont la répercussion s'est immédiatement traduite par le petit nombre de cas de choléra constatés en 1927 dans les deux grandes agglomérations.

Notons aussi, Messieurs, le remarquable développement donné en Cochinchine à la vaccination antituberculeuse de Calmette. En 1925, c'étaient plus de 5.000 enfants vaccinés contre la terrible affection ; en 1926, ce nombre s'élève à 7.660.

Par rapport à sa population, la Cochinchine est l'un des pays du monde où la vaccination antituberculeuse a reçu la plus large diffusion.

Mais bien des problèmes sollicitent toujours notre attention. Encore mal connues, certaines affections, la lèpre et le bérubéri par exemple, ne peuvent pas actuellement être assez efficacement combattues. Ce sera l'œuvre de demain, lorsque le laboratoire aura montré la voie à l'hygiéniste.

Ce rapide exposé vous a fait passer en revue la situation de l'assistance médicale en Cochinchine. Les réalisations obtenues, les résultats espérés sont à l'honneur de ce service. Son œuvre bienfaisante et féconde rayonne sur la colonie pour le mieux-être de tous.

Enseignement. — Dans un pays comme le nôtre, Messieurs, où ne se pose pas, à l'image de certains territoires africains, la redoutable question de l'alimentation de l'indigène, celle de la protection de la santé publique doit retenir toute notre attention et mériter tous nos efforts. Après elle, vient immédiatement la préoccupation d'assurer à la population l'instruction dont elle est susceptible. Il n'est pas, en effet, de meilleur moyen de la prémunir contre certains entraînements et de lui ouvrir de nouvelles perspectives d'activité.

Disciple fidèle de mon maître vénéré, le gouverneur général Paul Beau, il y a plus de vingt ans que les problèmes divers de l'instruction des indigènes ont sollicité et retenu mon attention, et je considère comme une des circonstances de ma carrière dont je suis le plus fier, d'avoir été appelé pendant dix-huit mois à diriger en Indochine le service de l'instruction publique. Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, qu'il retienne en Cochinchine toute ma sollicitude.

D'importants efforts ont été accomplis, cette année, pour compléter notre organisation scolaire et en obtenir le meilleur rendement.

En ce qui concerne l'enseignement français, je marquerai tout d'abord l'étape qu'achève de franchir l'enseignement secondaire. De création encore récente en Cochinchine, il a vu son organisation se perfectionner rapidement. Des maîtres, jeunes pour la plupart, sont arrivés de la métropole. Les résultats déjà satisfaisants (20 élèves admissibles, 20 admis définitivement à la dernière session du baccalauréat) le deviendront davantage à mesure que se présenteront à l'examen final des promotions dont les études auront moins souffert des lacunes du début.

Et notre vieux collègue Chasseloup-Laubat, devenu un jeune Lycée à la rentrée des classes de septembre 1928, supportera aisément la comparaison avec ceux de nos grandes villes de France ; les Français de plus en plus nombreux qui s'enracinent à la colonie ne seront plus contraints au pénible sacrifice de se séparer de leurs enfants pour leur assurer une bonne éducation ; les Annamites, toujours en plus grand nombre, qui désirent soumettre les leurs à la forte discipline d'études purement françaises, n'auront plus à les exposer aux risques d'une émancipation prématurée, loin de leur milieu d'origine.

La Cochinchine va donc avoir son Lycée ; elle a son école primaire supérieure de jeunes filles, où les études vont s'améliorant sans cesse. Il lui manque une école primaire supérieure française pour les garçons. Les enfants peu doués pour les études secondaires, ceux qui cherchent une préparation plus courte à une carrière plus rapidement rémunératrice, ne trouvent dans aucun des établissements actuels un enseignement qui leur convienne ; d'autre part, les maisons de commerce, certaines administrations ont peine à recruter des employés déjà munis des connaissances générales ou de la formation pratique qui abrégierait leur apprentissage. L'ouverture d'une école primaire supérieure de garçons comprenant, à côté de la section générale, une section commerciale, répondra à ce double besoin. Mon intention est de réaliser cette création à la rentrée des classes de 1928.

*

* *

L'enseignement français intéresse non seulement les familles françaises, mais un nombre toujours croissant de familles annamites qui préfèrent ses programmes et ses diplômes à ceux de l'enseignement franco-indigène. Ce dernier, cependant, spécialement adapté à l'esprit aux besoins du pays, demeure l'enseignement du plus grand nombre : c'est sur lui que doit porter l'effort principal du gouvernement.

Avec l'enseignement primaire à la base, il comprend, vous le savez, Messieurs, le primaire supérieur, puis le secondaire local qui mène au seuil de université indochinoise. Les élèves du secondaire local sont, à vrai dire, peu nombreux et, phénomène unique, cet enseignement voit décroître ses effectifs. Cela tient surtout à l'insuffisance de ses sanctions. Il suffira, j'en suis certain, d'obtenir l'équivalence du baccalauréat local et du baccalauréat français, pour que l'enseignement secondaire local soit l'objet de la même faveur que les degrés qui le précèdent.

Je signale comme un des faits les plus saillants de la dernière année scolaire, le développement remarquable de l'enseignement primaire supérieur franco-indigène. Les

admissions en première année ont atteint un total de 685 élèves, supérieur de 80 % environ au total le plus élevé des années antérieures.

Les besoins du pays paraissent ainsi largement satisfaits par un recrutement annuel de près de 700 élèves. Environ 60 % des élèves qui ont achevé leurs études primaires et obtenu le certificat d'études, trouvent accès dans les établissements officiels du 2^e degré. Cette proportion permet assurément de ne négliger aucune des forces intellectuelles dont la mise en valeur peut être utile au pays. C'est le lieu de rappeler, Messieurs, que le recrutement des écoles de 2^e degré est aussi démocratique en Cochinchine qu'en aucun pays du monde ; les 1.358 élèves de l'enseignement primaire supérieur comptent tout près de 900 boursiers, auxquels il faut ajouter 250 élèves externes qui ne paient qu'une rétribution des plus modiques ; 200 élèves seulement ont à supporter le prix de la pension ou de la demi-pension. Ces chiffres vous convaincront, mieux que le plus habile discours, que la seule mesure de l'instruction accessible aux jeunes protégés de la France est dans leurs aptitudes.

La construction du Collège de Choquan, beaucoup trop lente, à mon gré, a pu enfin être accélérée ces derniers mois et, dès la prochaine rentrée des classes, deux cents internes au moins trouveront une installation confortable dans la partie qui s'achève. En septembre 1928, les travaux seront terminés, et le nouveau collège, doté de tous ses services, pourra recevoir environ 700 élèves, presque le double de l'effectif actuel de l'enseignement franco-indigène au collège Chasseloup-laubat. La construction de vastes internats primaires, déjà fort avancée à Mytho, à la veille d'être entrepris à Cantho, libérera également les deux collèges de province des éléments étrangers qui sont une entrave à leur bon fonctionnement.

Accroissement des effectifs, développement des constructions scolaires, tel est le bilan essentiel de cette année.

La qualité de l'enseignement, aussi, s'est améliorée à la faveur du perfectionnement de l'outillage scolaire : laboratoires, collections, bibliothèques, à la constitution desquels ont bien voulu concourir les services administratifs et de grandes entreprises privées.

Le calme et la discipline n'ont cessé durant toute l'année scolaire, de régner dans tous nos établissements. Les sanctions prises l'année dernière pour mettre fin à une agitation sans fondement ont fait comprendre aux élèves que pour tout travail profitable et utile, ils devaient d'abord se soumettre à la discipline universitaire. Leurs maîtres méritent toute leur confiance, non seulement par leur valeur intellectuelle, mais aussi par le libéralisme de leur esprit et leur élévation morale.

*
* * *

J'ai hâte, messieurs, d'arriver à l'enseignement primaire, et après vous avoir indiqué les progrès de cette année, de vous exposer la nouvelle étape que je désire maintenant lui voir franchir.

La dernière année scolaire a été marquée par l'ouverture de 27 écoles nouvelles dont 5 de plein exercice. Grâce à ces créations et au développement des écoles existantes, près de 200 classes nouvelles nous ont permis de recevoir environ 3.500 élèves de plus que l'année dernière. Symptôme intéressant à noter : l'augmentation a porté surtout sur l'élément féminin : 15.610 filles ont fréquenté cette année l'école primaire contre 13.850 en 1925-1926, soit une progression de 13 % d'une année à l'autre. Ainsi, le peuple cochinchinois veut que ses filles soient munies à leur tour, comme ses fils, d'une instruction qui décuple leur valeur sociale. Il y a tout lieu de se réjouir de cette évolution que nous avons laissé s'opérer d'elle-même sans la précipiter, mais que la transformation économique du pays rendait à peu près fatale.

Le moment paraît donc propice pour tenter de faire tomber plus rapidement les derniers obstacles qui s'opposent encore à ce que les bienfaits de l'enseignement soient

mis à la portée de tous sans exception, jusque dans les villages les plus déshérités. C'est dans ce but que j'ai, par arrêté du 27 juin dernier, posé le principe de l'instruction élémentaire obligatoire. Trois obstacles ont arrêté pendant longtemps cette réforme : l'absence d'ouvrages scolaires, de maîtres et d'écoles.

J'ai, comme directeur de l'Instruction publique, jeté les bases d'un programme qui, s'il avait été entièrement exécuté, eût assuré jusque dans les coins les plus reculés de l'Indochine la diffusion de manuels d'un prix infime qui eussent rendu d'éminents services à l'enseignement populaire. Si peu que ce programme ait encore été suivi, il a cependant permis déjà la distribution de plus d'un million de ces petits ouvrages et ainsi, est tombée une des difficultés les plus lourdes à surmonter.

D'autre part, la Cochinchine a réalisé un remarquable effort pour accroître le nombre des maîtres qualifiés. Nos Écoles normales commencent à donner leur plein rendement : 72 maîtres sortent cette année de l'École normale des garçons ; l'année prochaine en fournira à peu près le même nombre. Plus récente, l'École normale des filles commence seulement à nous donner les premières maîtresses. Leur recrutement ne présente plus de difficultés : tandis qu'en 1925 encore, il y avait à peine plus de candidates que de places, l'année dernière il s'est présenté trois candidates en moyenne pour chaque place.

Pendant de longues années encore cependant, le cadre des instituteurs devra être renforcé par celui des instituteurs auxiliaires. Avec une instruction générale plus rudimentaire, ces derniers peuvent être de bons « auxiliaires » à condition de recevoir une préparation professionnelle suffisante. C'est dans ce but qu'ont été ouverts l'année dernière, dans les écoles primaires de plein exercice, plusieurs cours de certifiés et que de nouveaux s'ouvriront cette année.

Les cours de perfectionnement pendant les vacances, inaugurés en 1925, ont été réorganisés, et le *Journal des écoles*, divisé en autant de sections qu'il y a de types de classes, sera désormais pour chaque maître un guide précis pour la tâche spéciale qui lui incombe. Enfin, pendant une période que nous souhaitons aussi courte que possible, mais qui ne saurait être évitée, il a été prévu que les communes pourront faire appel aux fonctionnaires retraités ou aux notables de bonne volonté ayant des connaissances suffisantes, pour dispenser aux enfants les rudiments de l'enseignement populaire.

Avec le maître, nous avons, Messieurs, l'âme de l'école. Il lui faut aussi un corps. Il faut que des toits s'élèvent pour abriter les élèves qui se presseront autour du maître pour s'instruire. Il faut aussi, pour qu'elle soit profitable, que la fréquentation de l'école soit assidue. L'arrêté que je viens de signer a pour but d'amener communes et parents à prendre davantage conscience de leurs devoirs. Aux communes, de trouver les ressources nécessaires pour édifier l'école. Point n'est besoin d'être riche, point n'est besoin de construction coûteuse. Sous le climat de la Cochinchine, une simple paillote bien conçue peut être un abri plus sain et aussi agréable qu'un luxueux édifice. Aux parents enfin, à tous les parents, de s'imposer les sacrifices nécessaires et d'ailleurs légers, pour élever leurs enfants par l'instruction.

*
* * *

Si la plupart du temps les écoles que nous ouvrons se trouvent bientôt trop petites pour contenir la multitude enfantine qui se précipite à leurs portes, on me signale cependant telle ou telle province où il y a de nombreuses places vides et où des enfants vivent près de l'école sans demander à y entrer. [C'est le vœu de la France que tous les enfants de la Cochinchine, comme ceux de la métropole, sachent au moins lire, écrire et compter dans leur langue maternelle](#) et qu'ils possèdent de simples, mais solides

éléments d'hygiène, de connaissances usuelles et de morale, ceux ci inspirés de traditions qui n'ont d'ailleurs avec les nôtres aucun caractère d'opposition.

L'école ne doit pas seulement, messieurs, être un centre d'instruction, elle doit être encore un foyer d'éducation et aussi le moyen d'assurer, dans l'intérêt de l'avenir de la race, aux enfants pauvres, une alimentation plus substantielle que dans leurs familles.

J'ai insisté cette année auprès des chefs de province sur la nécessité d'encourager les institutions d'assistance scolaire, en particulier les « caisses des écoles » et les « cantines scolaires ». Elles peuvent contribuer puissamment à faciliter la fréquentation scolaire, en venant en aide aux familles modestes ou trop éloignées du chef-lieu, en améliorant la condition de l'enfant, ou en suppléant à l'insuffisance de certains budgets communaux pour doter l'école de tout ce qui lui est nécessaire, accroître son influence moralisatrice et seconder l'action du maître. Mon appel a été entendu, et il ne se passe pas de semaines sans que des projets de statuts ne soient soumis à mon approbation. J'espère donc que mes intentions seront bien comprises et que les efforts de l'administration seront soutenus par tout ce qui compte dans ce pays par la fortune, l'esprit ou le caractère.

Telle est, Messieurs, rapidement exposée, l'œuvre d'intérêt social vers laquelle mon administration a tendu ses efforts, visant à rendre plus facile et plus saine la vie des populations.

*
* *
*

Aux résultats remarquables obtenus dans les domaines de l'Assistance et de l'enseignement, ne le cèdent d'ailleurs en rien ceux que la colonisation française et la colonisation annamite ont atteint sur le terrain économique. Connaissant déjà de longue date le travail de la terre, l'exploitation du sol ou de la forêt, la pratique de l'élevage, le commerce, l'Annamite de Cochinchine, avec l'ordre que nous avons assuré, avec les données nouvelles que nous lui avons apportées, les initiatives que nous avons provoquées et encouragées, a largement contribué à faire de son pays le plus riche de l'Union. Les statistiques révèlent les résultats prodigieux de l'œuvre déjà réalisée.

Sur une superficie totale de 5.700.000 hectares, la Cochinchine comptait, au 31 décembre dernier, près de 1.900.000 hectares de terrains cultivés, dont 1600.000 par les indigènes seuls. Nous sommes loin des 675.000 hectares cultivés en 1883 !

La superficie des cultures en Cochinchine a triplé en 44 ans, grâce aux efforts constants de l'administration et de la population, tant indigène qu'européenne. La colonisation s'est portée depuis une quinzaine d'années, parallèlement au développement de la rizière sur les régions forestières du Nord et de l'Est, où l'hévéa a trouvé un habitat convenable.

S'il reste, à l'heure actuelle, près de 2.000.000 d'hectares à conquérir sur la brousse de l'Ouest et sur la forêt de l'Est, des indices certains marquent que le mouvement agricole tend à s'accélérer. Les prospections sont nombreuses, de puissants moyens financiers locaux sont prêts à seconder les efforts des hommes qui ont confiance dans le riz et dans l'hévéa, et on peut escompter une rapide mise en valeur d'une vaste partie des terres qui s'offrent encore aux colons.

À la date du 31 mars dernier, des demandes portant sur plus de un million d'hectares étaient en instance dans les diverses provinces, et le total des demandes indigènes seules atteignait 800 mille hectares.

Les dépenses faites chaque année en Cochinchine, pour la mise en valeur des régions précédemment incultes et pour l'entretien des terres cultivées, sont évaluées à plus de cent millions de piastres. Le revenu annuel brut approximatif des seules rizières appartenant à des indigènes est estimé également à plus de cent millions de piastres.

Je vous disais, Messieurs, qu'enrichir l'indigène était un de nos premiers devoirs ; la France s'est donc acquittée de sa tâche dans des conditions particulièrement brillantes.

Non seulement les superficies cultivées ont gagné en étendue, mais aussi les récoltes ont suivi une progression analogue. La terre inculte a pris de la valeur et les produits du sol ont vu monter leur prix.

Le cours moyen du riz a presque doublé en vingt-cinq ans. Les 100 kg valaient (piastres) :

En 1900	5 24
En 1910	6 24
En 1921	8 60
En 1925	9 50
En 1926	10 20

C'est dans des proportions plus considérables encore, que le prix des terres a augmenté au cours de ces dernières années dans l'Est et dans l'Ouest. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher les barèmes établis par les caisses de crédit agricole à différentes époques. Alors qu'en 1918, les plus belles rizières de Soctrang étaient évaluées à 200 piastres l'hectare, et en 1924 celles de Bentré et Càntho à 400 piastres, en 1926 les barèmes établis par Cholon et Tânán indiquent, pour cette même catégorie, des prix variant entre 600 et 800 piastres. Ajoutons d'ailleurs que les conseils d'administration des caisses de crédit, dont les barèmes remontent à plus de deux ans, sont unanimes à demander la révision de ces documents.

L'élan est donné, la colonisation agricole gagne et se développe, les campagnes s'ouvrent peu à peu au grand commerce et à l'industrie ; l'administration, aujourd'hui, n'a peut être plus tant à pousser à la mise en valeur, qu'à réfréner, à modérer un élan généreux, à régler et à prévoir.

Les grands groupements financiers se sont assurés déjà des intérêts considérables ; nous devons veiller de plus près sur les petits et les moyens colons, et développer pour eux les institutions de crédit et d'épargne. Le cadastre n'est pas encore achevé, non plus d'ailleurs que l'exécution des grands programmes de travaux publics, de routes, de chemins de fer, de canaux, d'assainissement, de drainage. Les services économiques, comme ceux de l'agriculture, des forêts, de l'élevage n'ont pu atteindre encore leur plein rendement.

Mais l'évolution est en bonne voie. Forts de l'expérience acquise, nous pourrions demain, toujours en collaboration avec l'élément annamite, dans le domaine économique comme dans celui des œuvres sociales, multiplier nos initiatives, développer l'œuvre déjà réalisée et qui s'est poursuivie en 1927. Nous allons examiner comment.

Régime foncier. Grande et petite colonisation. — La prospérité de la colonie, inspirant confiance aux capitaux français, a provoqué de la part des grosses sociétés qui s'intéressent à l'hévéaculture ou à la riziculture, d'importantes demandes d'aliénation de terrains domaniaux. De nombreuses demandes ont été faites également par la moyenne et la petite colonisation. À l'heure actuelle, on peut compter plus de 20.000 demandes de concessions en instance.

Vous savez tous, messieurs, qu'à la suite du décret du 26 mars 1927, tout ce mouvement de colonisation aurait été arrêté, si je n'avais prescrit aux chefs de province de continuer l'instruction des affaires en instance. La commission d'enquête a pu se rendre compte de la vraie situation, qui n'était pas de nature à justifier les craintes de la métropole. Sur son intervention, un décret du 5 juillet 1927 a rétabli l'état de choses antérieur, sauf en ce qui concerne les superficies de plus de 2.000 hectares, qui ne pourront être accordées que par décret, en attendant une réglementation définitive.

Qu'il me suffise de dire, pour rassurer ceux qui parlent d'accaparement dans l'Ouest, que sur 945.386 hectares de terrains à rizière, dont les demandes étaient en instance au 31 mars 1927, 726.855 étaient demandés par des indigènes, les demandes des Français ne s'élevant qu'à 218.531 hectares.

La situation n'est pas la même dans l'Est où l'hévéaculture exige de gros capitaux. De puissantes sociétés se sont organisées qui donneront à la production du caoutchouc un essor tel que la Cochinchine pourra, dans quelques années, suffire aux besoins de la métropole.

Dans l'hinterland moi de la province de Biênhoà, tout en livrant à la colonisation de vastes superficies de terres rouges d'une grande fertilité, l'administration a pris des mesures pour la protection des collectivités autochtones. C'est ainsi qu'une superficie de 50.000 hectares a pu être ouverte à la colonisation, à compter du 1^{er} février 1927, tout en maintenant aux populations mois une réserve de 22.700 hectares. Cette mesure assurera à ces indigènes l'espace nécessaire aux rotations des rays. Ainsi l'arrivée de colons n'entraînera pas le départ des tribus susceptibles de fournir aux plantations une main d'œuvre précieuse.

Les 50.000 hectares ouverts à la colonisation seront lotis, après achèvement des travaux confiés à un géomètre civil. Les lots à délimiter seront distribués de manière à suivre autant que possible les détails de la configuration du terrain.

Une nouvelle superficie de 30.000 hectares pourra être ouverte, lorsque notre administration sera mieux assise dans le pays et que la pénétration pacifique aura été complétée par le transfert à la Nui-Bara de la délégation de Phuriêng. Ce sera chose faite d'ici peu, les travaux de la route locale n° 1 étant poussés aussi activement que le permettent nos ressources en argent et en main-d'œuvre.

*
* * *

Mon administration, je l'ai déjà dit, entend que l'extension des grandes concessions ne soit en rien préjudiciable au petit cultivateur indigène de l'Est ou de l'Ouest, dont l'unique ambition est souvent, après une vie de labeur, de posséder quelques hectares en toute propriété.

Je porte le plus grand intérêt à cette masse laborieuse de la population, et nous nous occupons activement de trouver les moyens de la fixer au sol. C'est ainsi que ma circulaire du 31 janvier 1927 réserve pour la petite colonisation annamite le cinquième des terres cultivables disponibles des villages. Par circulaire du 13 juillet 1927, j'ai prescrit des lotissements de 5 à 10 hectares, destinés à être vendus aux enchères publiques, sous la réserve qu'une même personne ne pourra acquérir qu'un seul lot et qu'elle ne pourra l'aliéner avant un délai de dix ans. Des lots de 10 hectares sont déjà consentis aux anciens combattants, je suis disposé à étendre la même mesure à tous les anciens militaires indigènes ayant accompli deux années de service en dehors de l'Indochine.

Mais il ne suffirait pas de permettre aux petits agriculteurs d'acquérir un lopin de terre, si nous n'arrivions pas à les libérer des accapareurs et des usuriers, et de cette servitude si dure que certains grands propriétaires fonciers font peser sur leurs « Ta-diên ». J'envisage pour cela des locations ventes d'une durée de dix ans, au terme desquelles pourrait intervenir, suivant le cas, une cession définitive ou un renouvellement du bail.

Syndicats et caisses de crédits agricoles. — La mise en valeur rapide des régions du Centre et de l'Ouest est puissamment aidée par les caisses de crédit agricole dont l'action bienfaisante ne cesse de s'affirmer.

Ces organismes, qui comptent déjà 7.000 adhérents et qui fonctionnent dans 17 provinces, ont, au cours de l'année écoulée, consenti des prêts pour plus de 5 millions de piastres. Leur développement rapide est la meilleure preuve des services qu'ils rendent à la population des campagnes. Cependant, des reproches ont été adressés à l'organisation actuelle. Il est certain que ce sont surtout les grands et les moyens propriétaires qui ont jusqu'ici bénéficié des prêts agricoles. Et cela autorise à dire que le but poursuivi n'a pas encore été entièrement atteint.

Mais pour l'atteindre, ne fallait-il pas prendre le chemin qui y conduit ? Il ne faut pas oublier que ce sont les gens les plus instruits, c'est-à-dire, bien souvent, les propriétaires aisés, qui ont le mieux compris les avantages du crédit agricole. Ils ont, les premiers, adhéré aux statuts des sociétés créées. C'est à leur exemple que, peu à peu, les campagnards craintifs et ignorants sont venus à ces institutions, et en ont essayé le fonctionnement. Aussi le nombre des prêts de petite importance ne cesse-t-il de croître.

*
* * *

Quoiqu'il en soit, il est devenu nécessaire d'intensifier l'action du crédit, en appelant à en bénéficier, dans une mesure sans cesse plus considérable, les petits cultivateurs, les plus nombreux et les plus intéressants. Aussi mon administration s'est-elle préoccupée de faire évaluer le système actuel. La création récente d'institutions foncières de crédit permet au grands propriétaires de trouver les capitaux dont ils ont besoin, dans des conditions souvent aussi avantageuses que celles des caisses de crédit. Ce ne sont plus guère désormais que les moyens et petits emprunteurs qui ont besoin de ces caisses. Aussi l'institution de petits prêts, dont la réalisation peut être obtenue rapidement, a-t-elle donné d'heureux résultats. La progression rapide de cette forme de crédit, qui a nécessité une ouverture de crédit de 600.000 piastres en est la plus claire démonstration.

Mais cette mesure m'a paru devoir être complétée par d'autres qui sont déjà réalisées ou vont l'être prochainement.

Il fallait tout d'abord ouvrir plus largement l'accès des caisses de crédit aux petits agriculteurs, et, sur ma proposition, un arrêté, signé par M. le gouverneur général le 8 mars dernier, a décidé que tout agriculteur, homme ou femme, qui cultive un hectare de terre, peut adhérer à la caisse de crédit de sa province.

Cette réforme sera, je l'espère, suivie bientôt par une plus importante encore, actuellement soumise à l'approbation de M. le gouverneur général.

Elle permettra, si toutefois le gouvernement reçoit, dans sa tentative généreuse, l'appui de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de ce pays, l'accession à la propriété de milliers de petits cultivateurs. L'obligation de fournir un gage foncier écarte du bénéfice des prêts les indigènes qui ne sont pas propriétaires à titre définitif. Concessionnaires provisoires et petits occupants de fait ne peuvent obtenir les prêts dont bien souvent ils ont besoin pour régulariser leur situation. Cette catégorie, cependant, est de beaucoup la plus intéressante, car elle comprend les indigènes de situation modeste, en voie d'accession à la propriété d'une terre qui a été mise en valeur par leur seul effort. Le Crédit agricole se doit de leur favoriser cette évolution dont il convient de souligner toute la portée sociale.

En Cochinchine, la grande et la moyenne propriété dominant, jusqu'à ce jour, surtout dans les régions neuves, parce que le petit exploitant est invariablement spolié par le détenteur de capitaux, à qui il est obligé, un jour ou l'autre, d'emprunter. Certes, le non-propriétaire peut toujours recourir au prêt sur récolte, tel qu'il a été prévu par l'arrêté de 1876, mais le terme trop court qui lui est imposé rend peu appréciable pour lui cet appui, qu'il ne peut d'ailleurs obtenir qu'après avoir accompli de multiples formalités et donné la garantie des notables du village.

Le projet soumis à l'approbation du gouverneur général a pour but principal de venir en aide à ces petits cultivateurs ; il autorise les caisses de crédit à prêter jusqu'à 2.000 piastres, sur simple délégation des droits éventuels du concessionnaire provisoire ou de l'occupant. La réalité de l'occupation et la mise en valeur seront certifiées par la section régionale de prêts. En cas de défaillance de l'emprunteur, la société de crédit lui sera substituée dans l'exercice de ses droits ; à cet effet, il est expressément dérogé aux dispositions de la réglementation locale actuelle, qui interdit de constituer des sûretés réelles sur les terres données en concession provisoire.

Mais ces dispositions ne pourront évidemment s'appliquer qu'à ceux qui auront déjà réalisé une mise en valeur partielle de leurs terres. Il serait bon également d'envisager la possibilité d'accorder du crédit sur simple garantie personnelle pour les premiers travaux à effectuer sur une terre. C'est ce but auquel je désire atteindre. Un premier essai est tenté, je le suivrai avec la plus grande attention afin de fixer les règles qui permettront d'aider les plus pauvres à accéder à la propriété.

Ainsi sera accomplie une œuvre d'humanité et de prudence sociale.

C'est grâce à la caution donnée par la colonie de Cochinchine, en vertu de l'arrêté de 1876. que les Sociétés de crédit agricole ont pu se créer et se développer, mais il est certain qu'il nous faudra bientôt envisager l'époque où la colonie fixera une limite aux engagements qu'elle assume.

Dans un avenir peu éloigné certainement, il sera nécessaire de préparer la création d'une caisse ou d'une banque centrale de crédit agricole, dotée d'un capital propre et à laquelle seraient affiliées toutes les caisses provinciales.

Cet organe central aurait pour mission de fournir aux sociétés provinciales de crédit agricole les fonds nécessaires à leurs opérations. Cette banque, créée par les sociétés de crédit elles-mêmes, aidée par la colonie et la banque d'émission, aura pour rôle de réaliser l'union de toutes les sociétés et de leur servir de guide et de conseil.

Le jour où sera réalisé cet organisme, qui assumera les responsabilités et les charges incombant aujourd'hui à l'administration, le contrôle et la tutelle de cette dernière deviendront moins étroits, et une liberté d'action plus grande, dans les limites cependant des statuts, pourra être donnée aux sociétés de crédit agricole.

*

* *

Cadastre. — Je n'aurais pas examiné complètement, Messieurs, le problème foncier, si je ne vous donnais un aperçu des difficultés rencontrées par le personnel du cadastre dans la rude mission qui lui échoit au service de la colonisation.

Durant l'année écoulée, le service du cadastre et de la topographie a poursuivi l'exécution des travaux de bornages généraux et de lotissement qui étaient commencés dans les différentes provinces. De plus, à Gocong et à Cholon, les documents cadastraux ont été mis à jour, en vue de doter les nouveaux bureaux de la conservation foncière de données présentant toutes garanties d'exactitude.

Mais c'est sur la région de Camau qu'ont porté nos efforts. Les travaux neufs à exécuter dans la délégation de Camau s'étendent, en effet, sur une superficie de 300.000 hectares qui se répartissent en 10 villages. L'œuvre à entreprendre dans cet Extrême-Ouest, si riche d'avenir, est de toute première nécessité, mais aussi très pénible.

Les résultats escomptés pour cette année, sont loin d'avoir été atteints. Les difficultés de toutes sortes de la région, un personnel jeune, encore peu entraîné à ce genre de travaux et chez lequel se sont produites des défections assez nombreuses, sont les causes de ce rendement déficitaire. Des départs en congé et l'insuffisance de personnel menacent d'aggraver la situation. Ce ne serait plus trois ans qu'il faudrait prévoir pour le bornage des terres de la région, mais le double, ou peut-être même davantage.

Les demandes d'aliénation des terres domaniales ne peuvent attendre une période aussi longue. C'est pourquoi je n'ai pas hésité, comme nous l'avons déjà fait dans la région de Phuriêng, à envisager l'utilisation de l'entreprise privée pour terminer dans un minimum de temps un travail énorme, indispensable au développement de la colonisation et des ressources de notre budget.

Des études sont poursuivies pour spécialiser le service du cadastre dans les travaux de triangulation d'un côté, et de vérification de l'autre, le lever des détails étant confié à des entreprises privées présentant toutes garanties désirables.

L'exécution de ce programme permettra de résoudre rapidement, on peut l'espérer, l'important problème de la cession des terres domaniales, intimement lié à l'essor de la colonie.

Travaux publics. — Mais cet essor économique, Messieurs, n'est pas uniquement fonction du régime foncier, car il ne servirait à rien de disposer d'immenses étendues vacantes et de pouvoir doter le colon de titres certains de propriété, si les terres à mettre en valeur demeuraient inaccessibles. La colonisation suit le rail ou la route, bien plus souvent qu'elle ne les entraîne après elle.

*
* *
*

Routes. — Construire de nouvelles routes, améliorer les anciennes, ouvrir des canaux, c'est augmenter les possibilités d'action de nos planteurs. L'effort considérable poursuivi en 1927 pour le développement du réseau routier sera encore accru cette année.

Comme amélioration, le programme de travaux prévoit l'asphaltage de certaines sections de routes, le remplacement d'un nombre d'ouvrages d'art provisoires par des ponts définitifs, l'élargissement des chaussées, les déviations locales de passages dangereux ou établis dans de trop mauvaises conditions.

Les principales constructions envisagées sont les suivantes :

Achèvement des ouvrages d'art de la section de la route locale n° 8, entre Sadec et Rachgia, et empierrement de la nouvelle plate-forme entre Longxuyen et Rachgia ;

Achèvement de la route de Bentré à Mocay ;

Achèvement des ouvrages d'art et cylindrage de la route coloniale n° 16 dans sa dernière lacune de Hoa-binh à Lobe ;

Achèvement de la route locale n° 1 entre la Nui Bara et Budop ;

Achèvement de la route locale n° 13 entre la route locale n° 1 et Soairieng, et continuation des travaux en direction de Tourane Djiring ;

Continuation de la route locale n° 4 au-delà de la route locale n° 13 vers le nord (Mimot) ;

Construction de la route de Honquan à Mimot ;

Construction de la route de Bandôn à Bencui ;

Continuation des travaux de la route coloniale n° 20 jusqu'à la frontière de l'Annam, en direction de Djiring ;

Parachèvement et empierraient de la route coloniale n° 22 de Tayninh vers le Cambodge.

Le développement du réseau des voies de communication est donc poursuivi méthodiquement.

Au 31 décembre 1925, l'ensemble du réseau routier de la Cochinchine atteignait la longueur respectable de 7.000 kilomètres ; ce chiffre est largement dépassé à la suite des extensions réalisées dans le courant de 1926 ; au 31 décembre de cette année, en

effet, les routes entretenues par la circonscription territoriale et les provinces de Cochinchine représentaient 7.360 kilomètres. Ce chiffre se décompose de la façon suivante (km) :

Routes empierrées	4.425
Routes non empierrées	352
Routes en construction	436
Routes en projet	637
Pistes utilisable une partie de l'année	1.510
Total	7.360

Les frais d'entretien des routes, bâtiments et voies navigables, dont les dépenses s'élèvent à 1.638.723 piastres dans le projet de budget qui vous est soumis, sont en augmentation de 230.000 piastres environ sur le chiffre correspondant du budget en cours. Cette augmentation porte principalement sur les routes locales et les routes coloniales.

Je n'ai pas besoin, messieurs, d'insister sur la nécessité d'augmenter les dotations d'entretien des routes, par suite de l'accroissement rapide de la circulation, dont la progression a été de 55 % de 1923 à 1926 sur les routes coloniales de Cochinchine, et de 15 % sur l'ensemble des routes locales. Cette augmentation du mouvement a eu pour résultat immédiat d'entraîner une usure rapide des chaussées.

Le service des travaux publics a fait son possible pour maintenir le réseau en bon état de viabilité. Malgré tout, la route coloniale n° 16 de Saïgon à Camau a eu à souffrir des insuffisances de crédits alloués pour son entretien, les années précédentes. Un gros effort doit être fait pour remettre en état cette voie importante ; la réfection de la chaussée pourra être achevée en 1928.

Le trafic de plus en plus important et l'augmentation de plus en plus grande de la circulation automobile sur les routes de Cochinchine nous obligent aussi à moderniser les méthodes d'entretien.

C'est ainsi qu'il a été prévu pour 1928 l'industrialisation des fournitures et des transports de cailloutis, et l'asphaltage des chaussées dans les sections où la circulation est très importante.

Des essais d'asphaltage ont été faits en 1927 sur la route coloniale n° 1, sur 15 kilomètres au-delà de Giadinh, et à la sortie de Saïgon, côté Pnom-Penh. Les résultats ont été des plus satisfaisants et sont assez concluants pour que l'on puisse adopter l'asphaltage comme mode général d'entretien. L'extension de cette nouvelle méthode obligera notre budget à consentir une première mise de fonds pour constituer le capital de premier établissement ; mais ces sacrifices seront récupérés dans l'avenir par une durée plus grande des chaussées, une circulation plus facile et meilleure, entraînant pour les usagers des économies importantes du matériel automobile et une moindre consommation d'essence.

Le plan de campagne de 1928 porte en détail les sections de routes à asphalter.

Hydraulique agricole. — La mise en valeur de la colonie ne se poursuit pas seulement par la construction de routes, mais parallèlement par le creusement de voies navigables, servant aussi à l'irrigation.

Le cube extrait pendant l'année 1926 et jusqu'au 20 avril 1927, au compte du budget local de la Cochinchine, avec participation du budget général, s'est élevé à 4.256.789 mètres cubes.

Pour le compte du budget local, les travaux exécutés au cours de l'année 1926 ont été les suivants :

Amélioration du canal Song-Trem au Canh-Den;
Creusement du canal Saintenoy au Cailon ;
Creusement du canal Cailon au Song Trem ;
Creusement de la coupure de Cai san-Lon ; actuellement, sont en cours d'exécution le creusement du canal Rachgia Hatiên et celui du canal de Triton.

Pour le compte, des budgets provinciaux, ont été terminés :
Le creusement du canal Barinh ;
L'amélioration du canal Trabang ;
Le creusement du canal Giarai-Ganhhao ;
Le creusement du canal Song-ong-doc au Rach Dong-cung et de plus, le creusement du canal de Tracu-thuong est en cours d'exécution.

Les travaux de dragages, qui se poursuivent en Cochinchine depuis 1921, n'ont souffert, en 1927, d'aucun arrêt, malgré l'expiration du contrat passé avec la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics.

Un appel d'offres a eu lieu le 31 mai dernier pour la continuation des dragages en Cochinchine pendant les huit années allant de 1928 à 1935 inclus. Les résultats actuellement soumis à l'examen de l'autorité supérieure devront être approuvés par décret.

Le programme de dragages prévu pour la période 1928-1935 ne comporte que les travaux neufs nécessaires à la mise en valeur des parties incultes ou difficilement cultivables du delta cochinchinois. Il n'est pas possible, en effet, de soumettre un programme complet et rationnel d'entretien des voies existantes ; le curage d'un canal ne peut être prévu pour une date fixe, seule l'opportunité est de règle.

Ce programme, qui ne nécessitera pas un effort financier inférieur à 8.900.000 piastres, porte à la fois sur la plaine des Joncs et sur le Transbassac. Il vise à ouvrir à la colonisation l'immense plaine des Joncs et le triangle Rachgia-Triton-Hatiên. dont la surface est d'environ 200.000 hectares de terres neuves.

Les principaux travaux inscrits au programme sont les suivants :

Dans la plaine des Joncs :
Canal du Vaïco occidental au Vaïco oriental ;
Canal du Tong-doc-Loc au canal Lagrange.

Dans le Transbassac :
Pour l'aménagement de la plaine Rachgia-Triton Hatiên et pour la partie située au sud de Song-Cailon :
Canal Rachgia Hatiên,
Canal du canal Rachghia-Hatiên au canal d'Hatiên,
Canal du Song-Trem au Song-Cailon,
Canal du Song-Trem au Song-ong-doc,
Canal du Song-Trem au Song-Caitau,
Canal du Song-Bai-hap au Song-Cualon.

Telles sont les grandes lignes du programme proposé, qui est complété par un canal de communication qui permettra de créer une gare d'eau à Bencat, en reliant par voie d'eau ce centre important de transports à Saïgon. La longueur des canaux qui seraient ainsi exécutés atteindrait 415 kilomètres.

Ce programme, d'ailleurs, a déjà reçu, au cours de 1927, un commencement d'exécution, au moins pour la plaine Rachgia-Triton-Hatiên, et les crédits inscrits au projet de budget de 1928 pour les travaux d'hydraulique agricole, qui, à 10.000 piastres près, sont les mêmes qu'en 1927, en permettront la réalisation de la première tranche.

La mise en valeur des terres basses de Cochinchine intéresse au plus haut point le budget de la colonie et les agriculteurs, par les plus values rapides et importantes qu'elle comporte. Elle ne pourra être assurée entièrement que lorsque le réseau des canaux primaires aura été complété par le creusement de canaux secondaires et de canaux tertiaires, et que l'assainissement et le drainage auront été étendus à toutes les terres. À ce moment, on pourra affirmer que la richesse de l'ouest cochinchinois aura fait un nouveau bond; elle sera doublée, si elle n'est pas triplée.

Pour arriver à ces résultats, les ressources des budgets ne sont pas suffisantes ; il s'agit, du reste, d'une œuvre agricole essentiellement privée à laquelle doivent participer les intéressés. Peut-être pourrait-on envisager un groupement des efforts particuliers par la constitution de syndicats de propriétaires et de colons pour le creusement des canaux tertiaires.

Ces syndicats seraient autorisés à percevoir diverses taxes, auxquelles viendraient s'ajouter des subventions du gouvernement et des communes. Des emprunts pourraient aussi être contractés aux caisses de crédit agricole.

Eaux et assainissement. — Le problème des eaux est, en Cochinchine, un de ceux dont la solution, trop longtemps retardée, est des plus urgentes. Des études sont poursuivies qui intéressent l'ensemble du pays.

Les études définitives d'adduction des eaux du Song-Bé pour l'agglomération Saïgon Cholon ont été commencées le 1^{er} février dernier, à la suite de l'approbation de l'avant-projet par M. le gouverneur général le 28 décembre 1926. Les dispositions premières ont été modifiées à la demande de M. l'inspecteur général des travaux publics, et la question de l'irrigation d'une zone de 34.000 hectares de terres sur le plateau Est de Thudaumot a été disjointe. Il sera ainsi réalisé des économies importantes sur les prévisions initiales.

Le projet complet sera fort probablement présenté dans le courant du 1^{er} semestre 1928. D'autre part, une grande entreprise privée poursuit, à ses frais, des études parallèles qui seront prêtes en même temps. Entre les deux projets, il y aura lieu de choisir. À ce moment, il faudra que tous les organismes intéressés — gouvernement général, gouvernement local, municipalités de Saïgon et Cholon — s'entendent sur leur participation aux dépenses de premier établissement, et l'on pourra passer à l'exécution, fort probablement au cours de l'année 1928.

C'est en septembre dernier qu'ont été terminés les travaux de la station de Govap et que douze puits ont été mis en service, fournissant un appoint journalier de 4.000 à 7.000 mètres cubes, selon la saison. Les résultats d'une exploitation qui ne tardera pas à entrer dans sa deuxième année prouvent, dès maintenant, que la solution du problème de l'alimentation en eau potable d'une agglomération importante comme Saïgon-Cholon ne saurait être recherchée dans la création de stations de pompage multiples, dont l'entretien est onéreux et le rendement insuffisant pendant la période la plus critique de l'année.

À côté de Saïgon, l'alimentation en eau de la ville du Cap Saint-Jacques est nettement insuffisante. Une commission a été chargée d'étudier les moyens d'améliorer cette situation. Un puits d'essai a été foré ; l'eau rencontrée est de bonne qualité, mais contient du sable en suspension et nécessitera une filtration.

Le projet d'adduction des eaux à Rachgia est en voie d'exécution. À l'heure actuelle, les ouvrages d'art — prise en rivière, station filtrante et réservoir d'altitude — sont sur le point d'être terminés. La fourniture des canalisations sera réalisée dans le courant d'octobre prochain et la pose des conduites sera entreprise et poussée le plus

rapidement possible, afin de doter en eau potable le centre de Rachgia pour la saison sèche de 1928. La dépense sera approximativement de 75.000 piastres.

Des avant-projets, enfin, ont été dressés en vue de l'adduction d'eau potable dans les provinces de Travinh, Bentré et de la Basse-Cochinchine. Le projet comporte l'établissement d'un réseau de canaux, entre l'ouvrage de prise sur le Bassac et les différents centres à alimenter : Soctrang, Baclieu, Camau. Mais en attendant la réalisation de ces programmes, qui exigent des ressources importantes et un délai d'exécution assez long, il a été prévu la création de citernes, de réservoirs d'eau douce, dont plusieurs seront établis cette année même, et des ravitaillements par chalands dans les régions les plus déshéritées.

Port de commerce*. — Je ne terminerai pas ce chapitre réservé aux travaux publics sans dire au moins un mot de l'œuvre accomplie par le port de commerce. L'effort a tendu à améliorer la circulation dans le port, à mettre à la disposition de ses usagers de nouveaux hangars et terre pleins ; la rue Jean-Eudel a été élargie, de nouvelles voies ont été exécutées, les travaux de construction d'un pont à travées levantes ont été commencés pour la traversée du canal de dérivation ; enfin, des grues métalliques et des voies Decauville pourront être mises à la disposition du public à la fin de la présente année.

Toutes ces améliorations viendront heureusement compléter l'organisation et l'outillage d'un port dont l'importance égale déjà celle du port de Bordeaux, et appelé du fait de la richesse croissante de la Cochinchine au plus bel avenir.

Services agricoles. — Je vous rappelais tout à l'heure, messieurs, que le chiffre des superficies cultivées en Cochinchine avait triplé en quarante-quatre ans, passant de 675.000 ha en 1883, à 1.900.000 ha. en 1926. L'exportation du riz, le principal produit de notre agriculture, a suivi une courbe encore plus rapidement ascendante ; de 330.000 tonnes, en moyenne, pendant la période décennale 1874-1883, elle atteignait 1.200.000 tonnes de 1914 à 1923 et 1 million 300.000 tonnes pour les trois dernières années. Il en est résulté un enrichissement certain du pays, surtout si l'on tient compte de l'élévation des cours, 100 kg de riz valant, en effet, à l'heure actuelle, à Cholon, 10 p 50 en moyenne.

Développement intensif de l'agriculture, perfectionnement des procédés de culture, amélioration de nos riz par la sélection et la standardisation, telle a été la politique agricole du gouvernement.

Des problèmes nombreux posés devant nous, le plus important est, sans conteste, celui de la sélection des paddys et de la standardisation de la récolte, dont dépendent le rendement de nos rizières et la qualité de nos grains. Le triage de la récolte par des appareils mécaniques est une première étape vers la standardisation, et les résultats des concours rizicoles ont démontré l'amélioration constante de nos riz qui prennent peu à peu sur le marché mondial la place qui leur revient. Des cultures plus soignées sur des rizières mieux aménagées donnent une production d'une homogénéité croissante ; les beaux lots sont déjà recherchés avec une plus-value encore légère, il est vrai, mais le progrès est en route.

Les deux usines de triage de Mytho et surtout de Cantho voient leur clientèle augmenter. Elles ont trié cette année près de 8.000 ha. de semences et les 44 trieurs Marot ¹, mis à la disposition des riziculteurs, contribuent, pour une bonne part, à la vulgarisation des semences sélectionnées.

Les services agricoles se sont attachés aussi à la sélection des plants, indispensable à l'homogénéité de la récolte. L'ensemble des stations a produit, en 1927, 190 tonnes de semences, soit 40 tonnes, de plus que l'an dernier.

¹ Des Éts Marot à Niort (Deux-Sèvres).

De son côté, le Laboratoire de génétique, tout en continuant ses expériences d'hybridation, offre aux rizicultures des semences de tout premier ordre.

Les concours de paddys, dont il faut reconnaître l'utile rôle de propagande, semblent avoir, dans certaines provinces, perdu de leur succès d'autrefois. Cela tient à l'indifférence des riches propriétaires que les récompenses en argent n'intéressent pas ; aussi, ai-je décidé d'accorder, dans la mesure du possible, des distinctions honorifiques aux rizicultures qui collaborent par des efforts de plus en plus remarquables à l'amélioration de la production de leurs terres.

La présentation sur le marché de beaux paddys en quantités suffisamment importantes pour être standardisés, est indispensable à la réhabilitation du riz de Saïgon. Jusqu'ici, il n'avait pas été assez fait pour encourager les producteurs de stocks homogènes. Les stocks de beaux paddys étant maintenant plus fréquents, quelques maisons françaises les achètent suivant leur qualité.

La riziculture n'a pas accaparé toute l'activité des services agricoles. Les autres problèmes de l'agriculture européenne et indigène ont été étudiés. La station agricole de Bencat a continué l'étude des questions concernant l'hévéa, et recueilli une foule d'observations qui seront prochainement condensées dans un rapport où les planteurs pourront trouver un grand nombre de renseignements, notamment sur la greffe. La question des engrais verts, dont l'emploi est courant à Java, a été soigneusement étudiée sur 40 variétés de légumineuses, et des essais en grand de sept variétés intéressantes, effectués en terre rouge et en terre grise, avec la collaboration de quelques planteurs, nous fixeront bientôt sur leur réelle valeur.

En sériciculture, on peut constater avec satisfaction des progrès qui s'accroissent chaque jour. Grâce aux bureaux d'achats de nos stations séricicoles, les indigènes sont assurés de vendre leurs cocons à un prix rémunérateur que détermine un barème établi d'après la qualité du produit ; à Chaudoc, par exemple, la superficie complantée en mûriers passe de 300 hectares en 1925, à 370 en 1926. Les pontes sélectionnées distribuées gratuitement par les stations de grainage de Târchâu et de Saïgon sont passées de 970.000 à 1.335.000 et les boutures de mûriers de 1.300.000 à 1.400.000. Les achats de magnaneries sont compensés par le produit de la vente de cocons, de soie et de tissu.

Le laboratoire de chimie continue à travailler à plein rendement et les planteurs font de plus en plus appel à lui pour l'analyse de leurs terres, engrais, minéraux, végétaux.

Service forestier. — Je signalais tout à l'heure, messieurs, l'importance pour la Cochinchine du problème de l'eau. Un autre ne sollicite pas moins notre attention, c'est le problème du bois. L'extension de la colonisation dans l'Ouest a amené un déboisement exagéré de cette vaste région ; dans l'Est, la substitution de la forêt ordonnée de nos hévéas à la forêt profonde nuit au ravitaillement de nos industries et des centres en bois d'œuvre et en bois de chauffage. Une lourde tâche de surveillance et de prévoyance incombe du fait de ces circonstances au service forestier. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître l'utilité :

1° De conserver à la Cochinchine le domaine boisé estimé nécessaire au point de vue climatologique et hydrologique ;

2° De lui constituer un domaine réservé suffisant pour pouvoir fournir annuellement et régulièrement par son exploitation méthodique, les différentes catégories de produits forestiers indispensables aux besoins du commerce local et de l'exportation.

Le service forestier a continué à s'efforcer d'augmenter l'étendue du domaine réservé par la constitution de nouvelles réserves judicieusement choisies. Il a procédé en même temps à une révision générale des réserves existantes et proposé les suppressions ou rectifications de limites qui paraissent s'imposer dans l'intérêt de la colonisation.

C'est ainsi que cinq réserves nouvelles couvrant une étendue totale de 29.460 hectares ont été créées et que le déclassement de 23.016 hectares intéressant partiellement onze réserves et en totalité dix réserves anciennes, a été proposé. En tenant compte de ces déclassements projetés, le domaine actuellement réservé et considéré comme intangible, comporterait 169 réserves forestières couvrant une étendue totale de 549.420 hectares, soit une augmentation de 16.000 hectares par rapport à l'exercice précédent. Ce domaine réservé est-il suffisant ? Évidemment non. On s'accorde d'une façon générale à fixer au tiers de la superficie d'un pays l'étendue de forêts à maintenir dans le but d'éviter toute perturbation dans le régime des eaux et les conditions atmosphériques.

Nous sommes donc loin de compte et une ère de réalisations reste encore ouverte au service forestier.

Les forêts érigées en réserves domaniales ne doivent pas être soustraites à toute exploitation. Dans la mesure des moyens mis à sa disposition, le service forestier poursuit l'aménagement de ses réserves et les livre à l'exploitation méthodique qui, seule, permet de tirer annuellement d'une forêt le revenu qu'elle est susceptible de donner, d'augmenter par des réalisations bien conduites le capital forestier et d'accroître par là-même son revenu.

Au cours de l'année écoulée, trois réserves couvrant une étendue totale de 3.549 hectares ont été aménagées en futaies. Le domaine réservé aménagé intéresse donc actuellement une superficie totale de 165.000 hectares, qui sont le siège de 130 coupes réglées. D'autres aménagements sont en cours d'étude.

Quels que soient les progrès réalisés dans la voie des aménagements, la plus grande partie des produits vérifiés en Cochinchine, proviennent encore des forêts ouvertes à la coupe libre ou des concessions. Le total des bois d'œuvre exploités au cours de l'année écoulée a été de 195.000 mètres cubes, soit une augmentation de 17.000 mètres cubes par rapport à l'année précédente. Cette augmentation provient, en grande partie, de l'exploitation plus intensive des « caicongs » très recherchés par l'industrie et dont la production est surtout assurée par les forêts de « Tram » de Camau et de Chaudoc. Le volume des bois de feu a atteint sensiblement le volume exploité au cours de l'exercice précédent : 868.000 stères environ. Sur ce total, 20.000 mètres cubes de bois d'œuvre et 235.000 stères de bois de feu seulement, proviennent des coupes méthodiques.

Les recettes forestières présentent une plus-value de 56.000 piastres environ sur l'exercice précédent et, arrêtées à la somme de 825.451 piastres, font ressortir, comparées avec les dépenses, 395.654 piastres, un excédent de 429.797 piastres, qui constitue ce qu'on est convenu d'appeler le revenu des forêts de la Cochinchine au cours de l'année écoulée.

Mais étant donné la situation actuelle des forêts de ce pays, ce serait une erreur de rechercher exclusivement le critérium d'une bonne gestion forestière dans l'augmentation des recettes ; et de même, ce serait se méprendre sur le véritable rôle assigné à ce service, qui est celui de gérant du domaine boisé, que de prétendre mesurer son action au montant de ses recouvrements. Une bonne gestion doit toujours réserver l'avenir.

Chacun sait que la propriété forestière présente une nature très caractéristique : la superficie forestière, constituée par les arbres des différents âges recouvrant le sol, comprend à la fois le capital d'exploitation et le revenu ; ces deux éléments, intimement mêlés et immédiatement mobilisables, se prêtent à des réalisations anticipées et sont susceptibles de tenter l'appétit de la génération présente. Or, le capital forestier, ruiné par des abus de jouissance, ne se reconstitue qu'avec une extrême lenteur, parfois même, comme le cas est fréquent en Cochinchine, il ne se reconstitue plus du tout. Ce capital cependant représente le patrimoine des générations futures et la génération présente ne saurait le dilapider. Si on veut faire œuvre réellement utile, il est urgent de ne plus se laisser hypnotiser par des considérations d'ordre purement fiscal et de

prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la reconstitution d'un domaine déjà très appauvri.

*
* *
*

Service vétérinaire. — À la faveur d'une situation sanitaire aussi satisfaisante que possible, l'organisation du service des épizooties a été poursuivie au cours de 1926. Douze secteurs ou postes vétérinaires sont actuellement en bonne voie d'organisation pour leur permettre d'intervenir, de signaler dans le plus bref délai l'apparition des épizooties et d'arrêter leur progression. Des instructions nouvelles plus précises donneront à ces secteurs une activité plus grande et un meilleur rendement.

En conformité d'un vœu émis en 1923 par votre assemblée, un arrêté du 13 décembre 1926 a réglé les conditions du contrôle sanitaire à exercer sur l'importation, l'exportation, ainsi que sur les échanges de bétail à l'intérieur de l'Indochine. Ce règlement, très libéral, spécifie que ces derniers échanges sont libres et francs de toutes taxes, mais il donne aux commerçants intéressés, de même qu'aux colons acheteurs, toutes les garanties sanitaires désirables, puisqu'il institue un contrôle sanitaire permanent de tous les mouvements du bétail.

L'exécution du contrat passé en 1925 entre l'Institut Pasteur de Paris et le gouvernement général de l'Indochine met à la disposition de la colonie, en permanence, une provision de sérum antiseptique suffisante pour parer aux premières approches de la peste bovine. Les postes vétérinaires des provinces en sont toujours pourvus de façon à pouvoir exercer, en cas de nécessité, une action médicale immédiate.

Des recherches et expériences actuellement en cours paraissent devoir nous apporter une action thérapeutique efficace dans le traitement des trypanosomiasés des grands animaux domestiques. Pour la première fois, l'emploi de certaines associations médicamenteuses a permis d'obtenir, dans les conditions du laboratoire, la guérison de plusieurs cas de surra du cheval et du bœuf. Tout en prenant date pour ces résultats encourageants, les services vétérinaires espèrent pouvoir publier bientôt des indications qui permettront de porter dans le domaine de la pratique le traitement de ces maladies qui causent un tort considérable à l'agriculture et à l'élevage.

Le contrôle exercé sur la production du bétail s'est manifesté jusqu'ici d'une façon toute particulière sur l'élevage du cheval. Cet élevage, qui intéresse près de 700 éleveurs indigènes et quelques Européens, s'est développé d'une façon aussi remarquable qu'imprévue dans les environs de Saïgon, grâce à une coopération éclairée de l'administration, représentée par le service des haras, et des propriétaires éleveurs. Considérés au point de vue purement zootechnique, les résultats dépassent les meilleures prévisions. Au point de vue économique, le service des haras met entre les mains des propriétaires éleveurs un nombre croissant d'animaux de grande valeur, de telle sorte qu'à l'heure actuelle, cet élevage, considéré comme exclusivement somptuaire, est une source de richesse réelle pour les éleveurs indigènes.

La coopération de l'administration et des éleveurs, en ce qui concerne l'élevage des bovidés, est plus récente et beaucoup plus difficile à réaliser. Elle n'a pas porté tous ses fruits ; néanmoins, la tâche se poursuit ; elle va recevoir une impulsion et des directives nouvelles : la natalité européenne et indigène s'accroît dans les villes de Saïgon et Cholon de telle sorte que le problème de la « production du lait frais, sain et propre » devient chaque jour plus important. Le service vétérinaire vient de mettre à l'étude cette question qui consiste à rechercher les moyens de fournir, dans les conditions économiques satisfaisantes à nos grands centres, trois à quatre cents litres de lait par jour, avec toutes les garanties sanitaires désirables.

Enfin, la mise en régie de l'exploitation de nos grands abattoirs et des marchés a permis au service sanitaire vétérinaire d'exercer sur ces établissements un contrôle chaque jour plus précis, qui garantit la salubrité des produits alimentaires et des denrées livrées à la consommation.

Ainsi est assurée la coopération des services sanitaires vétérinaires avec les services sanitaires médicaux, pour le plus grand bien de l'hygiène publique.

*
* * *

Situation financière. — Messieurs, je viens de vous esquisser à grands traits la marche des principaux services durant l'année écoulée. Il me reste à vous dire quels sont les moyens financiers envisagés au cours du prochain exercice pour permettre la poursuite de notre œuvre d'assistance, d'enseignement et de mise en valeur.

Le budget local qui va vous être soumis a été établi cette année avec la double préoccupation, d'abord de doter les œuvres d'enseignement, d'assistance et les travaux publics de tous les crédits nécessaires au progrès social de la colonie et à son développement économique, ensuite, conformément aux intentions manifestées lors de sa dernière session par votre assemblée, de ne surcharger les contribuables d'aucun impôt nouveau.

Un tel résultat ne pouvait être obtenu que par une révision sévère des demandes formulées par les services. Il semblait d'autant plus difficile à atteindre que le budget local va se trouver dans l'obligation de faire face à des dépenses nouvelles, résultant notamment de la mise à sa charge de la subvention pour l'exploitation des services postaux, des dépenses d'entretien et de fonctionnement de l'hôpital Grall et du relèvement des soldes et avantages divers concédés aux fonctionnaires européens et indigènes.

L'administration locale a pu y parvenir, en procédant à une ventilation des recettes et des dépenses entre le budget local, devenu trop pauvre, et les budgets provinciaux et communaux demeurés plus riches. Cette mesure avait été préconisée déjà par nombre de bons esprits et notamment, par l'inspection des colonies. Elle avait même été inscrite dans le code de l'instruction publique qui prévoit la mise à la charge des budgets provinciaux des dépenses de l'enseignement primaire de plein exercice.

Nous ne faisons donc, au point de vue de ces dernières dépenses, que rentrer dans la norme. Il apparaît tout aussi légitime de faire supporter par les provinces les dépenses de personnel indigène des bureaux, des travaux publics, du trésor, de l'assistance médicale. Au surplus, le concept de la séparation idéale des budgets local, régionaux et communaux, est pratiquement impossible à sauvegarder. Sans porter atteinte à des institutions auxquelles des ressources propres importantes doivent être consacrées pour leur permettre de prospérer, une collaboration effective des autres budgets à certaines dépenses du budget local peut être envisagée. L'essentiel est que, sous le prétexte du respect du principe rigoureux de la séparation des budgets, le contribuable ne soit pas surchargé d'impôts nouveaux pour parer au déficit d'un de ces budgets, alors que les autres demeurent pléthoriques et présentent des ressources inutilisées. Depuis longtemps d'ailleurs, la règle de l'intangibilité des budgets n'est plus observée ; c'est ainsi que le principe d'une subvention du budget général a été admis en faveur du budget local ; une mesure analogue, sous forme de participation à ce budget, peut donc être imposée aux budgets provinciaux. C'est sur ces bases qu'a été établi le budget de 1928.

J'ai, avant toute chose, voulu en toute bonne foi tenter, avec votre concours, une expérience de meilleure répartition, entre les divers budgets, des charges qui leur incombent. Un tel budget, messieurs, n'est pas un budget triomphant, c'est un budget d'étude et d'attente. J'ai pensé qu'un temps d'arrêt était désirable avant de reprendre,

pour faire face aux dépenses sans cesse croissantes au budget local, mais que nécessite le développement de la colonie elle-même, une course nouvelle aux impôts.

Le budget local de 1926 s'est élevé en recettes à 17 837 710 piastres et en dépenses à 16 989 581 piastres, laissant un reliquat de 848.192 piastres, dont 520 929 piastres de plus-value de recettes sur les prévisions budgétaires et 327.199 piastres de crédits restés sans emploi.

Une somme de 848 129 piastres a donc été ainsi versée à la caisse de réserve. Sur l'avoir actuel de cette caisse, il fera prélevé, pour équilibrer le budget de 1928, 827.697 piastres. En fait, malgré ce prélèvement, la caisse de réserve, il convient de le signaler, bénéficiera d'un léger reliquat, affirmation du désir du gouvernement, conforme à celui des corps élus, d'améliorer, quelles que soient les circonstances, la situation de notre caisse de réserve.

Dans leur ensemble, les ressources ordinaires du budget de 1928, devant faire face aux dépenses ordinaires, se répartissent de la façon suivante (piastres) :

1° Recettes basées sur les droits et produits dont la perception est autorisée en 1927
13.274.711

2° Prélèvement ordinaire sur la caisse de réserve 827.697

3° Subvention globale du budget général 3.602.000

4° Parts contributives ou remboursements par d'autres budget 1.751.667

Total 19.456.075

Budget extraordinaire

Prélèvement extraordinaire sur la caisse de réserve 15.000

Total général 19.471.075

Si on compare les recettes provenant des droits et produits dont la perception sera autorisée en 1928 avec celles de 1927, on obtient les résultats suivants :

Plus-values

Impôt personnel 32.000 l

Impôt des patentes 75.500

Taxes assimilées 30.400

Enregistrement 8.000

Domaines 660.950

Produits des forêts 99.200

Produits affermés 7.881

Exploitation des bacs 70.000

Produits divers 320.100

soit en plus. 1.304.631

dont il y a lieu de retrancher la moins-value constatée sur l'impôt foncier : 29 820 piastres pour obtenir l'accroissement des recettes normales et permanentes du budget local de 1928 sur les recettes correspondantes de 1927, soit 1.274.811 piastres.

Il faut remarquer que l'augmentation progressive du rendement des impôts proprement dits ne s'élève qu'à 108 080 piastres, chiffre insuffisant pour compenser la progression normale des dépenses.

La plus-value la plus sensible doit provenir de la vente des terrains domaniaux : terrains de rizière de la région de Camau et terres à caoutchouc des régions de Baria, Tayninh et de Phuriêng, dont les travaux de levé et de lotissement sont actuellement en cours d'exécution et qui seront ouverts à la colonisation dans le courant de 1928.

Les autres plus-values correspondent :

a) Au relèvement du prix de la journée de traitement à l'hôpital Drouhet et à l'hôpital indigène de Cochinchine ;

b) À l'incorporation des recettes de l'hôpital Grall, dont le budget local doit assurer le fonctionnement et l'entretien à partir du 1^{er} janvier 1928 ;

c) À l'inscription du produit brut de l'exploitation des bacs au lieu du net perçu en 1927 : la différence entre ces deux prévisions représentant le montant des dépenses d'exploitation.

Mais ces plus-values sont, soit en partie, soit en totalité, absorbées par les dépenses que la colonie doit supporter pour l'assistance médicales ou le fonctionnement des bacs.

Les ressources normales et permanentes du budget local de la Cochinchine ne progressent donc pas suffisamment pour équilibrer un accroissement de charges rendu inévitable par le développement économique de la colonie et par l'élévation du prix de toutes choses.

En somme, les prévisions recettes nécessaires aux dépenses strictement indispensables pour assurer la marche des différents services de la colonie pendant l'année 1928 sont en augmentation de 1.673.254 piastres sur les prévisions correspondantes de l'exercice 1927.

Dans leur ensemble, les accroissements absolus de crédits au budget de 1928 se répartissent et s'expliquent de la façon suivante :

1° Travaux publics. — Le plan de campagne de 1927 atteignait 5.329.336 piastres. Celui de 1928 s'élève à 5.390.043 piastres ne comportant qu'une légère augmentation pour les travaux, de 60.707 piastres.

De même qu'en 1927, les travaux de dragages et d'entretien des routes coloniales seront assurés par le budget local avec les subventions consenties par le budget général.

2° Dépenses nouvelles sur les autres chapitres. — Les principales dépenses nouvelles mises au compte de la Cochinchine, en 1928, sont les suivantes :

1° Subvention pour l'exploitation des services postaux fluviaux	150.000
2° Dépenses d'entretien et de fonctionnement de l'hôpital Grall	259.867
3° Taxe de consommation des alcools destinés à la préparation des médicaments, dont l'exonération a été abrogée par l'article 3 de l'arrêté du 30 octobre 1925	25.200
4° Indemnités aux vétérinaires chargés de la visite des animaux importés et exportés.	3.600
Total	438.067

Parmi les augmentations portant sur les divers chapitres et dont l'explication figure dans le corps de budget, il y a lieu de signaler :

a) Celle de 200.000 piastres apportée au crédit prévu pour exécution des travaux de bornages généraux et de lotissements à l'entreprise des terrains domaniaux à aliéner dans les régions de Camau, Baria, Tayninh et Phuriêng.

b) Celle de 30.000 piastres pour les foires et expositions en vue de l'organisation de la participation de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de 1929.

c) L'ouverture du collège de Cochinchine occasionnant une dépense totale, en personnel et matériel, de 266 061 piastres en partie compensée par le passage, au budget général, des dépenses du collège Chasseloup-Laubat ayant donné lieu, en 1927, à une inscription de 211.613 piastres.

d) Relèvement des soldes des magistrats accordé par l'article 57 de la loi de finances du 30 avril 1921, rendu applicable aux magistrats coloniaux par le décret du 16

décembre 1926, promulgué en Indochine par arrêté du 22 avril 1927 et entraînant une augmentation de prévisions de 36 859 piastres.

e) Modification du taux budgétaire, nécessitant une prévision supplémentaire de 148.251 piastres pour les dépenses en francs décomptées au taux de 10 francs au lieu de 12 fr. 50.

Conformément aux prescriptions de la circulaire n° 1923 du 16 février 1927 de M. le gouverneur général de l'Indochine, les prévisions de personnel ont été établies en se basant sur l'effectif présent à la colonie, au 1^{er} avril 1917, les prévisions pour le personnel en congé ne comprenant que la solde de présence, la majoration provisoire de traitement et la majoration provisoire de 12 %.

Ce nouveau mode de décompte se traduit, pour la plupart des chapitres de personnel, par des prévisions supérieures à celles de 1927, exercice pour lequel la solde du personnel en congé n'avait été marquée que par une réduction de 20 % sur la solde et le supplément colonial du personnel en service au 1^{er} avril 1926.

Les variations de crédits, de 1927 à 1928, se traduisent, dans les différents services, par les résultats suivants pour 1928 :

En plus :

Pensions	10.273
Dépenses politiques	154.645
Administration générale	323.427
Justice	37.847
Services financiers	237.718
Services d'intérêt social : a) Enseignement ; b) Assistance médicale	622.298
Service d'intérêt économique	122.525
Travaux publics	156.460
Dépenses communes	225.561
Total	1.890.754

En moins :

Subventions aux provinces	62.500
Dépenses extraordinaires	155.000
	217.500

Ce bref exposé fait ressortir les difficultés rencontrées dans l'établissement du budget. Elles ne sont, d'ailleurs, que momentanées. Un nouvel effort pourra être accompli en temps opportun pour accroître nos ressources en modifiant, s'il le faut, l'assiette de certains impôts, en obtenant aussi un meilleur rendement de la matière imposable.

Conclusions

Je ne suis pas inquiet. Un pays aussi riche que celui aux destinées duquel vous présidez, est capable de poursuivre dans des conditions satisfaisantes, avec un certain effort de volonté, l'œuvre de perfectionnement de son outillage économique et de ses services d'intérêt social.

Comment douter en effet de ce pays ? J'ai esquissé plus haut l'accroissement de sa richesse agricole. L'augmentation de son mouvement commercial n'est pas moins admirable.

Le mouvement commercial de la Cochinchine a atteint durant l'année 1926 :

Pour le commerce extérieur, 4 milliards 805.579.000 francs ; contre 3 milliards 059.428.000 fr. en 1925

Pour le commerce intérieur, 1 milliard 185 229.000 fr. contre 892.061.000 francs en 1925.

Soit au total, pour le mouvement général du commerce intérieur et extérieur : 5 milliards 990 802.000 fr. en 1926 contre 3 milliards 951 489.000 francs en 1925.

Pour le seul commerce extérieur, les importations passent de : 133 285.000 fr. en 1911 à 1 milliard 078 305.000 fr. en 1925 et à 1 milliard 835 375.000 fr. en 1926.

Ces chiffres représentent de 1925 à 1926 une plus-value de 757.071.000 fr. et de 1911 à 1926, soit en quinze ans, un doublement des importations, compte tenu des moyennes de change.

Les exportations, de leur côté, présentent une augmentation encore plus rapide : elles passent de 129.358.000 fr. en 1911 à 11 milliard 981 124.000 fr. en 1925 et à 2 milliards 970 204.000 fr. en 1926, soit : de 1925 à 1926, une plus-value de 989.124.000 francs, et de 1911 à 1926, un accroissement du commerce d'exportation dans une proportion qui dépasse le simple au triple. Et encore, je dois ajouter que, dans le chiffre de 2 milliards 970.204.000 fr. représentant la valeur des exportations en 1926, n'est pas comprise une somme de 100.000.000 fr. de réexportation.

La balance commerciale de l'année écoulée s'est soldée pour la Cochinchine par un excédent des exportations sur les importations de 1 milliard 134.829.000 fr et le commerce extérieur de la colonie (importations et exportations) a été en augmentation de 1 milliard 756.151.000 francs.

La part de la France dans les exportations de la colonie est de 25 % environ, tandis qu'elle atteint 49 et 50 % dans les importations. C'est un point important à signaler, moins important toutefois que l'accroissement extrêmement rapide des importations dans ce pays, qui a profondément modifié l'allure générale du trafic.

Jusqu'à ces toutes dernières années en effet, la Cochinchine était surtout exportatrice ; actuellement, le tonnage à l'importation par le seul port de Saïgon, qui était minime en 1920, représente les trois huitièmes du tonnage à l'exportation :

620.000 tonnes à l'importation contre 1.600.000 tonnes à l'exportation en 1926.

Ce tonnage d'importation offre, depuis 1920, et surtout dans les trois dernières années, une progression remarquable : le port de Saïgon a importé (tonnes) :

En 1920	170.000
En 1923	190.000
En 1924	230.000
En 1925	340.000
En 1926	620.000

Le tonnage à l'importation doublant presque de 1925 à 1926.

*
* * *

Je n'ajouterai qu'un seul mot. Messieurs. Le mouvement commercial de la Cochinchine a été, en 1926, de près de six milliards, il était en 1860, première année de l'ouverture du port de Saïgon, de 7.700.000 francs, les exportations de riz, qui se sont élevées l'an dernier à 1.400.000 tonnes, étaient alors de 53 939 tonneaux.

De tels chiffres se suffisent à eux mêmes. Tout commentaire en affaiblirait la portée, la France est fière ici du passé, elle envisage le présent et l'avenir avec une entière sérénité. Là où de tels services ont été rendus à la grandeur et à la prospérité d'une contrée, où plus des sept dixièmes de l'accroissement des richesses ont profité aux seuls autochtones, là ces services ne sauraient être oubliés. Qui retiendrait, devant de telles constatations, les clameurs inconsidérées de quelques Français ou de quelques Annamites dont on ne sait de quoi il faut le plus s'étonner, de leur parti-pris ou de leur

ignorance ? N'a-t-on pas été cependant jusqu'à oser prétendre que nous avions laissé ce pays en arrière des progrès réalisés chez des peuples voisins comme la Chine et le Siam !

J'aime et j'apprécie le royaume de Siam, dont une grande partie m'est connue, et où un noble et grand effort, ces dernières années, a été accompli. C'est un pays de 16 millions d'habitants ; cependant, il n'entretient que 400 écoles avec une population scolaire de moins de 40.000 enfants ; la Cochinchine qui n'a que 4 millions d'âmes, compte plus de 1.400 écoles fréquentées par 112.000 élèves. Le mouvement commercial du Siam ne dépasse pas 427 millions de ticaux, soit un peu plus de quatre milliards, bien inférieur à celui de la Cochinchine. Par contre, le budget royal s'élevait en 1924 à 90.000.000 ticaux, soit 900 millions de francs, alors que l'ensemble de tous les budgets de la Cochinchine est d'environ 38 millions de piastres, ou 427 millions de francs.

Il est des nations plongées dans de tels abîmes de douleur qu'il convient de n'en parler qu'avec discrétion et respect. À deux reprises, j'ai eu l'honneur d'administrer un territoire chinois [Kouang-tchéou-Wan] sensiblement égal à une de nos provinces cochinchinoises, placé sous la protection de la France et auquel je demeure profondément attaché. Quels spectacles ne m'y ont pas serré le cœur ! Des foules fugitives venant chercher asile sur notre concession, emportant avec elles les maigres épaves de ce qu'elles avaient pu sauver de leurs biens ou de leur fortune, implorant la protection française, suppliant que nous n'abandonnions pas le territoire, havre de travail et de paix au milieu de l'anarchie environnante : mères enlevées, enfants perdus ou volés, pères à qui rien ne restait plus de tout ce qu'ils avaient aimé, villages rasés ou brûlés, monceaux de têtes coupées s'élevant jusqu'aux toits des maisons, autant de visions affreuses qui poursuivent encore ma pensée !

Peuple de Cochinchine, dans ta sagesse, au milieu de tes calmes rizières, ne méconnaissais pas ton bonheur, ni ce que tu dois à la paix française. Il y a soixante-dix ans, aux embouchures du Mékong, deux peuples colonisateurs se sont rencontrés : L'un venant du lointain Occident, l'autre, descendu lentement, au cours des siècles, le long de la chaîne Annamitique, avait refoulé ou réduit au plus dur esclavage les premiers occupants, riches cependant d'un glorieux passé à en juger par les restes d'une civilisation merveilleuse qui, en Orient, n'a pas été égalée et dont nous recueillons avec admiration et respect les derniers vestiges.

Cependant, le plus fort de ces deux peuples tendit au plus faible une main secourable et l'associa loyalement à son effort de colonisation. Vous savez, Messieurs, par le développement de la fortune indigène, à qui de ces deux peuples cette association a le plus largement profité. Français, nous nous en félicitons ! Ce qui nous portait vers ces éloignés rivages, n'était pas la passion du lucre, mais ce goût de l'aventure et du prosélytisme qui, de tout temps, a animé notre patrie. Celle-ci, pendant près de douze cents ans, a maintenu haut et ferme en Occident ce flambeau de la civilisation latine qu'à travers les ténèbres des invasions, la Gaule, vaincue jadis cependant par Rome, alors foulée par les pieds des barbares, lui avait tendu.

Ah ! Messieurs, ne voyons-nous pas dans ce souvenir historique comme le présage pour l'Annam et pour la France d'un lumineux avenir ! Ces deux nations indissolublement unies par un commun destin élèvent sur les bords du Pacifique un des foyers de cette civilisation universelle que créent peu à peu, sous nos yeux, l'effacement des distances par le développement et la rapidité des moyens de transport, la fusion des communautés civilisées par l'extension et la multiplicité des échanges aussi bien du commerce que de la pensée. Qu'elles apprennent l'une l'autre à se mieux connaître et à s'estimer davantage pour être un jour confondues dans la reconnaissance des hommes comme dans leur prospérité.

UN PASSAGE DU DISCOURS DE M. BLANCHARD DE LA BROUSSE
AU CONSEIL COLONIAL DE COCHINCHINE
(*L'Écho annamite*, 19 août 1927)

À la séance d'ouverture de la présente session du conseil colonial de Cochinchine. M. le gouverneur Blanchard de la Brosse, respectueux de la tradition, assumait une pénible corvée : la lecture du « discours d'usage », que d'aucuns, parmi ses amis, ont trouvé admirable tout à fait, plein de précieux renseignements clairs et précis.

On se fait une idée assez juste du rôle ingrat que voilà quand on sait que ce discours officiel ne comportait pas moins de soixante quatorze pages dactylographiées, que sa lecture a nécessité environ une heure et demie de temps.

Ajoutez à cela que la chose s'est passée dans une salle remplie à débordement de « mandataires du peuple » et beaucoup plus encore de curieux que l'atmosphère y était surchauffée, quoique les ventilateurs — une bonne dizaine, — y donnassent de toutes leurs ailes.

Considérez enfin, que l'auditoire bâillait d'ennui, — qu'y a-t-il de surprenant en pareilles circonstances ? — et vous admettrez aisément que bien peu de gens eussent voulu — toute révérence gardée, — se mettre dans la peau de notre gouverneur en ce moment là !

Ne serait-ce que pour son courage de remplir consciencieusement cette tâche, lourde entre toutes, de bout en bout, sans faillir un seul instant, je ne voudrais lui faire nulle peine, même légère, à propos de cette besogne.

Mais, malheureusement, l'intérêt de la vérité doit primer toute autre considération et, n'en déplaise, à M. de la Brosse, je dois à mes lecteurs de soumettre à leur jugement quelques réflexions que m'a suggérées un passage de son long discours : celui relatif à la politique indigène, au « maintien de l'ordre » en ce pays.

Évidemment, le gouverneur de la Cochinchine prêche pour son saint, ou, pour être plus net et parler sans métaphore, pour l'Administration, à laquelle il appartient, dont il est l'un des plus hauts représentants.

Bien entendu, nul ne saurait raisonnablement, lui en faire grief.

Il va de soi qu'il ne peut partager, sur le chapitre de l'œuvre coloniale, l'avis de ses détracteurs.

C'est à son actif un mérite déjà que de ne point suivre, contre ces derniers, l'exemple de son prédécesseur immédiat, dont on se rappelle les violences de langage frisant la basse polémique.

À l'encontre du docteur Maurice Cognacq, en effet, M. Blanchard de la Brosse; rendons-lui cette justice, reconnaissons-le en toute loyauté, s'est abstenu de termes injurieux à l'adresse des membres de « l'opposition », que celui-là considérait comme des ennemis personnels.

Nous soulignons avec plaisir le contraste, tout à l'honneur de l'actuel gouverneur.

Nous constatons, toutefois, qu'il n'a pu se défendre de certains sophismes coloniaux, archi-usés, qui ne trompent plus personne.

Il a, par exemple, tiré la justification de la présence de la France sur cette terre des bienfaits d'ordre matériel qu'elle y a apportés, au profit des autochtones.

C'était là, sans conteste, une manière habile de tourner la difficulté ; car les revendications des indigènes ont trait surtout à leur mieux-être moral, à la révision, dans le sens libéral, de leur statut politique, à la jouissance des libertés inhérentes à la dignité humaine et compatibles à leur degré d'évolution, à l'amélioration de leur sort de vaincus, à leur participation de plus en plus large à la gestion des affaires de leur propre pays.

Aux arguments de M. Blanchard de la Brosse, la *Tribune indochinoise* avait répliqué à l'avance, en une phrase particulièrement heureuse et imagée à souhait : « Nous sommes autre chose, avait écrit notre confrère, que des sacs à riz et des porte-manteaux », ce qui signifie, ce me semble, en langage ordinaire : « Nous sommes sensibles aux progrès matériels, mais davantage au progrès moral, de nature à relever notre condition humaine, notre dignité de peuple, voire de nation. »

Qu'a fait, dans cet ordre d'idée, la France coloniale pour les Annamites ?

Rien, ou presque !

Et cette triste constatation n'émane pas seulement des Annamites, mais aussi d'une multitude de Français, pour le moins aussi patriotes que M. Blanchard de la Brosse, qu'on ne saurait, par conséquent, sans injustice, traiter d'anti français, dont beaucoup connaissent l'Indochine et ses habitants, pour l'avoir habitée et les avoir fréquentés de longues années, autant que nos gouvernants et les « colonialistes » locaux.

De même, les Annamites ne sont pas seuls à formuler, depuis des lustres, leurs *desiderata* ; les Français dont il s'agit soutiennent hautement et puissamment leur cause, devant l'opinion publique mondiale, et en particulier métropolitaine, obéissant ainsi à un idéal humanitaire parfaitement conforme aux traditions de la vraie France.

Ces Français au cœur généreux et noble se nomment Roland Dorgelès, Léon Werth, Georges Garros, Paul Monet, pour ne citer que quelques-uns, parmi les plus connus.

Ils sont auteurs d'ouvrages dont la presse annamite de langue française a publié de larges extraits, à l'appui de sa thèse, et dont on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'élégance de la forme ou de l'élévation des idées, lesquelles, au surplus, dénotent souvent une observation profonde, une clairvoyance surprenante, une étude minutieuse de la psychologie et des mœurs indigènes, une connaissance éprouvée des méthodes coloniales.

Ces ouvrages s'appellent *La Route Mandarine, Cochinchine, Forceries Humaines, Français et Annamites*, pour ne parler que des plus récents.

Malgré la diversité de leur origine et la divergence des opinions politiques de leurs auteurs, ils sont unanimes à proclamer la légitimité des aspirations des Annamites, le bien-fondé de leurs doléances, ce qui prouve que, n'en déplaît à M. Blanchard de la Brosse, les routes, les canaux, les chemins de fer, en deux mots la mise en valeur du sol, l'outillage économique du pays, ne suffisent pas à assurer le bonheur de la population.

Le peuple annamite ne saurait s'en contenter, riche qu'il est d'un passé quatre fois millénaire, d'une histoire non dénuée de grandeur, d'une civilisation antique et raffinée qu'admire même le dominateur occidental.

M. Blanchard de la Brosse, qui rend hommage pourtant à leur passé, à leur histoire, à leur vieille civilisation, prend il les Annamites, pour reprendre l'expression de la *Tribune Indochinoise*, pour des sacs à riz et des porte-manteaux ?

Inconséquence inexplicable ou indécorable parti-pris ?

À notre gouverneur de choisir, lui qui accuse ses contradicteurs d'ignorance ou de partialité !

E. DEJEAN de la BATIE.

M. Nguyễn-van-Long en liberté provisoire
À quand le tour des 13 autres ?

M. Nguyễn-van-Long, gérant de l'*Annam* et de la *Tribune indochinoise*, poursuivi pour propagande anarchique (!) a obtenu sa mise en liberté provisoire.

Il a été relaxé le 17 courant, vers midi, après cinquante deux jours de détention préventive.

En effet, il a fait la connaissance de la maison centrale de Saïgon le 27 juin 1927.

À quand donc le tour de ses coinceulés d'être rendus à la vie libre ?

Est-ce à sa qualité de citoyen français que M. Nguyễn-van-Long doit cet avantage sur ses compagnons d'infortune ?

On serait tenté de le croire dans les milieux indigènes, à la constatation de cette différence de traitement.

Y a-t-il donc en Cochinchine deux poids et deux mesures ?

Y a-t-il deux justices, l'une pour les Français de naissance ou d'adoption, l'autre pour les Annamites conservant leur statut originel ?

On pourrait le supposer, non sans raison, puisqu'il y a des articles du Code Pénal Napoléon modifiés à l'intention des seuls indigènes.

C'est là pour le moins un détail original de la protection française, et les Annamites ont lieu d'être reconnaissants de ce bienfait de la France coloniale.

Le discours de M. Blanchard de la Brosse
au conseil colonial de Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 23 août 1927)

Dans un récent article sur ce discours, nous avons dit que M. Blanchard de la Brosse avait habilement tourné la difficulté, en insistant sur l'œuvre matérielle de la France coloniale en ce pays, au lieu de reconnaître, en toute loyauté, pour être véritablement beau joueur, que nos gouvernants n'ont encore résolu, ni même cherché à résoudre, aucune des questions posées, en termes clairs et précis depuis tantôt un lustre, — c'est-à-dire depuis le fameux voyage en Indochine de la mission parlementaire, de burlesque mémoire ², — dans le *Cahier des vœux annamites*, présenté également à M. le gouverneur général Alexandre Varenne, à son premier débarquement à Saïgon, par une délégation composée de plus de sept cents membres, choisis parmi les notabilités annamites des milieux industriels, commerciaux et agricoles.

Pour être juste, sachons gré au gouverneur de la Cochinchine d'avoir appuyé sa documentation de chiffres, incontestablement éloquentes.

Mais l'orateur n'a appliqué sa méthode qu'à demi.

Combien nous lui aurions été reconnaissant de l'appliquer intégralement !

Il ne l'a pas fait, et pour cause ! Les bienfaits de la France, a-t-il affirmé en substance, sont inscrits sur la terre, pour ainsi parler ; il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir ; aveugle quiconque les nie.

Suit une longue liste de routes, de canaux, de chemins de fer, d'écoles, d'hôpitaux, de maternités, construits en Cochinchine depuis la conquête.

La tâche ne s'arrêtera pas là. Elle continuera sans relâche.

Les résultats obtenus, poursuit M. de la Brosse, sont déjà satisfaisants ; ils justifient pleinement la présence des Français sur ce sol, lesquels ont le droit d'en être fiers. Ce sont là autant de titres qu'ils ont acquis à la gratitude des autochtones.

Ce n'est pas fini. Des projets sont à l'étude. Des travaux d'intérêt public vont se réaliser encore et toujours, jusqu'au plein épanouissement économique du pays, grâce à un outillage moderne, adéquat, complet.

Ainsi, ce qui a été fait, dans ce domaine, est bien, Il n'en reste pas moins beaucoup à faire. Les résultats obtenus sont magnifiques ; mais on en espère de plus grands encore. Et M. Blanchard de la Brosse d'énumérer les travaux que l'Administration compte effectuer, ainsi que l'accroissement de bien-être qu'on en attend.

Il pousse le scrupule jusqu'à en exposer le prix approximatif prévu et les bénéfices qu'on en peut espérer, suivant les règles les plus rigoureuses du calcul des probabilités.

² Mission parlementaire de MM. Henri Maitre, Pierre Perreau-Pradier et Pierre Valude en 1923.

Nous le répétons: ce souci des précisions est louable, surtout lorsqu'il se manifesté par des chiffres dont on ne sautait discuter l'éloquence.

« Rien n'est beau que le vrai », disait Boileau ; nous ajouterions : « Et rien n'est exact autant que les mathématiques. » Partant de ce double principe — la beauté de la vérité, l'exactitude des mathématiques —, nous nous demandons pourquoi, dans son lumineux exposé, M. Blanchard de la Brosse a-t-il omis de nous faire connaître le prix de revient des travaux exécutés à ce jour en Cochinchine, et dont il a tant vanté le prix — prix étant pris, cette fois-ci, si l'on nous excuse de cette cacophonie, dans un autre sens, que le premier ?

Peut-être, connaissant son prix de revient, l'œuvre réalisée nous apparaîtrait-elle moins belle que ne voudrait nous la montrer M. Blanchard de la Brosse ?

Voilà pourquoi nous voudrions bien connaître ce prix de revient, pour mieux juger l'œuvre célébrée en termes académiques et châtiés !

Il est bien certain, cependant, que nous ne le connaissons jamais, ni M. Blanchard de la Brosse, d'ailleurs. Ce sont là secrets de Dieu, et de maints personnages coupables de gaspillages de deniers publics, dont l'espèce a toujours pullulé en Indochine !

Pour nous convaincre de cette derrière vérité, il nous suffi de nous rappeler — mais quelle mémoire est-elle capable de se les rappeler tous ? — les divers scandales éclos sous le ciel béni indochinois et ayant pour origine telle ou telle œuvre d'intérêt public.

Un journaliste saïgonnais nous a assuré que si chaque caillou de nos routes pouvait parler, il nous raconterait d'édifiantes histoires.

C'est tout de même moins triste que les choses lugubres que se racontent entre eux les flots amers que redoutent les mères à genoux !

Ce qui ne signifie pas, hélas ! que le lugubre n'y ait point sa part.

[Où le critique improvisé s'égare...]

Voyez le palace du Bokor et la route qui y accède, qu'un avocat connu a appelée, en pleine Cour d'assises de Phnompenh, au cours les débats de l'affaire Bardez, « un nouveau Golgotha », car, a-t-il à peu près ajouté, les autos peuvent rouler dessus à présent, sans risque de la voir s'effondrer sous leur poids ; elle a été consolidée par des ossements humains, et il ne manque plus au palais où elle vous conduit qu'un drapeau noir où apparait le trio symbolique de la mort : deux tibias entrecroisés, surmontés d'un crâne !

Rançon du progrès, nous objectera t-on.

Nous avouons, nous, que cette fiche de consolation ne console guère les malheureux appelés à payer de leur vie les plaisirs des favoris de la fortune !

Faut-il inscrire sur la liste funèbre les digues qui fichent le camp à chaque épreuve imposée par le fleuve Rouge, dont les flots tumultueux, quand ils débordent de leur lit naturel, sèment la ruine et la mort partout sur leur passage ?

Car le Nam Ky, n'est-ce pas ? n'est pas toute l'Indochine, tant s'en faut ! Pays naturellement riche, nourrissant copieusement une population clairsemée, son sort fait envie à ses parents pauvres. En cantonnant ses constatations dans les limites de son seul fief, notre gouverneur a la partie trop belle !

Mais son fief même est assez riche en scandales d'ordre financier suscités par des « progrès matériels ». Demandez-le plutôt à M. Auguste Tholance !

Et puis, la *Presse indochinoise*, organe bien pensant cependant, n'a-t-elle pas signalé que les Travaux publics avaient englouti 700.000 piastres à propos des captations d'eau de Govap ?

À combien nous reviendront donc ces captations manquées, puisqu'il est avéré, d'ores et déjà, que les puits creusés à Govap ne renferment pas d'eau ? — Rien que cela !

La même *Presse indochinoise* n'a t-elle pas démontré l'inutilité coûteuse de la ligne ferrée Vinh Thakhet ?

Cela n'a pas empêché M. de la Brosse de vanter les chemins de fer cochinchinois. Il y a vraiment de quoi, quand on sait que, depuis vingt ans, ils ne se sont pas allongés d'un kilomètre !

Et combien d'études, d'avant projets a-t-on conçus, sans jamais les faire suivre d'aucune réalisation pratique, pour relier par les rails Mytho à Cantho et à Bac lieu d'une part, et Saïgon à Phnom-penh d'autre part ?

La dernière en date de ces études a été entreprise sous la direction de l'ingénieur Candelier, célèbre à d'autres titres.

Quel sort lui a-t-on réservé ? Combien a-t-elle coûté ? Qui en a payé les frais ?

Mystère ! Nous n'en avons jamais rien su !

M. Blanchard de la Brosse, bien placé pour le savoir, consentira-t-il à projeter la lumière crue sur ces points demeurés jusqu'ici terriblement ténébreux aux yeux du contribuable bon enfant ?

Après cette tâche nécessaire, il nous convaincra bien plus aisément qu'il ne l'a fait des « bienfaits matériels » de la France coloniale !

Espérons que ce sera pour son discours d'ouverture de la session de 1928 de notre conseil colonial !

E. DEJEAN de la BÂTIE.

Au Conseil colonial de la Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 23 août 1927)

Le Conseil colonial de la Cochinchine s'est réuni en séance ordinaire le 16 courant. Le gouverneur Blanchard de la Brosse prononça le discours d'ouverture, où il résuma la situation politique, économique et financière de la Cochinchine. Il souligna les résultats magnifiques obtenus par la collaboration franco-annamite. Le Conseil procéda ensuite à l'élection du bureau. Il réélut par 23 voix sur 24 M. Héraud, président, et désigna MM. Blanchard et Bui-quang-chieu comme vice-présidents.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1927)

Réorganisation des Écoles d'art. — Une commission est instituée pour étudier la réorganisation des Écoles d'art de Cochinchine.

Cette commission est composée comme suit :

MM. Gourdon, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, président ; Tardieu*, directeur de l'École des Beaux Arts, vice-président ; Delaval, architecte des Bâtiments civils ; Venet, chef du Service de l'Enseignement ; Besson, artiste-peintre ; Pya, professeur de dessin au Collège Chasseloup-Laubat ; Cullieret, administrateur de Gia-dinh ; Bussière, administrateur de Thudaumot ; Marty, administrateur de Biên-hoa, membres.

Cette commission se réunira sur la convocation de son président.

EN INDO-CHINE
SANGLANTES MÉTHODES DE COLONISATION

DU GOUVERNEUR SOCIALISTE VARENNE*
(*L'Humanité*, 4 septembre 1927)

Nous avons signalé, il y a quelques jours, la politique de répression à outrance suivie, en Indochine, par le socialiste Varenne, agent zélé de l'impérialisme français.

Voici quelques nouveaux faits qui éclairent les méthodes de colonisation soi-disant pacifiques de Varenne et qui montrent le régime d'esclavage auquel sont soumis les Indochinois.

Le gouverneur de la Cochinchine prend successivement quatre arrêtés interdisant des réunions publiques projetées en vue de protester contre les abus de pouvoir du résident supérieur en Annam, qui avait interdit la lecture de deux journaux de langue annamite et de quatre journaux de langue française qui, tous, exposaient les plaintes du peuple annamite contre certains actes arbitraires commis en Annam par des mandarins, sous l'œil bienveillant des administrateurs français.

L'affaire du cimetière Hop-Thiên

Approuvé par Varenne, Blanchard de la Brosse interdit sur tout le territoire de la Cochinchine les manifestations de toutes natures ayant pour but la célébration de la mémoire de Luong Ngoc Can, condamné, il y a une quinzaine d'années, à dix ans de bannissement pour avoir ouvert une école dans laquelle il enseignait aux Annamites les différentes doctrines sociales. Lors d'une cérémonie religieuse célébrant la mémoire de cette victime de l'impérialisme, la police chargea brutalement les Annamites devant la porte du cimetière Hop-Thiên, à Bach-Mai (Tonkin) ; les violences policières furent telles que de nombreux Annamites furent blessés et qu'une femme, M^{me} Huc, est alitée depuis bientôt deux mois. À la suite de cette manifestation, douze Annamites comparurent devant le tribunal correctionnel, et après que le président eut laissé « quinze minutes » à l'avocat pour étudier tous les dossiers, les manifestants furent condamnés à un an, six mois et trois mois de prison.

« Menées anarchistes » !

À Saïgon, au début de juillet, quinze Annamites, dont le gérant du journal *l'Annam*, sont arrêtés sous l'inculpation ridicule et traditionnelle de menées anarchistes. Ils sont incarcérés à la prison centrale, célèbre pour les violences qu'y subissent les emprisonnés. Les Annamites ne sont plus libres de résider en Indochine : fin juin, le gouverneur de la Cochinchine expulse cinq originaires du Tonkin et de l'Annam, sans se donner la peine de motiver son arrêté ; le crime de ces malheureux Indochinois, c'est d'avoir voulu célébrer dans le recueillement la mort d'un de leur compatriote adversaire de l'impérialisme français.

.....

COCHINCHINE

GIA DINH

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre 1927)

Un grand mariage. — Le 11 octobre à cinq heures 30, a été célébré à Giadinh le mariage de M. Gourdon*, inspecteur général de l'Instruction Publique, ancien directeur de l'Instruction Publique de l'Indochine, grand mutilé de guerre, commandeur de la Légion d'honneur, avec M^{lle} Aucouturier, fille de M. J. Aucouturier, planteur, ancien ingénieur des Travaux publics.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, et M. Prêtre, ex-directeur de l'Enseignement en Cochinchine ; pour la mariée, M. Rachel, planteur à Gia-dinh, et M. Vergne, ingénieur civil à Thudaumot.

.....

AUX DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
UNE FORMULE DE REALISATION DE LA COLLABORATION FRANCO-ANNAMITE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 décembre 1927)

Le personnel indigène de la Société française des Distilleries vient d'organiser, à l'usine de Binhtây, une réception en l'honneur de M^{me} et de M. A. R. Fontaine.

Cette cérémonie, strictement privée, fut rehaussée par la présence de M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, et de M. Gazano, administrateur-maire de Cholon.

.....

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1928)

Que se passe-t-il ? Des fusils, un sabre, des tracts et des brochures en caractères chinois et anglais sont saisis au [Lycée franco-chinois](#). — C'est à une opération de grande envergure que se livra samedi 24 décembre 1927, sur un ordre de M. le gouverneur Blanchard de la Brosse, la police saïgonnaise.

.....

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1928)

Une réception chez M. Lasseigne. — Hier, l'hôtel particulier et les jardins de la [Banque franco-chinoise](#) rue Mac-Mahon étaient brillamment illuminés.

.....

M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine...

AUX PRISES AVEC LE [CAODAÏSME](#)

LES CONCESSIONS CAOUTCHOUTIÈRES AUX ANCIENS COMBATTANTS
(petite colonisation)

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1928, p. 5)

L'autorité supérieure refuse de sanctionner la délibération du conseil municipal* relative au pétrin mécanique. — En août dernier, à la suite d'un rapport du service d'hygiène municipal appuyé de l'avis longuement exposé de différentes sommités médicales, le conseil municipal caressa le projet de substituer le pétrin mécanique au pétrissage à la main dans les boulangeries de la ville. Sur rapport favorable de la commission des affaires diverses, le conseil municipal prenait le 30 août une décision. tenant compte des circonstances de fait et de fortune des intéressés, la municipalité décrétait que, dans un délai de deux ans, toutes les boulangeries de Saïgon devraient être munies de pétrin mécanique.

Les raisons invoquées étaient excellentes ; elles étaient d'ordre humanitaire ; elles tendaient à préserver les malheureux coolies de la tuberculose.

La presse y applaudit des deux mains.

Il fallait, en effet, ne pas connaître les bouges infects, sans air et sans lumière où suent jour et nuit, le torse couché au-dessus des pétrins, de pauvres diables de coolies pour refuser de trouver humaine et sage la décision du conseil municipal.

La décision prise fut soumise à l'autorité préfectorale, le gouverneur de la Cochinchine. Si humaine, qu'elle pût paraître, cette décision ne pouvait être rendue exécutoire.

Le gouverneur, en Conseil privé, examina le problème posé, le soumit en outre à l'étude aux sommités médicales de l'Institut Pasteur. Le rapport confirma en tous points le point de vue du gouverneur, indiquant que, nettement encouragée en France, objet des sollicitudes des autorités médicales et municipales, l'utilisation du pétrin mécanique n'était pas obligatoire.

Le gouverneur de la Cochinchine a donc déclare nulle, par un arrêté en date du 17 mars, la délibération du conseil municipal rendant obligatoire l'usage du pétrin mécanique.

Le Gouverneur, toutefois, rend hommage à la bonté des arguments qui ont présidé à cette décision. Il ne se désintéressera pas de la question.

M. Blanchard de la Brosse préconise des mesures d'encouragement — il envisage même l'institution de primes sur le prochain budget — et une propagande dans les milieux indigènes et chinois montrant les avantages du pétrissage mécanique : l'économie de temps, de main-d'œuvre, la propreté, toutes raisons qui ont valu au pétrin mécanique une rapide vulgarisation en France.

23 mars 1928 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 5 avril 1928)

M. Guillemain ³, administrateur de 2^e classe des Services civils, chef du service des affaires administratives économiques, est désigné pour remplir les fonctions de chef du cabinet du gouverneur de la Cochinchine, en remplacement de M. Grandjean, administrateur de même classe, appelé à d'autres fonctions.

Il aura droit, au supplément de fonctions prévu par l'arrêté du 13 février 1916.

³ Eugène Guillemain (1885-1974) : docteur en droit et en sciences économiques et politiques de l'université de Poitiers. Ancien adjoint de Blanchard de la Brosse à Kouang-Tchéou-Wan. Futur résident maire de Hanoï (1930-1933), résident supérieur par intérim en Annam (1936-1937) et au Cambodge (1938).

Tribune libre
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 juin 1928, p. 2)

Nous recevons d'un de nos lecteurs la lettre suivante intitulée :

Comme au front

Monsieur le directeur,

Nous apprenons que dimanche, dans la matinée, M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, a fait une visite inopinée d'inspection dans le secteur de Bencat et de Bensuc.

Très heureux de l'imitation parfaite d'un champ de bataille avec fondrières, trous individuels, tranchées et entonnoirs, réalisée par les T. P. sur la route reliant Saïgon à Bencat, M. le gouverneur de la Cochinchine a tenu, dès son retour à Saïgon, à faire part de ses réflexions à M. l'ingénieur en chef des T. P.

Les usagers de la route qui se plaindraient auraient bien tort, car leur donner, à 45 kilomètres de Saïgon, l'imitation parfaite du Chemin des Dames n'est pas chose facile et M. le gouverneur de la Cochinchine, qui alla à différentes reprises donner de la tête contre le plafond de sa limousine, assura que l'illusion était parfaite.

Veillez agréer, etc.

COCHINCHINE

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 août 1928)

Le gouverneur de la Cochinchine a visité nos provinces. — M. Blanchard de la Brosse, parti de Pnom-Penh dans la nuit du 24 au 25, est rentré à Saïgon le 26, à 9 heures du soir de sa tournée dans l'Ouest.

Dans la journée du 25, le gouverneur s'est rendu à Tan-Chau, Cho-Moi et Culaogieng, où il a été reçu par monseigneur Hergott, et à Caolanh, délégation province de Sadec.

Le gouverneur est arrivé le 26 à 8 heures du matin à Mo-Gay. — De là, il s'est rendu à Bentré où il a remis solennellement la croix de chevalier de la Légion d'honneur* au doc-phu-su Nguyễn-tân-Loi. Il a remis également trois médailles d'honneur à d'autres notabilités indigènes.

Après cette réception, le gouverneur a visité la délégation d'An-Hoa. Il est arrivé à 5 heures à Culao-Rong et a consacré la fin de la journée au centre de Mytho.

Au cours de sa tournée, le gouverneur a visité les établissemets de sériciculture à Cho Moi ; il a inspecté également, dans les différentes localités qu'il a visitées, les écoles et les installations sanitaires et il a exprimé à diverses reprises sa satisfaction. Il a visité notamment la maternité de Mytho si brillamment dirigée par la docteur Millous. À la léproserie de Culaorong, il a félicité, pour leur admirable dévouement, l'administrateur et les religieuses qui dirigent cet établissement.

Cette visite a montré au gouverneur l'urgente nécessité de créer un village de lépreux pour recevoir tous les lépreux « dangereux » de la colonie. Comme nous le disions hier, donner un abri à tous ces malades est devenu pour la Cochinchine une question de sécurité.

Le gouverneur s'est également déclaré satisfait des résultats obtenus et des mesures prises en vue de l'enseignement élémentaire obligatoire.

Le gouverneur s'est informé de l'état des travaux de la route en construction qui doit traverser entièrement l'île d'An-hoa. Il a également visité à Mytho, l'usine des eaux.

M. Blanchard de la Brosse a été frappé au cours de sa tournée de la prospérité générale des régions traversées en même temps qu'il a été très touché des marques de sympathie et de déférence qui lui ont été prodiguées par tous les représentants de la population.

Le [musée Blanchard de la Brosse](#)
(*L'Écho annamite*, 14 août 1928)

Avant son départ pour France, M. Monguillot a signé un arrêté donnant au musée de la Cochinchine le nom de M. Blanchard de la Brosse. Hâtons-nous d'ajouter, pour qu'on ne soit pas tenté de croire que c'est le gouverneur de la Cochinchine qui s'est fait « mousser » ainsi lui-même en se conférant l'immortalité, que c'est M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême Orient, qui a proposé cette dénomination comme un juste hommage au chef actuel de l'administration locale, protecteur éclairé des Lettres et des Arts.

.....

SAÏGON, MÉTROPOLE ARTISTIQUE DE L'INDOCHINE

UNE [EXPOSITION DES ŒUVRES DE MADAME ALIX DE FAUTEREAU](#)
VA ÊTRE PROCHAINEMENT OUVERTE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 août 1928)

.....
Connaisseur averti des choses de l'art, M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, a bien voulu informer les organisateurs de l'exposition de madame de Fautereau qu'il tiendrait à venir examiner les tableaux de ce peintre dont il fut l'un des premiers en Indochine à discerner le grand talent.

Jacques Mary.

(*L'Impartial*).

1928 (rentrée) : ouverture du [Lycée Petrus-Ky](#) à Choquan (Saïgon)
enseignement franco-annamite

Le rôle politique des administrateurs chefs de province

« Il ne s'agit pas tant de contraindre et de réprimer que de suivre attentivement les transformations qui interviennent et des répercussions des événements extérieurs ou intérieurs, afin de rechercher les adaptations nécessaires pour assurer au progrès dans l'ordre tout son développement. »

Le rôle politique des administrateurs chefs de province

Une circulaire du gouverneur de la Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 12 septembre 1928)

Deux mois environ après son installation en Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse a adressé aux administrateurs chefs de province la circulaire suivante, qui a passé à peu près inaperçue du public.

Sans partager toutes les idées qui y sont émises, nous croyons intéresser nos lecteurs en la mettant leurs yeux.

Nous nous prenons à penser que, si tous les chefs de province avaient obéi scrupuleusement aux instructions de leur supérieur hiérarchique contenues dans ces lignes, nous n'aurions peut-être pas à déplorer les drames de Ninh-Thanh-Loi et de Phong-Thanh.

Il eût été possible, en effet, de calmer les esprits surexcités avant qu'ils ne fussent acculés au crime pour attirer sur leur cas l'attention de l'autorité supérieure et se faire rendre justice.

Mais il eût fallu être au courant de la situation, c'est-à-dire s'informer. C'est ce que « qui de droit » n'a pas toujours fait, préférant sa commodité personnelle à l'intérêt public.

N. D. L. R.

J'ai été frappé depuis ma prise de service du petit nombre de renseignements fournis par les chefs de province au chef de la colonie sur la situation politique de la Cochinchine. Il semble l'organisation d'un service de Sûreté ait enlevé aux administrateurs toute préoccupation de recherche de renseignements. Sans méconnaître ni la valeur, ni l'importance des informations recueillies par la Sûreté, j'estime que ces informations doivent être contrôlées par celles des chefs de province et les indications qu'ils recueillent directement. Ce n'est que par la confrontation des unes et des autres et par leur recoupement judicieux qu'il est possible de se faire une opinion exacte de la situation générale du pays.

L'évolution rapide que subit la Cochinchine, l'agitation politique des pays voisins, la crise qui se manifeste dans toute l'Asie, font une obligation au Gouvernement de suivre avec plus d'attention encore que par le passé le mouvement des esprits.

Il est indispensable que l'Administration locale soit aussi exactement que possible au courant des événements qui se produisent et des tendances qui se manifestent.

Il ne s'agit pas tant de contraindre et de réprimer que de suivre attentivement les transformations qui interviennent et des répercussions des événements extérieurs ou intérieurs, afin de rechercher les adaptations nécessaires pour assurer au progrès dans l'ordre tout son développement.

Il faut prévoir et agir en évitant les erreurs de méthode et d'action suivies parfois de graves malentendus.

Je vous prie donc de vous tenir en contact étroit avec la population et ses représentants afin d'entendre les doléances et les aspirations de chacun et vous faire une idée aussi précise que possible de la situation du pays.

Je ne saurais trop insister pour que vous obteniez à cet effet une complète collaboration des délégués administratifs, des chefs de canton, des notables. Agents pour la plupart du Gouvernement, ils doivent à ce dernier l'appui sincère et une collaboration loyale.

Vivants de la vie même de leurs administrés, aucun incident ne peut leur échapper ; leur devoir est de vous les signaler avec l'indication des mouvements d'opinion qu'ils peuvent dans certains cas provoquer.

D'autre part, afin de vous permettre de vous faire une opinion personnelle que vous pourrez confronter avec celle de vos collaborateurs, je vous recommande de faire de nombreuses tournées, témoignages de votre sollicitude pour la population et de votre désir de vous tenir informés de ses doléances et de ses desiderata. Au cours de ces tournées, vous vous attacherez à combattre par des déclarations appropriées la campagne de dénigrement systématique entreprise par quelques agitateurs professionnels. À leurs excitations, il vous suffira de répondre en exposant les buts véritables de notre administration et les résultats qu'elle a obtenus, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, en ce pays parvenu à un degré de prospérité inégalé dans la plupart des autres contrées de l'Asie.

Les indications données, par vos délégués et les diverses autorités devront figurer dans vos rapports politiques trimestriels ou dans ceux que les circonstances pourraient motiver. J'attacherai du prix à trouver dans ces documents des suggestions concernant des mesures à prendre, les progrès à réaliser et les réformes à étudier.

L'Action politique que vous devez assurer, vos tournées, le contrôle qui vous incombe sur les différents services prennent une grande partie de votre temps. Il faut donc, afin d'assurer le fonctionnement d'une administration régulière, donner à vos bureaux une organisation qui, tout en maintenant votre autorité entière, donne à vos subordonnés français et indigènes des attributions et une responsabilité précises. Il m'apparaît que l'amélioration très nette du niveau intellectuel et de la culture du personnel indigène, la formation d'un cadre supérieur dès maintenant entièrement constitué, permettent d'élargir la part d'action de vos collaborateurs. J'envisagerais volontiers, et il vous appartient d'examiner le caractère pratique de cette suggestion, le groupement des différents services de chaque inspection en un certain nombre de bureaux.

Chacun de ces bureaux serait confié, sous le contrôle de l'administrateur adjoint, à un phu ou huyên ayant un certain nombre de secrétaires sous ses ordres. Ces bureaux comprendraient :

- 1° le Bureau d'administration générale et des affaires indigènes ;
- 2° le Bureau de la comptabilité ;
- 3° le Bureau des affaires économiques et foncières.

Cette formation permettrait sans doute, tout en réalisant une meilleure répartition du travail, de donner aux fonctionnaires du cadre supérieur indigène une part d'autorité et de responsabilité justifiée par leur mérite et par leurs services.

Par contre, j'estime absolument inopportun et contraire à la nature de leurs attributions véritables de charger les adjoints des fonctions de comptable ou de billeteur des travaux publics qui, dans quelques provinces, leur ont été à tort attribuées. Il ne peut en résulter que des inconvénients, le moindre est de vous priver trop souvent de la collaboration d'un agent dont le concours peut être si utile au développement de votre action personnelle dans votre circonscription et à la surveillance des divers services.

B. DE LA BROSSE.

Pour nos agriculteurs

ET LE BULLETIN DES CRUES ?

POURQUOI LE SERVICE COMPÉTENT
NÉGLIGE-T-IL, DEPUIS QUELQUE TIEMPS, DE LE DONNER À LA PRESSE
(*L'Écho annamite*, 18 septembre 1928)

De nombreux lecteurs nous le demandent, et à notre tour, nous posons la question au bureau de la presse du gouvernement, dans l'espoir qu'il voudra bien nous répondre, en nous donnant le motif de cette abstention.

La saison des pluies n'est, pourtant, pas encore finie.

Les agriculteurs, annamites et français, qui forment les neuf dixièmes de la population de ce pays, dont ils font la richesse et la prospérité, et qui paient pour être bien renseignés, ont intérêt à être informés, aussi exactement et régulièrement que possible, sur les mouvements des crues du Mékong.

Depuis toujours, ils trouvaient ces renseignements dans les quotidiens, et notamment *l'Écho annamite*, auxquels le rayon de la navigation du service des travaux publics les communiquait, quotidiennement, avec une assiduité qui ne laissait rien à désirer, à chaque saison humide, et pendant toute sa durée.

Mais il y a eu une espèce de relâche dans ce travail, depuis la création du bureau de la presse sus désigné.

Ce bureau a sa raison d'être et nous ne nous en plaignons pas, bien au contraire. Il facilite grandement notre tâche, en centralisant toutes les informations dont nous pouvons avoir besoin. Au lieu d'avoir, comme par le passé, à courir à droite et à gauche, à cinquante endroits différents, nos reporters n'ont plus qu'à se présenter au gouvernement pour leur moisson journalière. C'est, pour eux, une économie de temps, de peine et d'argent.

Ce bureau de la presse du gouvernement est donc pour nous un auxiliaire précieux. C'est là une ingénieuse et excellente initiative, dont le mérite revient à M. Blanchard de la Brosse, et pour laquelle nous ne saurions trop le remercier.

Mais pourquoi le bureau de la presse, qui, par ailleurs, remplit sa besogne d'une manière digne de tous les éloges, se rend-il coupable, sur le point dont il s'agit pour l'instant, d'une omission, voire d'une abstention complète, de nature à justifier pleinement nos doléances ?

Depuis que ce bureau existe, en effet, on y renvoie nos reporters et nos plantons chaque fois qu'ils se présentent au service de la navigation pour avoir le bulletin quotidien des crues du Mékong, bulletin que, pour commencer, le bureau de la presse nous communiquait avec plusieurs jours de retard, jusqu'au jour où il a cessé complètement de nous l'envoyer, il y a de cela environ un mois, sans avis d'aucune sorte.

Dans ces conditions, où faudra-t-il que nos agriculteurs qui s'y intéressent s'adressent pour connaître les fantaisies des eaux du Fleuve-Roi ?

Que nos gouvernants le leur disent, par la voie des journaux, afin qu'eux et nous sachions à quoi nous en tenir.

X.

1928 (septembre) : inauguration du [marché de Cholon](#)

Cochinchine

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1928)

Le musée économique à la chambre de commerce*. — Le musée économique, qui est présentement installé boulevard Norodom, où il ne reçoit que de très rares visites, va être transféré dans les locaux de la nouvelle chambre de commerce.

Des dispositions sont prises, dès maintenant, pour que cette installation soit effectuée le plus tôt possible.

M. Blanchard de la Brosse, au cours d'une visite qu'il fit dernièrement à la chambre de commerce, a annoncé la création probable d'un Comité de perfectionnement du musée dont la mission consistera à veiller à l'entretien des collections, à leur renouvellement, et à prendre toutes les mesures propres à permettre au musée de remplir l'objet pour lequel il a été créé.

Le gouverneur a également fait part de son intention de faire exécuter par l'École professionnelle de Thudaumot les meubles nécessaires à la nouvelle installation.

La session ordinaire de 1928 du Conseil colonial de Cochinchine
La première séance plénière
Le renouvellement du bureau de l'assemblée
par E. A.
(*L'Écho annamite*, 16 octobre 1928)

Comme de coutume, la séance a débuté par le discours d'ouverture, lu par M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine. Il a duré plus de deux heures. Pensez donc : plus de quatre-vingts pages dactylographiées ! Nous commençons, ci-après (voir en 3^e page), la publication de ce très long discours, dont la lecture a occupé presque toute la séance, laquelle s'est terminée par la nomination des membres des diverses commissions de la compagnie, en passant par le renouvellement du bureau.

Session ordinaire de 1928
du conseil colonial de Cochinchine
LE DISCOURS D'OUVERTURE
Rapport du gouverneur

Messieurs,

Au moment où, pour la deuxième fois, j'ai l'honneur de me présenter devant vous, j'ai l'agréable devoir de constater tout d'abord dans quelles conditions favorables s'est développée, entre la plus Haute Assemblée de la Colonie et l'Administration locale, la collaboration confiante nécessaire à la bonne marche des services publics et à l'exécution du programme de réformes sociales et économiques que je traçais ici même l'an dernier.

Cette année, votre session a été un peu retardée, par la nécessité de pourvoir au remplacement d'un conseiller démissionnaire ; je tenais, en effet, à ce qu'une fraction de cette assemblée, déjà réduite par l'absence d'un de ses membres, actuellement en France, fut autant que possible complétée. D'autre part, l'arrivée tardive en Indochine du directeur des Douanes et Régies, porteur de modifications au tarif des douanes qui assureront à l'Indochine une sorte d'autonomie depuis longtemps réclamée, et sur lesquelles vous devez être obligatoirement consultés, m'a obligé également à différer de quelques semaines la convocation du conseil colonial. Je ne méconnais pas que ces circonstances, en raison de l'importance des questions qui vont vous être soumises, rendront assez chargées vos délibérations, surtout si vous devez épuiser la série des questions inscrites à votre ordre du jour avant la réunion, fixée au 19 novembre, du Conseil du Gouvernement.

Messieurs, la tranquillité à peu près complète dont a joui la Cochinchine depuis un an a beaucoup facilité la tâche du Gouvernement. Elle lui a permis, notamment, de porter tout son effort sur la réalisation des réformes dont vous aviez bien voulu accueillir l'exposé, lors de la session de 1927, avec une approbation unanime. Forts de votre assentiment, mes services se sont attachés à la mise en œuvre des principes directeurs de notre action : assister, instruire, enrichir, avec un souci d'égale justice pour toutes les collectivités intéressées, les éléments divers de la population de ce grand pays.

Je m'excuse, Messieurs, d'énumérer un peu longuement les mesures prises pour la poursuite de ces fins généreuses. Au dessus des partis et de certaines polémiques, soucieux seulement de bien servir la grande œuvre dont il a la charge, le Gouvernement

n'a que cette unique et solennelle circonstance de rendre compte de ses actes et de porter, au-delà de cette enceinte, à la connaissance de la masse populaire qu'il a le sentiment d'être en communion de pensées avec lui, les dispositions que la passion de quelques-uns et l'ignorance de quelques autres tendent parfois à dénaturer, quand elles ne s'accordent pas à les taire.

L'amélioration de la situation matérielle et morale de nos collaborateurs indigènes est demeurée au premier plan de nos préoccupations.

Mesures prises en faveur du personnel indigène

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les diverses réformes dont je vous annonçais la réalisation lors de l'ouverture de votre dernière assemblée : rétablissement du cadre des *phu* et des *huyên*, création d'une indemnité de changement de résidence, d'une indemnité pour charges de famille, relèvement des indemnités de route et de séjour et reclassement du personnel au point de vue des passages ; elles sont aujourd'hui accomplies.

À celle-ci s'ajoute encore, destinée à accroître la participation des indigènes à l'administration du pays, la création de trois justices de paix, portant à sept le nombre de ces juridictions, dont deux seulement jusqu'ici avaient été dotées de titulaires. Les juges de paix des sièges nouvellement créés ou non encore pourvus seront désignés d'après les dispositions d'une réglementation récente assurant le recrutement de candidats qualifiés choisis de préférence, comme dans la Métropole, parmi d'anciens fonctionnaires, hommes d'âge et d'expérience, ayant, en raison de leur passé et de leurs services, le prestige indispensable à l'exercice de leurs délicates fonctions. Cette réforme assurera dans les provinces de la Colonie une plus rapide et meilleure distribution de la justice, elle allégera la tâche des tribunaux de première Instance et mettra le juge à portée des plaideurs.

De même le groupement des divers services de chaque inspection en un certain nombre de sections, placées sous le contrôle d'un *phu* ou d'un *huyên*, est sur le point d'être réalisé à l'image de ce qui a déjà été fait à la Direction des Bureaux du Gouvernement et à mon cabinet. Cette organisation nouvelle a été conçue non seulement pour permettre une meilleure répartition du travail, mais aussi pour donner aux fonctionnaires du cadre supérieur indigène une part d'autorité et de responsabilité, justifiées d'ailleurs par leur mérite et leurs services.

L'Administration locale, enfin, soucieuse de rendre plus aisée la situation matérielle de ses collaborateurs, a mis à l'étude un projet de relèvement général des soldes, basé sur le coût exact de la vie et sur les besoins normaux d'hygiène et de bien-être de nos agents. Un crédit de 300.000 \$ environ, sur lequel vous aurez à vous prononcer, a été inscrit dans ce but au projet de budget pour 1929.

Habitations économiques

L'opportunité d'assurer des logements confortables au personnel indigène n'a pas été perdue de vue. Dans les provinces de Cochinchine, un effort considérable a été réalisé dans ce sens et aux 62 maisons et 77 compartiments construits au cours des trois derniers exercices, sont venus s'ajouter, en douze mois, 60 compartiments, et 28 maisons. Les budgets communaux, régionaux ou provinciaux se sont imposés des sacrifices importants pour mener à bien cette tâche essentielle, et le budget local n'a pas hésité à apporter son aide là où le besoin s'en faisait sentir. À l'heure actuelle, une bonne partie des cadres indigènes des provinces est déjà convenablement logée et d'ici

un avenir rapproché, des habitations pourront être assurées à chacun de nos collaborateurs.

À Saïgon et à Cholon, le problème du logement de nos agents indigènes se rattache à une des grandes œuvres sociales que le Gouvernement de la Cochinchine vient d'entreprendre : la construction d'habitations économiques. Le point de départ en est l'arrêté du 31 mars 1928, par lequel le gouverneur général a, sur ma proposition, adopté à la Colonie, la loi du 5 décembre 1922 portant modification des lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété.

Les dispositions de cet arrêté doivent avoir pour effet d'encourager en Cochinchine la construction de maisons salubres et économiques en faveur des Français, sujets ou protégés français peu fortunés, et notamment en faveur des travailleurs vivant principalement de leurs salaires, traitements, pensions ou honoraires et dont la totalité des revenus est limitée à un chiffre déterminé par avance. Un office public des habitations économiques, créé par le même arrêté, est chargé de coordonner les efforts en vue du but à atteindre.

Dès la promulgation de ce texte, l'Administration locale en a étudié les modalités d'application et a mis sur pied un certain nombre d'arrêtés spéciaux sur la matière, datée du 11 octobre courant.

L'un d'eux définit les personnes qui pourront bénéficier des dispositions bienveillantes de l'arrêté du 31 mars, et fixe les revenus des bénéficiaires futurs et les types d'immeubles à construire ainsi que leurs valeurs locatives. Le second et le troisième réglant l'organisation, le fonctionnement et la comptabilité de l'Office public. Enfin, un dernier va être soumis aux délibérations du conseil colonial et porte exemption partielle de l'impôt foncier pour les habitations économiques et exemption totale de l'impôt des patentes pour l'Office public et les Sociétés de construction et de Crédit immobilier.

Par ailleurs, un arrêté du Gouverneur Général, en date du 31 mars 1928, approuvé par décret du 20 juin dernier, dispense du timbre les actes nécessaires à la constitution et la dissolution des sociétés de construction et de crédit immobilier et leur accorde la gratuité des formalités d'enregistrement.

L'Administration locale va donc se trouver sous peu en mesure de commencer le programme, déjà amorcé, d'exécution des habitations économiques. Il convient de se rendre compte de l'ampleur de ce plan de campagne ; il devra s'étendre sur plusieurs années et prévoir l'édification de 2.300 logements d'ouvriers et employés indigènes et de 100 habitations pour Européens. Le coût de ces constructions sera de l'ordre de deux à 2.500.000 \$

L'Office public, organisme d'exécution, aussi bien qu'intermédiaire, a constitué son conseil d'administration, qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises en vue de régler son organisation intérieure, de préparer l'établissement de son budget et de rechercher les moyens indispensables à son fonctionnement. Des conférences avec les établissements de crédit et les sociétés de construction, il semble résulter que les appuis financiers aussi bien que techniques, ne feront pas défaut à une œuvre dont l'intérêt social n'échappe à personne. D'ores et déjà, un projet de convention entre la Banque de l'Indochine et l'Administration locale est à l'examen pour permettre l'ouverture de crédits en faveur des habitations économiques, sous la garantie de la Colonie. D'autre part, et bien que la situation budgétaire ne soit point momentanément favorable, les pourparlers sont engagés en vue d'obtenir la participation de certains budgets et des caisses autonomes dont les disponibilités peuvent trouver des placements intéressants dans le nouvel organisme.

On peut prévoir que le programme des habitations économiques pourra passer dans le domaine de la pratique au 1^{er} janvier 1929. En attendant sa mise au point, l'Office public recevra et étudiera tous les projets et dossiers de demandes qui rentreront dans

le cadre des dispositions bienveillantes du nouveau régime, afin d'apporter le moindre retard à leur adoption possible et à leur mise à exécution.

Assistance Médicale

Assurer à tous, dans la mesure du possible, des logements économiques et confortables, c'est répondre à un des besoins les plus urgents de l'heure présente, c'est contribuer grandement aussi à l'amélioration de la santé publique. L'hygiène, l'assistance médicale demeurent, de par une tradition déjà ancienne en Cochinchine, au premier rang de nos préoccupations.

Pendant l'année 1927, les services de l'assistance médicale ont développé régulièrement leur activité bienfaisante et amplifié leur effort. En dix ans, le nombre des consultations est passé de 187.766, en 1917, à 483.555 en 1927, avec une augmentation de plus de 32.000 sur l'année 1926. Le nombre des hospitalisations suit une progression parallèle. Il est passé de 28 364, en 1917, à 81.720 en 1927, avec une augmentation de plus de 4.000 sur l'année précédente.

La même impression satisfaisante se dégage de la proportion des naissances, 35 pour mille : comparé à celle des décès, 23 pour mille. La natalité s'accroît tous les ans : 95.000 en 1908, 148.489 en 1927, avec une augmentation de 3.500 sur 1926. Or, près du tiers des accouchements de l'année a été pratiqué au titre de l'assistance médicale ; cela seul suffit à indiquer de quelle faveur jouit ce service auprès de la population de la Colonie ; l'indigène reconnaît lui-même les bienfaits de notre assistance, en se prêtant de plus en plus volontiers au traitement de la médecine française. Toute formation sanitaire devient vite, au bout de quelques années, par trop exigüe pour assurer les soins à tous ceux qui viennent en réclamer.

Le personnel du service de l'assistance a, cette année, pratiqué 461.000 vaccinations jennériennes et vacciné contre le choléra près du tiers de la population, entre le 1^{er} octobre 1927 et le 30 juin 1928. La persistance du choléra en Cochinchine a, en effet, nécessité une vaccination anticholérique intensive dont les résultats sont satisfaisants ; d'une façon générale, un arrêt assez prompt a été constaté, à la suite des vaccinations, dans les quartiers ou villages où s'était déclaré un foyer de la maladie. L'immunisation antituberculeuse, méthodiquement appliquée depuis 1925, s'est encore intensifiée cette année : 5.000 vaccinations avaient été pratiquées en 1925, 7.600 en 1926 et, 1927, c'est 14.332 enfants qui ont été vaccinés par le procédé Calmette-Guérin, procédé simple d'application et plein de promesses, à en juger par les résultats très encourageants qui ont été obtenus.

Cette vaccination extensive contre le choléra, la variole, la tuberculose, s'est effectuée grâce à la collaboration étroite et constante de l'Assistance et de l'Institut Pasteur. Cet établissement, en raison d'une organisation méthodique, de l'activité inlassable de son personnel, a pu, sans réduire ses travaux de recherches, ses services de microbiologie humaine et animale, de chimie, du traitement antirabique, etc., préparer en 1927, 25 millions centicubes de vaccin anticholérique, 3.000.000 doses de vaccin jennérien et 50.000 de vaccin Calmette-Guérin.

La collaboration de l'Institut Pasteur et du Service d'Assistance a permis également de poursuivre l'étude intéressante du bérubéri dans la province de Tanan et du paludisme dans des régions différentes de la Cochinchine. Ils ont tous deux prêté leur concours au Service des Travaux Publics en vue de l'alimentation des habitants en eau potable, question de toute première importance au point de vue de la santé publique et que la Colonie s'attache à résoudre progressivement.

La prophylaxie du paludisme par la quinine préventive s'est accentuée dans le cours de l'année. Sans parler des quantités distribuées par les sociétés aux travailleurs des plantations, 275 kg de quinine d'État ont été cédés en 1928 soit à titre onéreux, soit à

titre gratuit, et nous nous efforçons d'intensifier encore sa diffusion en attirant l'attention de l'indigène sur ses heureux résultats et en lui facilitant les moyens de s'en procurer.

(*L'Écho annamite*, 17 octobre 1928)

L'an dernier, je vous signalais les résultats encourageants obtenus, dès le début de leur installation, par l'Institut de puériculture et l'Institut prophylactique. Le succès s'est encore affirmé en 1927, à l'Institut de puériculture, la pouponnière est toujours au complet et 36.000 jeunes enfants ont été présentés, durant l'année, à la consultation ; de plus, des conférences du plus grand intérêt pratique y ont été faites en français et en annamite. L'Institut prophylactique, de son côté, en traitant avec succès, par les procédés les plus modernes, plus de 5.000 cas de maladies vénériennes, est arrivé à des résultats tout particulièrement remarquables, malgré l'exiguïté des locaux où il est provisoirement installé. Les travaux de construction en cours du nouveau bâtiment sont d'ailleurs menés avec la plus de célérité possible.

Pour permettre l'extension du service d'assistance, la Colonie n'hésite pas à étendre les formations sanitaires déjà existantes, et à créer de nouvelles.

Mais le développement progressif de notre œuvre nécessite une augmentation parallèle de personnel ; malheureusement, le nombre des médecins et des pharmaciens auxiliaires est devenu insuffisant, par suite de l'augmentation des démissions et de la réduction du nombre de candidats. Nous espérons que les avantages réels qui leur ont été accordés par les arrêtés du gouverneur général du 24 octobre 1927, l'un complétant la hiérarchie des médecins auxiliaires par la création de grades principaux de 1^{re} classe et de 2^e classe, l'autre autorisant, après concours, leur admission dans le cadre latéral des médecins indochinois, réduiront les démissions. Nous avons pensé, pourtant, qu'il y avait encore plus à faire pour intensifier le recrutement des candidats et maintenir les titulaires de ces cadres d'élite, et nous avons demandé pour eux une augmentation de soldes à partir des grades inférieurs.

Ce rapide exposé vous a fait passer en revue le développement de l'Assistance en Cochinchine. Sa tâche, évidemment, n'est pas achevée. Une œuvre comme celle-là a à faire face sans cesse à de nouveaux besoins, du fait même de l'augmentation continue de la population qu'elle favorise. Aussi le projet de budget qui vous est présenté, prévoit-il, entre autres, la création, sur l'emplacement de l'ancienne École des aveugles, d'un centre anticancéreux, dont le besoin se fait nettement sentir et qui pourra être utilisé pour les malades de la Cochinchine, du Cambodge et du Sud-Annam.

L'extension de l'hôpital de Thudaumot, et la construction d'un nouvel hôpital à Biênhoà sont absolument indispensables, en raison de l'augmentation progressive des travailleurs sur les plantations de ces provinces. Leurs budgets sont, malheureusement, modestes, et une subvention vous est demandée pour ces travaux. Ultérieurement, il sera également nécessaire de procéder à l'installation de villages de lépreux, dont l'un est envisagé dans une île du Mékong, près de Cantho, d'agrandir l'hôpital indigène de Cholon, la clinique ophtalmologique devenue par trop exiguë, de construire un hôpital spécial pour enfants qui fait réellement défaut et enfin un hôpital indigène à Saïgon. L'édification de ce dernier établissement sera facilitée par un don magnifique d'une personnalité locale, M. Tran Trinh Trach, qui vient de donner une nouvelle marque de sa générosité.

La réalisation de ce projet permettra à l'Assistance médicale une extension de son œuvre répondant à de pressants besoins.

Enseignement

À l'inverse de certains peuples colonisateurs, Messieurs, la France considère le développement des œuvres d'éducation et d'instruction comme un élément capital de sa mission civilisatrice. Fidèle à cette tradition, l'Administration de la Cochinchine continue à s'appliquer d'un constant effort, à développer les facilités d'enseignement, à perfectionner, à réaliser réformes et créations scolaires.

L'enseignement primaire franco-indigène fait l'objet des préoccupations les plus assidues du Gouvernement. Cet ordre d'enseignement a connu en Cochinchine, durant l'année 1927-1928, un réel progrès, attesté par les chiffres suivants : de mai 1927 à mai 1928, le nombre des cours moyens et supérieurs est passé de 307 à 300, le nombre des classes élémentaires de 2.233 à 2.396, l'effectif global des écoliers fréquentent les écoles primaires publiques de 94.500 à 105.300, soit un accroissement de 11 % sur l'effectif scolaire de l'année précédente.

Si brillantes que soient les perspectives ouvertes par un semblable essor, il a paru à mon administration qu'il convenait moins de regarder l'œuvre accomplies, pour s'en féliciter, que celle restant à réaliser, pour chercher les moyens de parachever l'entreprise. La France ne tiendra pas sa tâche scolaire pour terminer tant qu'elle n'aura pas couvert ce pays d'un réseau serré d'écoles élémentaires, assurant à tous les enfants un minimum de connaissances et c'est dans ce but qu'a été posé, l'an dernier, le principe de l'instruction obligatoire.

L'arrêté local du 27 juin 1927 a imposé à tous les enfants, sous certaines réserves, l'obligation de fréquenter l'école, entre leur huitième et leur treizième année, pendant un minimum de trois ans, laps de temps nécessaire et suffisant pour inculper à un enfant normalement doué, avec une bonne pratique de sa langue maternelle, les éléments indispensables de calcul, de services usuelles et d'hygiène.

L'obligation scolaire vient à son heure en Cochinchine. Un pays qui s'organise pour la production intensive, qui entre avec une rapidité sans cesse accrue dans le cercle des échanges mondiaux, a, au point de vue intellectuel ou technique, des besoins nouveaux que les autorités responsables de la prospérité générale ne peuvent négliger de prendre en considération. Ce n'est pas que je me dissimule les difficultés matérielles de l'entreprise : population disséminée souvent sur de vastes espaces, nombre élevé d'enfants assujettis à l'obligation, travail d'appoint fourni par les enfants aux champs ou à la maison, médiocrité fréquente des ressources communales, recrutement de centaines de maîtres, improvisation de centaines de locaux scolaires. C'est pour toutes ces raisons que l'arrêté du 27 juin, tout en limitant la fréquentation à trois années, n'a prévu qu'une application progressive du principe de l'obligation.

Cette application est d'ores et déjà, commencée. À compter de la rentrée de septembre 1928, l'obligation scolaire élémentaire a été introduite, en vertu de l'arrêté du 8 juin 1928, dans 260 villages., pour les enfants des deux sexes, et dans 488 villages, pour les seuls garçons soit en tout 750 villages, où désormais la non fréquentation n'aura plus d'excuses et cessera prochainement. Je me plais à reconnaître le vif empressement qu'ont mis certaines provinces : Bacliêu, Giadinh. Cholon, Tânán. Gocong, Cánhô entre autres, à s'engager, au prix de lourds sacrifices, dans la voie des réalisations substantielles ; les autres provinces, j'en suis assuré, suivront ce bel exemple, ainsi que les grandes cités, Saïgon notamment, où la densité des écoles est encore beaucoup trop faible, en dépit des efforts considérables et, d'ailleurs à peu près exclusifs jusqu'à ce jour au moins, du budget local. J'estime que le problème de l'obligation scolaire élémentaire peut être entièrement résolu dans trois ou quatre ans en ce qui touche les garçons, et quelques années plus tard en ce qui concerne les filles. Si les familles et les communes apportent à l'Administration le concours que celle-ci est en droit d'attendre, tous les jeunes enfants de Cochinchine auront vers 1925 *[sic]* :

1929 ?], une école à proximité de la demeure familiale et seront à même de recevoir les rudiments du savoir adaptés à leurs besoins.

Les nombreuses questions techniques soulevées par l'introduction du régime de l'obligation scolaire ont été l'objet d'un examen attentif des services compétents. Des recommandations détaillées ont été fournies aux autorités locales sur les méthodes à adopter en fait de constructions scolaires ; des plans types de maison d'écoles rationnelles et peu dispendieuses ont été adressés à toutes les provinces ; l'utilisation d'abris provisoires a été préconisée là où les circonstances interdisent l'édification de constructions durables. Des facilités spéciales ont été concédées pour le recrutement des maîtres ; j'ai autorisé les communes à engager, pendant la période de transition, d'anciens fonctionnaires comme maîtres des petites classes dans les écoles rurales. Toutes mesures utiles ont été prises, d'autre part, pour assurer la formation de maîtres qualifiés aussi nombreux que possible, ainsi que pour améliorer le rendement des maîtres peu expérimentés déjà en service. Je me bornerai à signaler parmi les plus importantes de ces mesures : l'élévation au maximum des promotions des écoles normales, l'institution de plusieurs cours normaux auxiliaires et cours de certifiés, destinés à initier sommairement à leur métier les jeunes Instituteurs auxiliaires, le cours de perfectionnement de vacances, l'organisation dans les chefs-lieux de province de conférences pédagogiques mensuelles avec leçon modèle, le renforcement des différents organes de contrôle et d'inspection technique, le perfectionnement incessant du journal pédagogique « Su Pham Hoc Khoa », qui, sous sa forme présente, constitue pour les intéressés un guide si précieux.

J'aurais, je crois, tracé un tableau suffisamment saisissant des progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement franco-indigène du 1^{er} degré au cours de la campagne scolaire 1927-1928, si je mentionne en outre, la multiplication et la prospérité des œuvres auxiliaires de l'école, comme les cantines scolaires dont le nombre est passé de 11 à 67, servent 1.800 rations quotidiennes contre 600 l'an dernier, si je rappelle également la réorganisation des écoles d'art indigène de Giadinh, Thudaumot et Biênhoà, les efforts faits pour propager l'enseignement chez les populations allogènes de la Cochinchine, populations cambodgiennes et mois, qui, elles aussi, ont droit à la sollicitude de la nation protectrice, la mise en vigueur progressive des règlements qui régissent l'enseignement privé, règlements tutélaires et bienveillants conçus uniquement en vue d'assurer aux parents les garanties indispensables de moralité et d'aptitude professionnelle des maîtres et destinés à assurer, en dernière analyse, un renfort de considération à l'enseignement privé auxiliaire et non pas rival de l'enseignement officiel.

L'enseignement franco-indigène du 2^e degré continue à jouir de la faveur que lui assurent la parfaite adaptation de ses programmes aux conditions de la vie locale, le développement des collèges de l'intérieur et l'utilisation, dès septembre 1927, du Lycée Pétrus Ky*.

Les travaux de ce grand établissement, commencés il y a de longs mois déjà, ont été activement poussés pendant toute l'année de manière à rendre possible le transfert et l'installation définitive à Choquan, à la rentrée d'octobre 1928, de tout le quartier indigène Chasseloup-Laubat. Placé sous l'égide d'un grand lettré annamite, qui a été bon serviteur de son pays en même temps que de la France, l'établissement neuf de Choquan a reçu, dès ses débuts, le nom de Lycée. Il comporte, au dessus des classes d'enseignement primaire supérieur, les classes de l'enseignement secondaire local, enseignement en tous points comparable en valeur à l'enseignement secondaire métropolitain. Je suis certain de traduire votre sentiment à tous, Messieurs, en souhaitant une belle carrière au jeune Lycée Pétrus Truong vinh Ky, dont l'ouverture comble une lacune certaine, et qui comptera bientôt, lorsqu'il aura reçu ces derniers aménagements, parmi les établissements les mieux conçus, les plus confortables et les plus importants de tout l'Extrême-Orient.

(L'Écho annamite, 18 octobre 1928)

En dehors du développement favorable des établissements déjà existants et de la fondation dans les provinces de plusieurs petites écoles élémentaires, deux faits saillants doivent être soulignés touchant l'enseignement français : l'érection en Lycée du collège Chasseloup-Laubat et la création d'une école primaire supérieure de garçons.

L'achèvement du Lycée Pétrus-Ky a permis de rendre, en septembre 1928, au seul enseignement secondaire français, les bâtiments de la rue Chasseloup-Laubat. Le doyen des établissements français d'Indochine vient de recevoir la dénomination de Lycée, consécration désirée à bon droit depuis longtemps par les familles et largement méritée ; l'établissement est passé, de ce fait, sous l'administration directe de la Direction de l'instruction publique. Doté d'un personnel de choix et d'une installation rajeunie, le Lycée Chasseloup-Laubat fait, à l'heure actuelle, très honorable figure, non seulement parmi les lycées coloniaux, mais même parmi les lycées métropolitains, les résultats du baccalauréat apportant, chaque année, un nouveau garant de la bonne tenue de l'établissement et du niveau élevé de l'enseignement qui y est distribué. 26 élèves ont été reçus sur 44 présentés, à la session de juillet 1928.

L'École primaire supérieure de garçons, dont je vous annonçais l'ouverture il y a un an, a été tout dernièrement installée dans les locaux disponibles de l'ancienne annexe Catinat du collège Chasseloup-Laubat. Dans une grande cité marchande comme la nôtre, cette sorte d'établissement répond à une véritable nécessité. Aussi suis-je persuadé que l'École primaire supérieure de garçons de Saïgon connaîtra vite le même succès qu'a rencontré au Tonkin l'établissement similaire.

La création de l'École primaire supérieure de garçons couronne l'organisation de l'enseignement français en Cochinchine ; toutes les branches de cet enseignement sont, dès maintenant, représentées dans la Colonie, offrant aux familles expatriées les plus grandes facilités pour l'éducation de leurs enfants.

De pareils progrès assurent à l'année 1928 une importance exceptionnelle dans l'histoire du développement scolaire de ce pays. Ils n'auraient pu être obtenus sans l'observation d'une exacte discipline, qui n'a jamais été troublée, non plus que sans la bonne volonté et le dévouement du corps enseignant tout entier, auquel je suis heureux d'exprimer la gratitude des populations cochinchinoises. J'aime à penser que, poursuivant son effort, la Cochinchine pourra bientôt être citée comme occupant, pour ce qui est de l'Instruction publique, le premier rang parmi les contrées tropicales.

[La question foncière]

Dans un pays de grande culture et de grande colonisation comme la Cochinchine, la question foncière est, entre toutes les questions sociales à l'ordre du jour, celle qui demeure la plus urgente et aussi la plus délicate à traiter. Vous connaissez tous, Messieurs, l'extension véritablement remarquable des entreprises agricoles dans l'Ouest cochinchinois ; il s'est produit là un phénomène qui rappelle le rush des émigrants vers le Far West américain. Ici, comme là-bas, le colon s'est préoccupé surtout d'occuper, d'acquérir et l'Administration elle-même, consciente des lenteurs de formalités réglementaires trop compliquées, a souvent couvert de son assentiment déclaré ou tacite des occupations de terres domaniales transférées dans bien des cas par la suite en des accaparements injustifiés. Les occupations, que l'équité et la tradition annamite autorisaient quand elles profitaient aux véritables défricheurs du sol, n'ont pas tardé, malheureusement, à prendre un autre caractère ; les droits des occupants, si éventuels

qu'ils fussent, ont vite fait l'objet d'un véritable trafic : des bandes de spécialistes de l'accaparement ont poussé vers des terres vacantes ou supposées libres des troupes de malheureux « dân » que l'on y installait de la façon la plus précaire et parfois sans qu'ils tirassent profit du sol, jusqu'au jour où il devenait possible, à l'aide de leur présence, de réaliser, au détriment du domaine, une opération financière avantageuse. D'autre part, la réduction du personnel administratif européen dans les provinces, en rendant pratiquement impossible le fonctionnement normal des commissions de bornage ou administratives, a amené, dans l'examen, l'instruction, la conduite et la régularisation des procédures foncières des complications trop souvent inextricables. De là sont nés de déplorables événements au cours desquels ont perdu le vie de malheureuses victimes que nous ne saurions évoquer, les unes sans un respect ému, les autres sans une véritable pitié. On a dit souvent que l'administration n'avait pas su prévoir ; c'est le rôle d'assemblées comme la vôtre de critiquer les services publics : c'est là un stimulant excellent pour les zèles et ils trouvent souvent dans les observations formulées bien des suggestions intéressantes. Des négligences ont été commises dans le passé et je les ai relevées dans une circulaire récente que vous avez peut-être lue, mais laissez-moi vous dire en cette matière combien la tâche du Gouvernement est souvent difficile. Des compressions de personnel sont en partie à la base des maux constatés et ces compressions, dans certaines provinces, ont été d'autant plus fâcheuses que le nombre des régularisations foncières en instance a atteint ces dernières années des chiffres dépassant toutes prévisions. C'est par milliers de demandes qu'elles sont présentées à l'heure actuelle à l'examen du Conseil privé. Mais le public se fait-il une idée des difficultés incombant aux chefs de provinces ? Sait-on qu'un seul procès-verbal de bornage concerne à lui seul sept ou huit cents parcelles, que ce sont sept ou huit cents cas différents à examiner un à un et que c'est par dizaines que les procès-verbaux de bornage sont remis à nos administrateurs ?

De promptes mesures s'imposaient pour remédier, à une situation qui apparaissait sans issue.

Le 5^e Bureau du Gouvernement a été réorganisé, pourvu d'un personnel de choix et réduit à ses seules attributions foncières. Des administrateurs d'élite ont été placés à la tête des deux grandes provinces de l'Ouest et des collaborateurs européens en nombre suffisant ont été mis à leur disposition. Mais j'ai pensé que ces améliorations même étaient insuffisantes ; j'ai jugé que ni le 5^e Bureau ni les chefs de province n'avaient le temps, la liberté d'esprit nécessaires, pour examiner tant de cas difficiles et d'une complexité souvent extrême, à moins de retarder d'autant le règlement des questions et affaires diverses qui sollicitent journallement leur activité ; une commission des contestations foncières a été instituée sous la présidence d'un fonctionnaire dont le mérite égale l'expérience ; cette commission n'examine pas seulement les dossiers ; elle se rend sur place, visite les terres en litige, entend elle-même toutes les réclamations ; elle soumet ensuite au Gouvernement des propositions qui s'inspirent de la lecture des pièces, mais aussi des enquêtes auxquelles elle a elle-même procédé. Jugeant en équité, sans négliger le droit, ses conclusions ont été, jusqu'ici, toujours acceptées par les parties : un grand progrès a été ainsi réalisé dans le règlement des affaires les plus difficiles.

Mais il vaut mieux prévenir que guérir. C'est un fait aujourd'hui universellement reconnu que la faculté laissée au premier venu d'occuper les terres du domaine, puis de les transmettre, de les négocier, est à la base de la situation extrêmement confuse et parfois inextricable que nous trouvons dans certaines régions. Sans cette facilité, que de procédés, que de lenteurs insurmontables dans les régularisations, que de difficultés, que de tragédies aussi, hélas ! eussent été évitées ! Cette possibilité d'occuper sans titres des terres domaniales s'inspirait, on l'a dit, des traditions annamites, mais on a trop oublié que le code de Gia-Long ne considérait comme propriétaire avec toutes les restrictions d'ailleurs que comportait la législation annamite sous l'expresse réserve des

droits éminents du souverain, que le défricheur du sol, lequel pendant une période ininterrompue de dix années l'avait mis et maintenu en valeur en acquittant régulièrement l'impôt. À côté de quelques paysans méritants, combien de trafiquants, de spéculateurs, de simples figurants, ont envahi nos terres de l'Ouest, réussissant souvent leurs opérations au détriment du trésor de la Colonie frustré de sommes extrêmement importantes. Le Gouvernement a pensé qu'il convenait de continuer à favoriser les uns et de couper court à l'industrie des autres. Un arrêté du 4 de ce mois interdit formellement toute occupation du domaine non autorisée et spécifie que les autorisations provisoires et personnelles d'occupations ne peuvent être accordées que pour des terrains d'une contenance reconnue et déterminée. De la sorte, nous espérons prévenir des difficultés futures et sauvegarder ce qui reste du domaine, sans entraver cependant la petite colonisation véritable, effective et sincère.

Messieurs, pour supprimer les maux dont souffre encore la colonisation, il était indispensable aussi de donner au cadastrage des terres, une nouvelle impulsion. Dans le passé, les lenteurs de quelques géomètres et la mauvaise exécution de certains de leurs travaux, ne sont pas un des moindres obstacles qui ont endigué le développement de ce pays. C'est que la colonisation, prenant une extension extraordinaire, la superficie des terres demandées s'est accrue dans des proportions où l'activité du service du cadastre s'est révélée insuffisante. Ce service tend de plus en plus à être spécialisé dans les travaux de triangulation et de vérification. Aussi l'Administration a-t-elle eu recours à des entreprises privées présentant toutes garanties. Actuellement, plus de 300.000 hectares de levers parcellaires sont en cours en Cochinchine et il est permis de déclarer que jamais un tel effort n'avait été accompli. D'autre part, achèvent de s'organiser les services nécessaires à l'inscription certaine des titres de propriété. Les bureaux de conservation foncière créés à Saïgon, à Cholon, à Gocong après les tâtonnements des débuts, commencent à donner d'excellents résultats, au point que mon administration songe déjà, pour l'an prochain, à installer deux services similaires à Baclieu et à Rachgia. Nous devons, dans l'avenir, pour donner à la propriété foncière toutes les garanties qu'elle mérite, étendre progressivement ces organismes dans toute la Cochinchine. En liaison avec les bureaux fonciers, les agents du cadastre sont appelés à rendre de précieux services, car les mutations fréquentes de propriété, les morcellements inévitables du fait des partages, entraînent des révisions fréquentes des levers parcellaires établis.

Quelques chiffres sont ici nécessaires, Messieurs, pour vous donner une idée de l'importance des régularisations domaniales et de la tâche qui incombe de ce fait au Gouvernement : le nombre des demandes examinées et ayant abouti à l'octroi d'une concession, s'est élevé en 1927-1928 à 12.987 portant sur une superficie de 161.881 ha. Au 31 mai 1928, la superficie des terres cultivées qui était, en 1883, de 675.000 ha. atteignait 2.360.000 ha. Un développement aussi remarquable de la colonisation n'a pu s'effectuer dans la paix française, qu'à la faveur des grands travaux de routes et de canaux dont je parlerai tout à l'heure ; il a été grandement favorisé aussi par les organismes de crédit dont je tiens maintenant à vous signaler particulièrement l'action bienfaisante et féconde.

(*L'Écho annamite*, 19 octobre 1928)

Syndicats et caisses de crédit agricole

L'œuvre de mutualité agricole indigène si heureusement instaurée en Cochinchine par M. le gouverneur général Albert Sarraut, en 1913, a réalisé, au cours de l'année écoulée, de remarquables progrès, tant dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral.

Les sociétés provinciales de crédit agricole se sont développées en nombre et en importance : quatre nouvelles provinces, parmi lesquelles il n'est pas dépourvu d'intérêt de signaler celle de Hatiên, ont été dotées de ces organismes de prêts, si bien qu'à l'heure actuelle, le réseau de la mutualité agricole englobe, en Cochinchine, dix-neuf provinces sur vingt, avec neuf mille sociétaires. Une seule province, celle de Tayninh, est encore dépourvue d'une organisation de mutualité agricole, dont la création, au surplus, ne saurait tarder.

L'importance totale des opérations de prêts représente, pour l'année 1927, plus de sept millions de piastres et les résultats connus du premier semestre 1928 permettent d'augurer que, pour l'année en cours, le chiffre de neuf millions de piastres sera largement atteint. L'avoir total des sociétés de crédit indigène s'élevait, au 31 décembre dernier, à 670.000 \$ en augmentation de 167.000 \$ sur l'année précédente pour un capital effectivement versé de 186.000 \$; il résulte de ces chiffres que les bénéfices accumulés de ces institutions représentent aujourd'hui le triple du capital versé.

Les progrès réalisés dans l'ordre moral sont peut-être plus importants encore. Jusqu'ici, les provinces de l'Est, dites provinces pauvres, étaient restées à l'écart du mouvement de mutualité agricole. Au cours de la dernière période annuelle, toutes ces provinces, à la seule exception précédemment indiquée, ont pu réaliser la création de sociétés de crédit qui, sans prétendre obtenir le chiffre d'opérations des grandes provinces rizicoles, ont eu cependant des débuts encourageants.

La diffusion de la mutualité agricole parmi la masse des petits cultivateurs qui l'avaient insuffisamment, utilisée jusqu'à ces temps derniers, s'est poursuivie avec succès. Au cours de l'année 1927, les petits prêts n'excédant pas 1.000 \$ ont nécessité un crédit de 762.000 \$ représentant 10 % de la masse totale des prêts, contre 361.000 \$ l'année précédente, d'où une progression du simple au double. Pour le premier semestre de l'année en cours, les petites prêts atteignent, à peu de choses près, un million de piastres réparti entre seize cents petits cultivateurs, soit une moyenne de 600 \$ par prêts.

L'influence des sociétés de crédit mutuel sur le fonctionnement du crédit foncier entre indigènes en Cochinchine est des plus nettement établie. Elles servent en quelque sorte de régulateur au crédit, partout où elles existent et même si le chiffre de leurs opérations est encore peu important, le taux d'intérêt des prêts fonciers a sensiblement baissé. Parfois même, le fait s'est notamment produit dans la province de Gocông, la seule annonce de la création d'une société de crédit mutuel a modéré immédiatement les exigences des prêteurs professionnels ou occasionnels.

L'existence des caisses de crédit et le fonctionnement de leurs opérations de prêt ont démontré la possibilité, contestée par certains, d'asseoir une forme de crédit immobilier basée sur les inscriptions des livres fonciers indigènes, le « dia-bô ». Il est donc permis de penser que le succès de ces caisses n'a pas été étranger à la création d'établissements bancaires privés qui pratiquent aujourd'hui les prêts immobiliers à des conditions qui tendent à se rapprocher de celles demandées par les sociétés de crédit mutuel. On ne saurait que se féliciter de la coexistence d'institutions de crédit privé et de crédit mutuel : loin de se concurrencer, elles se compléteront heureusement, puisque chacune de ces formes de crédit doit avoir son domaine distinct. Aux établissements de crédit doivent être plus spécialement réservées les opérations de prêts importants, qui excèdent le cadre de la mutualité. En principe, les caisses de crédit ne doivent pas consentir de prêts égaux ou supérieurs à 10.000 \$, sauf exceptions autorisées par une commission spéciale ; la règle a été strictement appliquée, puisque, au cours de cette année, il n'a été effectué que trois prêts de cette catégorie, et il convient de dire sans tarder que la disparition des prêts de cette importance n'a nullement ralenti le développement des opérations des caisses de crédit, car la diminution qui en est résultée a été amplement compensée par la multiplication des opérations sur les petits prêts.

Si encourageantes que soient de telles constatations, je ne saurais les envisager que comme le début de l'œuvre considérable qui reste encore à accomplir en faveur du crédit mutuel agricole indigène. Pour en assurer le succès, il convient d'orienter les sociétés de crédit agricole vers les quatre buts suivants :

- diffuser le crédit agricole dans la masse des petits cultivateurs en favorisant les petits prêts ;
- rapprocher l'instrument de prêt du cultivateur indigène en développant l'action des comités régionaux ;
- mettre les caisses de crédit en mesure de consentir les prêts sur leurs propres fonds, dans la plus large mesure possible ;
- coordonner et centraliser l'action des caisses de crédit provinciales.

J'ai exposé, l'an dernier, devant vous, Messieurs, certaines mesures réglementaires que je me proposais de soumettre à l'autorité supérieure pour intensifier l'action du crédit agricole mutuel. La plupart de ces mesures ont été approuvées et font l'objet de l'arrêté du gouverneur général du 28 janvier dernier dont les termes ont été commentés et précisés par ma circulaire du 2 juillet suivant, portant instructions pour réorganisation des sociétés indigènes de crédit agricole. D'importantes facilités ont été accordées aux cultivateurs de situation modeste. Ils peuvent faire partie des syndicats agricoles sans être propriétaires et sous la seule condition d'être inscrits à un rôle d'impôt direct : ils peuvent obtenir des prêts jusqu'à concurrence de 1.000 \$, sans faire partie de la société de crédit s'ils sont inscrits au syndicat agricole. L'accession des indigènes à la propriété a été favorisée par des mesures qui permettent de consentir des prêts pouvant atteindre 2.000 \$ aux concessionnaires provisoires sur simple délégation de leurs droits et même des petits prêts de 500 \$ aux indigènes non propriétaires sur simple garantie personnelle. Il est permis de penser que ces mesures qui vont entrer en application auront d'heureux résultats.

Pour rapprocher l'instrument de prêt du cultivateur indigène, j'ai recommandé aux sociétés de crédit qui ont franchi la période de début et constitué leur fonds de réserve de ne pas concentrer toute leur activité au siège social du chef-lieu, et de faire jouer un rôle plus actif à leurs comités régionaux, qui ne sont actuellement que des organes de liaison chargés d'instruire les demandes de prêts. Ces comités régionaux devront être dotés d'une certaine autonomie et autorisés à consentir directement les petits prêts sur les fonds propres de la caisse ; un essai dans ce sens est en voie de réalisation à Cantho, dans la région d'Omôn.

Les caisses qui ont réalisé leurs fonds de réserve et construit leur siège social devront affecter leurs disponibilités aux petits prêts. Ainsi, et tout en favorisant le petit cultivateur, elles bénéficieront de la totalité des intérêts perçus. Deux caisses, celles de Soctrang et de Cantho, ont commencé, cette année, à consentir des petits prêts n'excédant pas 500 \$ sur leurs propres fonds. Cet essai est attentivement suivi.

Enfin, Messieurs, nous devons envisager ainsi que je le signalais l'an dernier, l'époque où la Colonie fixera une limite aux engagements qu'elle assume ; dans un avenir peu éloigné certainement, il sera nécessaire de créer une caisse ou banque centrale de crédit agricole qui coordonnera l'action des sociétés provinciales et pourra éventuellement assurer le rôle de contrôle et de garantie actuellement dévolu à l'Administration. En attendant cette réalisation qui soulève certaines difficultés pratiques, un pas a été fait dans cette voie, par la création d'une commission centrale de surveillance des sociétés de crédit agricole composé de représentants de l'Administration, de la banque d'émission, des assemblées élues, et dont le rôle est de contrôler la marche de ces sociétés et d'en favoriser le développement.

L'organisation du crédit agricole mutuel en Cochinchine peut être considérée comme à peu près au point aujourd'hui. Mais si l'instrument est créé et a fait ses preuves, il

appartient à la population elle-même d'utiliser plus complètement encore qu'elle ne l'a fait, jusqu'à ce jour, les facilités qu'il lui apporte. Dans cette tâche, qui nécessite surtout un effort de propagande, l'Administration a besoin du concours déclaré des représentants de la population annamite ; elle compte sur leur influence auprès de leur compatriotes, pour assurer le développement d'une œuvre si favorable à la mise en valeur du pays et à l'amélioration du sort des cultivateurs les plus modestes.

TRAVAUX PUBLICS

Mais comment permettre aux colons, grands ou petits, d'accéder à ces régions que la Colonie cadastre et lotit ? Comment permettre aux cultivateurs et aux planteurs de recevoir des centres urbains le matériel, les machines dont ils ont besoin pour leur exploitation, les denrées qui leur sont nécessaires pour leur subsistance ? Comment écouler les produits du sol vers le centre de consommation ou le port d'embarquement ?

L'essor économique de la Colonie, sa richesse, le développement de ses possibilités sont intimement liés à la bonne organisation et à l'effort continu du Service des Travaux publics dont il convient de signaler les récentes réalisations.

Routes — Travaux neufs

Au cours de l'année écoulée, les travaux les plus importants ont été exécutés sur les routes coloniales n° 16 et n° 20. La grande artère de l'Ouest est devenue insuffisante pour assurer une circulation automobile toujours croissante ; son élargissement et, sur certains points, son déplacement ont été envisagés. Au départ de Saïgon, le boulevard Gallieni, qui constitue une voie magnifique entre Saïgon et Cholon, a été achevé, le remplacement de vieux ponts en bois par des ponts définitifs en béton armé a été poursuivi, et les ouvrages de la section Hoa-binh–Lobé seront terminés avant la fin de l'année. Avant la fin de l'année, également, seront achevés les travaux d'empierrement jusqu'à la Lagna de la route coloniale n° 20, les terrassements de la route locale n° 1 jusqu'à la Nui-Bara et les terrassements de la route locale n° 6 entre Bentre et Mocay.

Comme en 1928, l'effort principal portera, en 1929, sur les travaux des routes coloniales n° 16 et n° 20.

(L'Écho annamite, 20 octobre 1928)

Sur la route coloniale n° 16 le service des Travaux publics a prévu un certain nombre d'améliorations, dont l'achèvement des travaux d'élargissement à la traversée de Cholon, l'achat d'un troisième bac pour la traversée du Mékong à Mythuân, l'achèvement du pont de Caïvon et la fin de l'empierrement de la section Hoabinh-Lobé sur la route de Bacliêu à Camau.

Sur la route coloniale n° 20, seront achevés les terrassement et l'empierrement entre la Lagna, au km 35, et Binh-Quac, au km 46. Les déboisements seront poussés jusqu'à la frontière d'Annam et les terrassements commencés sur cette section, en sorte qu'on peut prévoir, dès maintenant, l'ouverture de cette route, jusqu'à la frontière d'Annam, pour 1930.

Des travaux moins importants sont prévus sur les autres routes coloniales et locales :

Construction d'une déviation à la traversée de Thudaumot sur la route coloniale n° 13 ;

Achèvement de l'empierrement jusqu'à la Nui-Bara sur la route locale n° 1 :

Reconstruction du pont des Malabars sur la route locale n° 5 :

Continuation de l'empierrement de la section Longxuyên-Rachgia de la route locale n° 8. Cette section pourra être ouverte à la circulation dans le courant de 1930 ,

Achèvement du pont sur le rach Tai Tinh sur la route locale n° 14.

Le développement du réseau des voies de communication est ainsi poursuivi méthodiquement, suivant fidèlement les courants de colonisation et les nécessités économiques. Au 31 décembre 1926, l'ensemble du réseau routier de la Cochinchine atteignait la longueur déjà considérable de 7.360 km. qui a été sensiblement dépassée à la suite des extensions réalisées au cours de l'année écoulée ; la longueur totale des empierrées seules, est passée de 4.426 km, au 31 décembre 1926, à 4.555 km, au 31 décembre 1927, représentant une augmentation de 129 kilomètres.

Au 31 décembre 1927, les routes entretenues par la circonscription territoriale et les provinces de la Cochinchine représentaient 7.443 km. Ce chiffre se décompose de la façon suivante :

Routes empierrées	5.555 km
Routes non empierrées	349 km
Routes en construction	380 km
Routes en projet	666 km
Pistes utilisables une partie del'année	1.554 km
Total	<u>7.443 km</u>

Routes — Travaux d'entretien

Les dépenses d'entretien des routes, bâtiments et voies navigables figurent au budget en cours pour 1.462.914 \$. Les inscriptions, au projet de budget qui vous est soumis pour 1929 sont quelque peu supérieures et atteignent 1.875.500 \$ Cette augmentation de crédits d'environ 200.000 \$, nous pouvons prévoir, dès aujourd'hui, qu'elle se révélera insuffisante et que nous serons contraint, au cours de l'exercice, de la renforcer des disponibilités budgétaires qui viendront à apparaître. Elle ne tient pas compte en effet de l'augmentation très rapide de la circulation dont la progression a été de 55 % de 1923 à 1926 sur les routes coloniales de Cochinchine ; elle ne tient pas compte non plus de l'augmentation de longueur du réseau à entretenir, de l'usure sans cesse accélérée des chaussées et du prix plus élevé des matériaux.

En ce qui concerne le prix des matériaux, j'avais signalé, l'année dernière, que les Services des Travaux publics avaient mis à l'étude l'industrialisation des fournitures et des transports des cailloutis. Cette question n'a pas été perdue de vue et va faire l'objet d'un appel d'offres qui sera affiché d'ici peu.

L'emploi de revêtements asphaltiques a été intensifié dans le courant de l'année dernière. La longueur des routes asphaltées, qui était au 31 août 1927 de 14 500 m., est de 63 km. au 31 août 1928. Les crédits pour revêtements asphaltiques sur les routes locales et coloniales figurent pour 200.000 \$ au budget de 1928 ; les prévisions pour 1929 sont de 219.000 \$ De plus, des crédits ont été demandés au budget général pour parachever l'asphaltage de la route coloniale n° 1 entre Saïgon et la frontière du Cambodge et pour les revêtements entre Saïgon et Biênhoà. Il est désirable qu'un avenir prochain permettra au budget local la réalisation de l'asphaltage de toutes les grandes voies de communication essentielles de la Colonie, et à la municipalité de Saïgon l'achèvement de ses travaux encore timides de revêtement asphaltique des rues. Les sacrifices consentis pour ces entreprises seront largement récupérés par une

circulation plus facile, plus économique et plus agréable, et par une durée plus grande des chaussées.

Hydraulique agricole.

À côté du développement et de l'amélioration du réseau routier de la Colonie, sont activement poursuivis également le creusement de voies navigables nouvelles, le curage et l'entretien des canaux existants, l'irrigation et le drainage des terres insuffisamment préparés à la colonisation.

Les travaux commencés en 1927 ont été continués cette année avec activité, ils ont porté à la fois sur les voies navigables principales et sur les voies secondaires et tertiaires ; nous allons, en quelques mots, indiquer l'état d'avancement du programme de dragage de l'année, au 20 août 1928 :

- les coupures de Vam Mang et Cay Me, reliant le canal de Rachgia à la mer, sont dès maintenant terminées ;
- le creusement du canal de Triton au golfe de Siam est achevé, sauf sur cinq kilomètres qui sont à section réduite ;
- le canal de Nui Ba The a été dragué sur 8 kilomètres et celui de Rachgia-Hatiên sur 45 km 800 ;
- le canal Phung Hiep Soctrang a été curé et le curage du canal Quanlo-Phung Hiep est en cours ;
- enfin, le creusement du canal Giaray-Ganhhao du canal Tra-cu-Thuong et l'amélioration de Rachlam-Ham sont activement poursuivis.

Le cube total des déblais extraits dans le courant de 1927, pour le compte des différents budgets, atteint le chiffre de 7 millions 315841 mètres cubes, supérieur de plus de trois millions de mètres cubes au volume extrait l'an dernier, et représentant une dépense de plus de 1.100.000 \$ 00.

En 1929, les travaux inscrits au programme des dragages seront activement poussés ; au nombre des réalisations prévues, signalons le prolongement du rach Quanlo vers Camau, l'achèvement du canai Song-Tram-Cailon, la continuation de l'aménagement de la région Rachgia-Hatiên, sans parler des constructions et améliorations pour le compte des budgets provinciaux de nombreux canaux secondaires et tertiaires.

En ce qui concerne ces derniers canaux, il serait désirable, comme je vous l'indiquais lors de notre dernière session, qu'en vue d'intensifier leur creusement, soient créés des syndicats de communes, de propriétaires et de colons dont les ressources permettraient un développement plus rapide de ces voies de navigation et une mise en valeur plus intensive du pays.

Déjà, à la suite des importants travaux de drainage et de pénétration qui sont méthodiquement poursuivis dans l'Ouest de la Colonie, l'exportation du riz du port de Saïgon s'est régulièrement accrue chaque année et l'enrichissement qui en est résulté pour le commerce, l'industrie, les intermédiaires et les exportateurs indique au pays l'intérêt considérable que présente pour lui toute réalisation effective de travaux d'hydraulique agricole.

Eaux et Assainissement

Le problème des eaux, particulièrement important pour l'ensemble de la Cochinchine, a continué à retenir l'attention de mon administration. Tandis que les

populations de la région de Camau, en effet, ne disposent durant toute l'année que d'eau saumâtre ou soi-disant douce, payée très cher à des sampaniers, les villes mêmes, comme Saïgon et Cholon, voient sensiblement diminuer, à chaque saison sèche, leur ration journalière d'eau potable. Il est hors de doute que le manque d'eau retarde l'essor de la colonisation dans l'Extrême-Ouest, ce grenier à riz de la Colonie. Aussi toute l'attention de l'Administration est-elle tournée vers la recherche d'une solution acceptable.

En ce qui concerne l'alimentation en eau de l'agglomération Saïgon-Cholon, le Gouvernement se trouve, à l'heure actuelle, en présence de deux projets : l'un dressé par les Travaux publics, l'autre par une compagnie privée, utilisant tous les deux, en des modes différents, l'eau de la rivière de Saïgon, et paraissant écarter définitivement l'utilisation des eaux du Song-Bé. Il s'agit maintenant de choisir entre ces deux études la plus économique, en tenant compte des dépenses des premiers établissements et des dépenses d'exploitation : l'étude des moyens financiers qui permettront la réalisation du projet adopté se poursuivra parallèlement à l'examen des qualités techniques comparées des systèmes proposés, et l'on peut espérer que dans des délais assez rapprochés pourront commencer les travaux.

Au Cap Saint-Jacques, les études entreprises depuis plus d'un an pour améliorer le débit insuffisant d'eau potable ont abouti. Les puits existants ont été curés et approfondis, un nouveau puits même a été foré dans la seconde nappe d'eau et a sensiblement augmenté le débit journalier, qu'à l'heure actuelle on peut considérer comme parfaitement suffisant pour faire face aux besoins de l'agglomération.

(L'Écho annamite, 22 octobre 1928)

Le projet d'adduction des eaux à Rachgia, qui était déjà en voie d'exécution l'an dernier, a été activement poussé, et l'on peut prévoir que d'ici la fin de 1928, l'usine des eaux entrera dans la période de plein fonctionnement. Avant même, d'ailleurs, que la première tranche des travaux ait été achevée, la population a demandé que la distribution d'eau soit augmentée ; la dernière tranche a donc été entreprise immédiatement et, bientôt, le débit pourra atteindre 400 mètres cubes par jour. Les dispositions adoptées sont telles qu'il sera facile d'accroître encore la distribution d'eau au cas où la répartition telle qu'elle est prévue aujourd'hui se révélerait insuffisante.

Je noterai enfin les améliorations apportées dans l'alimentation en eau notable à Mytho, à Thudaumot et dans les provinces de la Basse Cochinchine : je signalerai qu'un concours sera ouvert prochainement pour la distribution d'eau potable à Chaudoc et à Biên hoà et que le procédé de javellisation des eaux, qui donne de si excellents résultats à Saïgon, à Cholon et à Baria, ne tardera plus guère à être d'un emploi généralisé dans toutes les provinces de la Colonie.

Contrôle des chemins de fer et tramways.

Comme vous le savez, messieurs, la ligne électrique relie Saïgon à Cholon par le boulevard Gallieni a été ouverte à la circulation le 1^{er} juin 1928 et semble avoir conquis, dès le premier jour, les faveurs de toute la population.

L'avenant à la convention portant extension du réseau des chemins de fer et tramways de la Colonie, signé le 26 octobre 1927 par le gouverneur général, est en voie de réalisation. Les devis ont été approuvés et les études sont en cours pour fixer définitivement les tracés. Le programme des constructions neuves, que vous avez d'ailleurs examiné lors de votre dernière session, comprend :

- 1° le prolongement jusqu'à Bendong xo de la ligne de Saïgon à Thudaumot ;
- 2° le prolongement jusqu'au nouveau marché de Cholon de la ligne Saïgon-Cholon ;
- 3° La construction d'une ligne à traction électrique allant du nouveau marché de Cholon jusqu'à la berge sud du canal de Doublement ;
- 4° Le prolongement jusqu'à Phu-nhuân de la ligne Dakao-Tandinh, l'électrification de cette ligne et la substitution de la traction électrique à la traction à vapeur sur la ligne Govap-Hocmon et Govap-Thudaumot.

Les études sur le terrain de la ligne Ben-dong-Xo-Loeninh, confiées à une société privée, sont actuellement terminées. Les études définitives sont à la veille d'être entreprises et la société compte commencer les travaux dès l'approbation du contrat actuellement soumis au Département.

Port de Commerce de Saïgon Cholon*

Bien que le port de Saïgon Cholon ne soit pas à la charge du budget local, je ne puis passer sous silence cet organisme important dont l'activité intéresse toute la Colonie. Pendant le courant de l'année 1927, différentes améliorations ont été apportées à l'outillage existant :

- Six grues électriques montées sur des rails fonctionnent depuis le mois de mai ;
- Trois nouveaux hangars de 3.000 mètres carrés sont achevés ;
- La desserte des hangars par voie Decauville et des quais par voies normales, ainsi que le pavage des quais sont en cours de réalisation ;
- Les travaux du port sur le canal de Dérivation, malheureusement interrompus depuis plus d'un an, vont reprendre incessamment.

Le programme des travaux du port prévoit, pour l'année 1929, un certain nombre d'extensions et d'améliorations nouvelles telle que :

- Le commencement de la construction des quais au sud du canal de Dérivation ;
- La continuation du pont sur le canal de Dérivation ;
- L'achèvement de la passerelle du boulevard Kitchener.

Le port de Saïgon, dont le trafic est égal actuellement à celui du port de Bordeaux, se trouve ainsi doté peu à peu du matériel moderne indispensable ; il pourra, dans un avenir prochain, je l'espère, faire honneur à l'Indochine, lorsque ses abords auront été quelque peu aménagés et embellis et qu'une impression de puissance et de grandeur se dégagera de sa vue.

Services agricoles

Vous savez, Messieurs, l'intérêt tout particulier que l'Administration de la Colonie attache de longue date, au développement intensif de l'agriculture, au perfectionnement des procédés culturaux, à l'amélioration des produits et du rendement de notre sol par la sélection et la standardisation. Les services agricoles, par leurs stations expérimentales, leurs études, leurs cessions de plantes sélectionnées, leurs conseils aux cultivateurs concourent à l'essor économique du pays.

L'exportation du riz, le principal produit de notre agriculture, s'est élevée en 1927 à un total sensiblement supérieur à celui des dernières campagnes : 1.493.000 contre 1.400.000 tonnes en 1926 ; seule l'exportation de riz de l'année 1921 offre un chiffre

plus considérable d'environ 80.000 tonnes. L'effort des services agricoles en matière de riziculture vise surtout à l'augmentation des rendements et à l'amélioration de la qualité des paddys.

La lutte contre les maladies, l'emploi judicieux des engrais, la sélection de variétés à haut rendement constituent la base des travaux du Laboratoire de génétique et de nos stations agricoles. La production de semences, pures et homogènes, ayant une valeur commerciale élevée, est une œuvre de longue haleine où nous avons déjà obtenu de très beaux résultats. Les cessions de semences sélectionnées fournies par les stations rizicoles ont atteint cette année le chiffre de 150 tonnes ; d'autre part, les usines de triage de Mytho et de Cantho ont trié 600 tonnes de semences pour les particuliers ; enfin, les 44 trieurs Marot, mis à la disposition des riziculteurs, contribuent également à l'amélioration des grains.

Les concours de paddy ont été généralement très suivis et ont montré une amélioration sensible de la qualité des grains. D'ailleurs, il faut signaler que dès maintenant, sur le marché de Cholon, les beaux riz obtiennent une plus-value, modeste sans doute, mais qui ne fera que s'accroître et qui contribuera grandement, il n'en faut pas douter, à amener la réhabilitation du riz de Saïgon et à lui faire conquérir sur le marché mondial la place qui normalement doit lui revenir.

Il convient, à ce sujet, de noter qu'en 1927, les exportations de riz par le port de Saïgon à destination des pays occidentaux ont très sensiblement augmenté. C'est ainsi que les sorties de riz et dérivés pour la France et ses colonies ont passé de 200.000 tonnes, en 1926 à 230.000 tonnes en 1927, et que l'exportation vers les différents pays d'Europe a plus que doublé, passant de 48.000 tonnes, en 1926 à 117.000 tonnes en 1927. Nous avons là, certainement, les indices précurseurs d'un mouvement commercial direct entre Saïgon et les pays européens consommateurs de riz, mouvement que la Colonie doit entretenir et développer en travaillant à la standardisation de ses qualités, à l'intensification de sa propagande commerciale, à l'amélioration de ses expéditions et à la conquête de nouveaux marchés.

La sériciculture continue à progresser dans des conditions très satisfaisantes. Les achats de cocons effectués dans nos établissements séricicoles ont stabilisé les cours et permis aux éleveurs de développer leur production sans crainte d'une mévente. Un nouveau centre séricicole se développe rapidement dans la région d'An-Hoa (Mytho) et les pontes dans la délégation de Tan-Chau ont présenté cette année une augmentation considérable.

Dans les provinces de l'Est l'activité de la colonisation s'est manifestée par une extension d'environ 25.000 hectares de la superficie complantée en hévéas. Cette superficie atteint, à l'heure actuelle, en Cochinchine 75.000 hectares ; elle a fourni en 1927, 9.500 tonnes de caoutchouc à l'exportation et procurera sans doute, à la Métropole, lorsque toutes les plantations seront parvenues à la période de pleine production, les quantités nécessaires à sa consommation.

Les recherches entreprises à la station expérimentale de Bencat, depuis de nombreuses années et poursuivies avec succès en 1927, ont établi de façon presque définitive, les conditions optima de culture et d'exploitation de l'hévéa en vue de la sélection des espèces, de l'accroissement des rendements et de la diminution des prix de revient du caoutchouc.

Des travaux remontant à 1926 et sans cesse vérifiés et améliorés depuis lors, ont permis de mettre au point la technique de la greffe de l'hévéa. Grâce au contrôle exercé à la station depuis 1917, des arbres hauts producteurs tout à fait remarquables ont été sélectionnés et constituent un matériel de choix pour le greffage. La question des plantes de couverture a été également soigneusement étudiée et cette méthode d'entretien, de fumure et de régénération du sol, si utilisée à Java, est entrée dans la pratique courante sur de nombreuses plantations.

(L'Écho annamite, 23 octobre 1928)

Par suite de la baisse des cours du caoutchouc, de nombreux planteurs qui s'adonnaient exclusivement à l'hévéaculture, s'intéressent de plus en plus aujourd'hui à d'autres productions comme la canne à sucre, le café, le kapok, le poivre, susceptibles de devenir lucratives étant donné les conditions du marché local ou du marché extérieur. Des essais sur ces cultures ont été poursuivis et les résultats acquis, déjà encourageants, fournissent une technique appropriée à l'exploitation intelligente de ces divers produits.

[La main-d'œuvre immigrée]

L'extension si rapide de l'hévéaculture eût été impossible sans un appel à la main-d'œuvre étrangère. La Cochinchine, il y a près de quinze ans, a eu déjà recours à des coolies javanais, mais dans ces dernières années, il a paru plus expédient de recruter dans les pays de l'Union ayant des excédents indiscutables de main-d'œuvre les travailleurs dont nous avons besoin et de faire bénéficier ainsi, indirectement mais dans une proportion non négligeable, certaines régions pauvres de l'Indochine, des sommes considérables attribuées aux coolies sous forme de salaires. Les interventions réitérées de l'Administration locale auprès des Protectorats de l'Annam et du Tonkin ont abouti à une entente assez longue à réaliser en raison de la complexité des intérêts en cause.

Le nombre des coolies recrutés en 1927 s'est élevé à 13.078 unités. Au 16 mai dernier, l'effectif de la main-d'œuvre employée sur les diverses exploitations de la Colonie atteignait le chiffre de 41.750.

La présence de cette armée de travailleurs immigrés a nécessité, comme il fallait s'y attendre, une extension considérable de l'inspection du travail. L'inspecteur du travail ⁴, administrateur très averti et d'une haute conscience professionnelle, et les contrôleurs qui lui sont adjoints, ont journellement à remplir une mission très délicate ; ils sont tenus, tout en ménageant l'autorité et le prestige de l'employeur, d'assurer aux engagés le bénéfice intégral des dispositions prévues par la réglementation en vigueur et notamment par les arrêtés des 25 octobre 1927 et 26 juin 1928. En dépit de certaines critiques, ils y ont réussi entièrement et les prescriptions de textes qui ont tous reçu d'ailleurs, au moment de leur élaboration, l'approbation des représentants autorisés des planteurs, ont été mises partout en application avec la prudence convenable.

Un grand progrès a été réalisé depuis un an dans l'aménagement des installations servant aux coolies : les nouveaux campements ont bel aspect et, de l'avis de la direction de la Santé, répondent bien aux exigences de l'hygiène. Il est essentiel toutefois, surtout pour les plantations situées en terres rouges, que les recruteurs procèdent à un choix plus attentif des engagés dont l'insuffisance physique a été trop souvent constatée.

En dehors de manifestations sans importance, réglées facilement sur place par l'inspecteur du travail, et de quelques incidents dus, pour la plupart, à des exactions ou à des brutalités de caï s indigènes, ayant provoqué parfois de sévères représailles, la situation, dans l'ensemble, est demeurée satisfaisante sur les plantations. De jour en jour d'ailleurs, les engagistes s'efforcent d'améliorer les conditions de vie des travailleurs dont l'assiduité et le labeur régulier sont indispensables à la prospérité et aux extensions de leurs exploitations, c'est une vérité qui s'affirme chaque jour davantage que le

⁴ Delamarre.

développement de la richesse des planteurs est fonction du bien-être et de la santé physique et morale des engagés.

Service forestier

Messieurs, le développement économique de la Colonie est intimement lié, on ne saurait trop le répéter, à la conservation raisonnée de son domaine forestier. Les progrès sans cesse croissants de la colonisation, en entraînant la disparition de vastes étendues boisées, rendent chaque jour plus difficile le rôle de prévoyance du service forestier.

Lors de votre dernière session, j'avais eu l'occasion de signaler qu'une révision générale des réserves existantes avait eu lieu en vue de restituer à la colonisation certaines parcelles de forêts dont le maintien en réserves ne se justifiait plus ; les résultats sont aujourd'hui acquis et 23.010 hectares de terrains ont été ainsi réintégrés dans le domaine aliénable. Mais, ainsi que je le faisais remarquer à cette époque, il importe de ne pas oublier que notre domaine forestier réservé est encore loin d'atteindre la superficie reconnue nécessaire pour éviter toute perturbation dans le régime des eaux et les conditions atmosphériques et pour faire face aux besoins sans cesse croissants de la consommation. Aussi, le service compétent n'a-t-il rien négligé au cours de l'année écoulée pour augmenter sensiblement l'étendue du domaine forestier réservé. C'est ainsi que six réserves nouvelles représentant une superficie totale de 59.133 hectares ont été créées. Le domaine forestier de la Cochinchine comprend donc aujourd'hui 175 réserves, dont la surface totale atteint 608.553 hectares ; d'autres projets ont été étudiés et mis au point, dont on peut escompter la réalisation avant la fin de cette année : ces projets intéressent 70.000 ha environ de forêts, répartis en huit massifs situés dans les provinces de Thudaumot, Baria, Tayninh, Baclieu et Rachia.

Il ne servirait à rien, cependant, d'avoir érigé certaines forêts en réserves domaniales, si ces réserves devaient être soustraites à toute exploitation. En réalité, l'année qui vient de s'écouler marque un progrès considérable dans l'organisation du domaine réservé. Diverses mesures de protection efficace ont été prises pour assurer l'intégrité des réserves forestières ; en même temps, se sont poursuivis activement les travaux d'aménagement en vue de leur exploitation rationnelle. Les résultats obtenus intéressent plus spécialement la région de Camau et la province de Biênhoà ; à Camau, il importait de sauver d'une ruine certain et rapide les forêts de palétuviers d'où il provient la presque totalité du charbon, actuellement consommé en Cochinchine ; à Biênhoà, c'est l'exploitation du bois d'œuvre dans les réserves qu'il convenait, avant tout, de régler pour pallier au déficit de la coupe libre dont le ravitaillement diminue chaque année. Et c'est ainsi qu'ont été préparés et rendus exécutoires les aménagements en futaie jardinée de cinq réserves représentant une superficie totale de 99.678 hectares ; deux autres projets intéressant une surface totale de 41.000 hectares ont été également mis au point ; ils sont actuellement soumis à l'examen de l'Inspection générale et, selon toute probabilité, ils deviendront exécutoires très prochainement. La surface aménagée qui était de 165.000 ha, lors de votre dernière session, aura été presque doublée au cours de l'année écoulée.

Quoiqu'il en soit, aujourd'hui encore, une grande partie des produits forestiers exploités en Cochinchine proviennent des forêts ouvertes à la coupe libre ou des concessions. Mais cette situation va dès maintenant se modifier rapidement à l'avantage de la coupe méthodique, au fur et à mesure de la mise en valeur des concessions et de l'application des aménagements.

Le total des bois d'œuvre exploités au cours de l'année écoulée a été de 181.000 mètres cubes environ, dont 45.000 mètres cubes provenant des coupes méthodiques. L'exploitation des bois d'œuvre marque un fléchissement par rapport à l'exercice

précédent ; il a été exploité, en 1928, 14.000 mètres cubes de moins qu'en 1927 ; ce déficit tient incontestablement à l'épuisement des forêts libres qui, dans certaines régions, comme dans l'Ouest, disparaissent rapidement pour céder la place aux cultures. Le volume des bois de feu exploités dépasse un million de stères, dont 337.000 stères provenant des coupes méthodiques ; sur ces 337.000 stères, 128.000 proviennent de forêts de palétuviers de Camau et ont donné 250.000 quintaux de charbon.

Les recettes forestières, arrêtées à la somme de 779.564 \$, font ressortir, comparées avec les dépenses, un excédent de 380.478 \$ Il convient cependant de ne pas se laisser hypnotiser par une balance apparemment aussi favorable et, comme je le disais déjà l'année dernière, il est urgent, si l'on veut faire œuvre vraiment utile, d'intensifier les mesures de protection et de reconstitution qui s'imposent pour conserver et améliorer notre domaine déjà appauvri.

Services vétérinaire, zootechnique et des épizooties.

L'avenir des entreprises agricoles est subordonné dans une large mesure à l'existence des animaux de labour et aux conditions sanitaires de leur exploitation. Il incombe au Service vétérinaire de veiller à la production, à l'amélioration et à la conservation de notre cheptel, qui se chiffre actuellement à 560.000 têtes environ pour la Cochinchine. Votre Assemblée, s'étant très justement préoccupée de l'essor à donner à l'élevage de bœuf, cette importante question a été mise à l'étude et une enquête préalable est en cours, qui permettra à l'Administration d'étudier la forme et les modalités de son action, ainsi que d'évaluer les charges que devra supporter le budget local pour faire face aux encouragements ou subventions à répartir éventuellement entre les éleveurs. -

En attendant que cette action méthodique soit exercée sur la production du bétail, la Service vétérinaire persévérant dans le programme établi, prépare l'amélioration des races bovines locales, dans le sens demandé par le Conseil colonial. Les étables des haras de Tân-son-Nhut disposent déjà d'un lot très intéressant de reproducteurs sélectionnés de la race du Sud, remarquable par ses qualités laitières et par son aptitude à fournir des animaux de labour et de boucherie ; cette race, originaire de l'Inde, s'est parfaitement acclimatée en Cochinchine et s'y multiplie dans des conditions absolument normales et aussi économiquement que la race locale dont elle a la rusticité et la résistance. Pour permettre la diffusion rapide de cette race, la plus intéressante de toutes celles qui sont intervenues dans les croisements essayés en Indochine et qui est déjà bien connue des éleveurs, de nouveaux achats de reproductrices vont être prochainement réalisés dans le pays d'origine.

Quant à l'élevage du cheval, il est de plus en plus florissant et enrichit plusieurs centaines d'éleveurs dans les provinces de Giadinh et de Cholon.

Après la production et l'amélioration du bétail, vient la conservation du cheptel. Nul n'ignore les nombreux dangers auxquels sont incessamment exposés les auxiliaires de l'agriculture ; pour ne citer que les principales contagions, la peste bovine, le charbon bactérien, le barbone, le surra, causent chaque année des pertes considérables qu'il importe de réduire au minimum. Pour atteindre ce résultat, le service vétérinaire, en collaboration étroite avec le Laboratoire de microbiologie animale de l'Institut Pasteur, a conduit des recherches qui ont abouti à la découverte, en 1921, du vaccin contre le barbone et à la mise en application, cette année même, de la méthode Broudin. Le Louet-Romary. Le traitement découvert permet de guérir tous les cas de surra de cheval et de bœuf et d'envisager, dans l'avenir, la disparition complète de cette redoutable maladie. Ces brillants résultats font le plus grand honneur à nos vétérinaires à qui je suis heureux d'adresser l'expression de la gratitude publique, ils permettent d'espérer

qu'avec le temps et une organisation suffisante, le charbon bactérien et surtout la peste bovine, seront combattus avec le même succès.

(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1928)

L'an dernier, en inaugurant les travaux de votre session ordinaire, j'ai exposé au conseil colonial les moyens financiers envisagés par mon Administration pour permettre la poursuite de notre œuvre d'assistance, d'enseignement et de mise en valeur sans surcharger le contribuable d'aucun impôt nouveau. Pour parvenir à ce résultat, l'Administration locale se proposait de procéder à une ventilation des dépenses entre le budget local, devenu trop pauvre, et les budgets provinciaux et communaux, dotés de ressources sinon considérables, tout au moins susceptibles de plus d'élasticité. Je conclusais en déclarant que le budget qui vous était présenté était un budget d'étude et d'attente, il marquait un temps d'arrêt nécessaire avant de songer, pour faire face à des dépenses sans cesse croissantes, à un recours nouveau aux impôts.

Ces propositions ont été effectivement appliquées : plus de 800.000 \$ 00 de dépenses ont été transférées cette année aux budgets régionaux et communaux, mais il est impossible de faire davantage sans compromettre l'équilibre normal de ces budgets. L'expérience d'une meilleure répartition entre les divers budgets locaux des charges qui leur incombent est donc faite aujourd'hui ; nous avons épuisé les modalités tendant à un meilleur aménagement de nos ressources et de nos charges sans demander aux contribuables un nouvel effort. Quel est le résultat de ces mesures, et comment se présente aujourd'hui le budget de la Cochinchine ? C'est ce que je vais m'efforcer de dégager devant vous.

Messieurs, le budget local de l'exercice en cours s'élève, en chiffres ronds, en recettes et en dépenses, à vingt millions de piastres (exactement 19.819.000 \$). Dans ce total, les recettes propres permanentes du budget, c'est-à-dire celles qui sont tirées du produit des impôts et taxes locales, représentent 10.700.000 \$, soit un peu plus de la moitié ; les recettes extraordinaires s'élèvent à 2.600.000p, et les contributions d'autres budgets à 5.528.000 \$

Ainsi, le budget du plus riche pays de l'Union indochinoise dispose actuellement de ressources propres permanentes qui n'atteignent guère que la moitié des sommes nécessaires à ses charges. Les besoins permanents de la collectivité locale sont assurés, pour moitié, non par l'effort fiscal des contribuables, mais par des mesures que l'on est en droit de considérer comme des moyens de fortune, tels le recours à des ressources extraordinaires et de caractères aléatoires ; ventes de terrains domaniaux ou prélèvements sur la caisse de réserve.

Certes, cette situation n'est pas nouvelle. Depuis 1911 et de plus en plus chaque année, le budget de la Cochinchine est en état de déséquilibre permanent ; ce déséquilibre était de 604.000 \$ en 1911, il atteint aujourd'hui 9.126.000 \$, soit la moitié environ des charges de la Colonie.

Ainsi, depuis 1911, l'équilibre du budget local est essentiellement fictif, comme il appert de l'examen des comptes en fin d'exercice.

Il suffira d'un exemple pour illustrer cette affirmation : le dernier exercice clos, celui de 1927, a laissé un reliquat comptable de 101.000 \$ environ versé à la caisse de réserve, mais il lègue aussi un ensemble de dettes à régulariser qu'après épuisement de la caisse de réserve, balance les comptes de la Colonie par un déficit de 840.000 \$ pour lequel n'existe aucune disponibilité liquide.

Cette constatation révèle une situation financière sinon grave, du moins pleine d'incertitude. Comment une telle situation a-t-elle pu se perpétuer ? Il m'a paru, Messieurs, qu'il était nécessaire pour le rechercher d'étudier avec vous l'évolution du

budget de la Cochinchine au cours de ces dernières années, afin de déterminer avec précision les origines du déséquilibre persistant des finances locales, de sonder les causes permanentes ou temporaires de cette situation et d'en trouver les remèdes. Je m'excuse de l'aridité de cet exposé au cours duquel je m'efforcerai de laisser le plus possible la parole à l'éloquence des chiffres, mais au moment où apparaît la nécessité de solutions nouvelles, il m'a semblé indispensable de procéder en quelque sorte à un examen de conscience qui doit permettre de dégager les mesures propres à remédier à un état de choses dont chacun connaît les inconvénients sans être d'accord ni sur ses origines ni sur les solutions à apporter.

Les ressources du Budget local

J'examinerai successivement les diverges ressources du budget local sans remonter à une date antérieure à l'année 1920 qui, vous le savez, Messieurs, fut celle des derniers remaniements d'impôts effectués en Cochinchine.

Au cours des exercices qui ont suivi ce remaniement, les ressources permanentes propres du budget local ne se sont accrues qu'insensiblement. Je ne citerai qu'un chiffre; de 1921 à 1928, le total des rentrées est passé de 9.716.000 \$ 00 à 10.686.000 \$ 00, soit à peine 10 % ; c'est dire suffisamment que le rendement des impôts directs desquels le budget local tire la presque totalité de ses revenus propres, n'augmente qu'avec une extrême lenteur et dans une proportion certainement moindre que le développement de la richesse générale.

Les ressources extraordinaires et non permanentes du budget local comprennent les prélèvements sur la caisse de réserve et les ventes de terrains domaniaux.

Les prélèvements sur la caisse de réserve constituent, depuis plusieurs années, le moyen normal d'équilibrer le budget de la colonie. On est amené à se demander, dès lors, comment ces réserves qui ne sauraient être inépuisables, n'ont pas aujourd'hui complètement disparu. En réalité, le budget a bénéficié, depuis 1922 de circonstances fortuites, telles que travaux non exécutés, bénéfiques au change sur les dépenses en francs qui ont permis à la clôture de trois exercices sur six, d'opérer à la caisse de réserve des versements plus considérables que les prélèvements effectués. L'avoir liquide de la caisse de réserve, c'est-à-dire le numéraire, abstraction faite du portefeuille titres aujourd'hui inexistant, ne s'était appauvri au cours de ces dernières années que de 151.000 \$ 00 sur 1.162.000 \$, soit 13 %. Ainsi la caisse de réserve paraissait jouer en quelque sorte l'office d'un réservoir régulateur où l'on puisait au début et au cours de l'exercice pour alimenter le budget ou faire face à des dépenses imprévues ou extraordinaires, et dont on refaisait en suite plus ou moins le plein en y reversant les ressources inutilisées. Mais avec la disparition des circonstances dont a bénéficié le budget local, cette situation s'est complètement modifiée. Si nous nous reportons à la situation existante au 30 août dernier, nous, constatons que l'avoir de la caisse de réserve, qui s'élevait à 1.011.000 \$ 00 en chiffres ronds, après la clôture de l'exercice 1927, a dû subir, pour l'équilibre du budget en cours, un ensemble de prélèvements de 842.000 \$ environ, notamment pour le versement à la ville de Saïgon de la subvention de 6.000.000 \$ qui lui est allouée pour travaux d'hygiène et d'assainissement. L'avoir en numéraire de la caisse de réserve se trouve ainsi ramené actuellement à 270.000 \$ 00 environ, le minimum réglementaire indispensable étant fixé à 150.000 \$ 00 ; il reste donc, pour faire face à des événements imprévus ou extraordinaires, un reliquat de 120.000 \$ 00, ce qui représente pour un budget de vingt millions de piastres, une marge de sécurité de moins de 1 %. Si l'on ajoute, pour être complet que le portefeuille de la caisse, uniquement composé de titres de rentes sur l'État, n'existe plus, puisque, par un geste généreux qu'elle ne saurait regretter, la Colonie en a fait abandon à la Métropole pour le relèvement du franc, — que, d'autre part, l'exercice 1927 laisse a

régulariser un chiffre de dépenses dépassant le million, on peut affirmer que la caisse de réserve du budget local peut être considérée à l'heure actuelle comme pratiquement vide.

Certes, cette situation comporte quelques atténuations. La récupération du produit de la vente des terrains domaniaux, spécialement des terrains militaires, permettra de reconstituer un avoir en numéraire à la caisse de réserve. Mais d'ores et déjà, il paraît nécessaire de renoncer à l'utilisation de la caisse de réserve comme un moyen de suppléer à l'insuffisance des ressources budgétaires normales et permanentes.

Les ventes de terrains domaniaux, bien qu'elles soient classées dans la rubrique budgétaire des recettes ordinaires, constituent, en réalité, des ressources d'un caractère aléatoire et extraordinaire ; il suffit, pour le faire ressortir, d'indiquer les fluctuations considérables de ce produit, qui, de 115.000 \$ 00 en 1921, était tombé à 64.000 \$ 00, deux ans après, pour remonter à 775.000 \$ 00 en 1926. Ces ventes de terrains domaniaux, vous le savez, Messieurs, sont sous la dépendance étroite des circonstances économiques, passagères et changeantes. La stagnation, la prospérité, la crise de l'hévéaculture ont successivement influencé sur l'empressement des acquéreurs de terrains domaniaux dans l'Est, les terres de l'Ouest. Les terrains urbains, il est vrai, ne sont pas soumis, au même degré, aux aléas économiques, mais quel que soit le succès de ces ventes, ou peut-être même en raison de leur succès, nous devons nous dire que le jour approche où le domaine libre et inculte de la Colonie ne permettra plus des aliénations aussi étendues. Il est sage, dans cette éventualité, que la Cochinchine ne compte plus au nombre de ces ressources ordinaires, la session des terres domaniales, et c'est pourquoi, dès le budget qui va vous être soumis, le produit des aliénations foncières n'est plus pris en compte aux recettes extraordinaires, il est destiné à servir à l'apurement du passif du budget local et à la reconstitution de la caisse de réserve.

Il me reste, pour achever l'examen de nos ressources, à exposer ce qui a trait aux subventions et contributions des autres budgets. Cette catégorie de recettes représente actuellement, 9.626.000 \$ 00, soit 30 % environ de la masse du budget local.

(L'Écho annamite, 25 octobre 1928)

La presque totalité des subventions proprement dites que reçoit notre budget, soit 3.600.000 \$ 00, provient du budget général.

Le chiffre de ces allocations a varié d'année en année mais avec une tendance très nette à l'augmentation, passant de 1.522.000 \$ 00 en 1912 à 3.697.000 \$ 00 en 1928.

On serait donc tenté d'affirmer que le budget de la Cochinchine ne parvient à se maintenir qu'à l'aide des sacrifices sans cesse accrus que lui consent le budget général. Il n'en est rien, Messieurs, car toutes ces contributions du budget indochinois ne sont en réalité que la contre-partie de dépenses transférées du budget général au budget local : travaux de dragages, grands travaux neufs ou d'entretien, routes coloniales, construction de bâtiments, construction et exploitation des stations touristiques, entretien du personnel précédemment à la charge du budget général, etc. Si l'on rapproche le montant de ces subventions, qui ont un caractère forfaitaire, du chiffre des dépenses effectuées, on constate que la colonie, au cours de ces dernières années, ayant très largement exécuté le programme des travaux prévus, a toujours quelque peu dépassé le total de ces allocations. Et c'est ainsi, en toute équité, qu'il nous est permis d'affirmer que le budget général, en dernière analyse, n'a consenti aucun sacrifice au contribuable local.

Mais cette constatation faite, nous devons nous mettre en garde de suite contre le péril qui pourrait menacer la colonie si elle en arrivait à demander la réintégration au budget général des charges de travaux qui lui ont été transférées. Il est en effet

remarquable de constater que, depuis 1911, le budget local est appelé à faire face à la presque totalité des grands travaux d'intérêt économique général ou local, exécutés à son profit ; l'inscription de ces dépenses dans un budget soumis au vote du conseil colonial a pour effet de charger l'assemblée locale du soin d'examiner non seulement les programmes d'intérêt cochinchinois mais aussi les programmes des grands travaux d'intérêt indochinois. J'ajoute que la Cochinchine est le seul pays de l'Union à bénéficier de cette situation, et quand bien même il en résulterait pour elle un léger surcroît de charges, n'est-il pas permis de penser que cet état comporte aussi, pour les pouvoirs de votre assemblée, d'appréciables compensations ?

J'en ai fini avec l'examen de nos ressources. Vous me permettrez de ne tirer les conclusions qui s'en dégagent qu'après avoir examiné la nature, l'importance et la répartition de nos charges, c'est-à-dire nos dépenses.

Les charges du budget local

De 1911, date de la dernière réorganisation administrative et financière de l'Indochine à 1928, la masse des dépenses essentielles du budget de la Cochinchine, déduction faite des dépenses accessoires et des dépenses d'ordre, est passée de 3.859.000 \$ 00 à 18.044.000 \$ 00 ; les charges de la Colonie ont ainsi quintuplé dans l'intervalle de 17 années, alors que les ressources propres permanentes du budget ne faisaient que passer du simple au double de 4.900.000 en 1911 à 10.600.000 en 1928. Est-il nécessaire de commenter longuement ce simple fait pour dégager la cause profonde du déséquilibre permanent de notre budget ? Cette constatation toutefois ne saurait être complète si l'on n'examine d'abord les diverses sources de dépenses.

La proportion relative des charges imputées au budget local s'établit ainsi en prenant les époques extrêmes :

	1911	1928
Dépenses d'administration générale	1.831.000 \$ (47 %)	4.320.000 \$ (24 %)
Dépenses économiques	1.193.000 \$ (30 %)	8.321.000 \$ (46 %)
Dépenses scolaires	836.000 \$ (20 %)	4.526.000 \$ (25 %)
Justice	néant	800 000 \$ (5 %)

Ainsi depuis 1911, la proportion des dépenses d'Administration générale par rapport aux dépenses d'intérêt économique et social s'est inversée. Alors que les dépenses d'administration générale représentent près de la moitié des dépenses totales en 1911 elles n'en constituent plus aujourd'hui que la quart environ, alors que les dépenses économiques sont passées du tiers à la moitié. Les dépenses sociales ont progressé de 22 à 25 %, mais, en fait, cette progression est beaucoup plus importante car, depuis 1923, la presque totalité des dépenses de cette nature, dans les provinces, a été transférée aux budgets provinciaux et communaux.

Les œuvres d'intérêt économique et social du budget local ont atteint, en 1928, environ 71 % des charges de la Colonie, représentant à elles seules près des 3/4 du budget alors qu'en 1911 elles ne figuraient dans les dépenses que pour un peu plus de la moitié. Les dépenses d'administration générale ont un peu plus que doublé, celles des services économiques ont sextuplé, celles des services sociaux quintuplé.

Dans l'ensemble, les dépenses essentielles du budget de la Cochinchine ayant progressé de 14 millions de piastres environ en 17 ans, la part relative dans cette

augmentation des dépenses dites improductives et des dépenses dites productives, peut être fixée de la façon suivante :

Dépenses politiques	350.000 \$ 00 (4 %)
Dépenses de police et de sécurité	1 674.000 \$ 00 (10 %)
Dépenses des services financiers	352.000 \$ 00 (4 %)
Dépenses économiques	7.100.000 \$ 00 (50 %)
Dépenses sociales	3 700.000 \$ 00 (26 %)

L'étude de ces diverses catégories de dépenses révèle quelques constatations intéressantes.

L'examen comparatif des dépenses du personnel politique de direction fait apparaître que l'effectif du personnel européen prévu au budget local de 1911. comportait 135 unités, dont 23 dans les services de centralisation à Saïgon et 112 dans les provinces. En 1928, le même personnel comporte 89 unités, dont 26 à Saïgon et 63 dans les provinces. Ainsi, en 17 ans, le nombre des fonctionnaires européens de direction politique en Cochinchine a diminué de 46 unités, soit du tiers, et plus spécialement l'effectif du personnel européen des provinces a été réduit de moitié.

On constate que l'ensemble des dépenses de solde pour le personnel européen est resté à peu près le même en 1928 qu'en 1911, passant seulement de 432 à 452.000 \$, soit une augmentation d'un peu plus de 4 % en 17 ans. Si l'on entre dans le détail, on note que les relèvements de solde du personnel européen ayant été réalisés sur la base du franc papier, et la transformation en piastres s'effectuant d'après un taux d'autant moins avantageux pour le fonctionnaire que sa solde est plus élevée, les traitements traduits en monnaie locale sont demeurés, pour les cadres supérieurs, sensiblement les mêmes qu'en 1911. Ainsi, en 1911, le traitement d'un administrateur de 1^{re} classe avant 3 ans de grade, soit 10.000 fr., représentait 8.200 \$ Porté à 35.000 fr., il comporte aujourd'hui pour 7.680 \$ seulement et se trouve inférieur de 600 \$ à la solde du même fonctionnaire il y a 17 ans. Les soldes perçues en monnaie locale n'ont été sensiblement relevées depuis 1911 que pour les échelons moyens ou inférieurs, dans une proportion variable, mais qui n'excède pas 60 %.

Pour le personnel Indigène du Gouvernement, les effectifs sont restés à peu près stationnaires dans les bureaux : 88 unités en 1911 contre 89 en 1928 ; par contre, ils ont été réduits du tiers dans les provinces : 305 unités en 1911 contre 226 en 1928 mais cette diminution est plus apparente que réelle car le personnel régional a été sensiblement accru depuis 1911.

Les dépenses de personnel indigène du Gouvernement sont passées de 275.450 \$ en 1911 à 421.195 \$ en 1928, soit une augmentation de 52 %. Les soldes, par rapport à 1911, ont été relevées dans une proportion du simple au double dans les emplois élevés du cadre supérieur, et de 50 à 80 % dans les autres cadres. Ces relèvements, bien qu'ils se complètent d'indemnités nouvellement créées, ne semblent d'ailleurs pas encore ajustés à l'évolution du coût de la vie et, je l'ai déjà dit, le conseil colonial sera saisi au cours de sa présente session de propositions tendant à l'inscription d'un crédit spécial pour les améliorations de solde du personnel indigène.

Les dépenses d'ordre économique se répartissent ainsi :

	1911	1928
--	------	------

Dépenses d'ordre agricole (agriculture, élevage et service vétérinaire)	168.000 \$ (4,5 %)	1.113000 \$ (7 %)
Dépenses de travaux publics	681.000 \$ (17 %)	6 367.000 \$ (25 %)

(*L'Écho annamite*, 26 octobre 1928)

L'augmentation qui apparaît de la sorte provient pour une large part des travaux d'hydraulique agricole, de routes, etc., transférées du budget général au budget local ; ces travaux comprennent pratiquement tous ceux qui sont exécutés sur le territoire de la Cochinchine, à l'exception de la construction des chemins de fer. Ainsi, sur un total de 6.367.000 \$ de dépenses affectées au service des travaux publics, la part consacrée aux grands travaux neufs et d'entretien représente 5.600.000 \$, c'est-à-dire le quart de l'ensemble du budget de la Colonie ; les dragages et la construction des routes coloniales correspondent à eux seuls à une dépense de 2.600.000 \$; comment, dans ces conditions, ne pas se rendre à l'évidence et ne pas conclure que, de plus en plus, depuis 1923, le budget local est devenu un budget de grands travaux publics assurant la presque totalité des œuvres d'intérêt général ou local entrepris en Cochinchine ?

À côté des dépenses d'ordre économique, les dépenses des services sociaux se sont considérablement accrues depuis 1911, parallèlement au développement des services d'assistance médicale et d'enseignement.

Dans l'ensemble, ces dépenses, qui représentaient 835.000 \$ en 1911 se chiffrent, en 1928 par un total de 4.526.000 \$, soit un accroissement de 540 %.

Les dépenses d'enseignement à elles seules, sont passées, entre ces deux dates, de 541.000 \$ à 2.785.000 \$, marquant ainsi une progression de 500 %. Le chiffre de dépenses d'enseignement qui, en 1911, était inférieur à celui des dépenses politiques — 541.000 \$ contre 889.000 \$ — représente aujourd'hui plus du double de ces mêmes charges : 2.785.000 \$ contre 1.535.000 \$. Je rappelle que le budget local a transféré aux budgets provinciaux et communaux, depuis 1923, une masse annuelle de 884.000 \$ de dépenses d'enseignement primaire qu'il conviendrait d'ajouter aux chiffres que je viens de citer pour fixer approximativement l'ordre de grandeur de l'effort financier de la colonie dans le sens du développement de l'instruction publique.

Les dépenses d'assistance, entre 1911 et 1928, ont subi un accroissement de 60 % environ, portant les 294.000 \$ primitives à 1.741.000 \$, et ces mêmes dépenses, qui atteignaient environ la moitié des dépenses politiques en 1911, leur sont aujourd'hui supérieures de 50 % environ.

L'ensemble des charges du budget local doit enfin être complété par l'indication des subventions et contributions attribuées bénévolement à d'autres collectivités. L'ensemble de ces subventions comporte au budget de 1928 un total de 877.000 \$, sur lesquelles 600.000 \$ sont allouées à la ville de Saïgon pour lui permettre d'exécuter des travaux d'hygiène et d'assainissement ; la différence représente des subventions aux provinces pauvres pour l'enseignement et l'assistance, la subvention à la chambre d'agriculture que nous vous proposons cette année de remplacer par un centième spécial sur l'impôt foncier.

Conclusion sur la situation financière de la Colonie

Je vous ai exposé, Messieurs, les ressources et les charges du budget local et leur évolution au cours de ces dernières années. Il est maintenant possible d'en tirer les conclusions.

Depuis la dernière réforme administrative et financière de l'Indochine de 1911, le budget de la Cochinchine a vu ses charges permanents passer de 4.000.000 \$ environ à

18.000.000 \$ Cette progression provient, à peu près uniquement, du développement considérable, d'une part des dépenses d'ordre économique portées du simple au sextuple, d'autre part des dépenses d'intérêt social qui ont quintuplé en 17 ans ; la même évolution, en effet, ne nous est pas apparue pour les dépenses politiques de gouvernement qui, bien au contraire, sont restées à peu près stationnaires et n'ont guère augmentées que de 4 %. Les dépenses d'administration générale rétrogradant de 47 % en 1911 à 24 % des charges locales en 1928, laissent aujourd'hui le pas aux dépenses économiques et sociales qui, dans l'ensemble, absorbent près de 3/4 des crédits.

Ainsi, tombent, Messieurs, devant l'éloquence précise de ces chiffres, les légendes répandues sur la mauvaise utilisation des ressources budgétaires. La vérité est que, du fait des sommes énormes consacrées à la mise en valeur du pays, et à l'amélioration de la condition matérielle et morale de ses habitants, les recettes propres et permanentes du budget local n'ont pas suivi la même progression que les dépenses ; elles ont doublé depuis 1911 alors que l'ensemble des dépenses quintuplait. Ces conclusions permettent d'apprécier exactement les causes du déséquilibre persistant du budget. Nous pouvons les invoquer en toute fierté, et je tenais à les indiquer hautement dans cette circonstance solennelle, car je suis le premier à proclamer toute la part prise par votre Assemblée à une gestion dont le résultat a été de donner à ce pays l'impulsion dont nous admirons aujourd'hui les féconds résultats.

D'ailleurs, le développement économique et social de la Cochinchine va nous apparaître bien plus vivement mis en lumière si nous établissons une rapide comparaison entre notre budget et celui d'un pays voisin, le Siam, qui, lui aussi, poursuit activement depuis plusieurs années son outillage économique et accentue énergiquement son effort d'organisation et de mise en valeur. Sur un budget de 100.000.000 de ticaux (le tical valant environ 0 \$ 94 au charge actuel), le royaume du Siam n'a consacré aux dépenses de Travaux publics, pour l'exercice 1927-1928 que 9 % environ de l'ensemble de ses charges ; au budget de la Cochinchine par contre, nous relevons pour les dépenses analogues une somme de 7.000.000 de piastres représentant environ 30 % du budget local. Les dépenses d'instruction publique au Siam ne dépassent pas 2,7 % du budget, alors qu'elles absorbent en Cochinchine 15 % du chiffre total des dépenses. Il n'est pas jusqu'aux crédits d'assistance médicale qui ne soient aussi proportionnellement plus forts dans ce pays que chez nos voisins : en Cochinchine, ils représentent 9 % du budget, au Siam seulement 2,3 %. Et ces chiffres, Messieurs, prendront à vos yeux toute leur valeur et acquerront la force de symboles, lorsque je vous aurai rappelé que la population du royaume du Siam est d'environ 10.000.000 d'habitants, alors que la Cochinchine ne compte que 4.000.000 d'âmes.

Ayant examiné, Messieurs, les ressources et les charges de la Colonie, nous pouvons dès lors aborder l'étude des remèdes qui s'imposent avec une nécessité inéluctable pour permettre à la Cochinchine, non seulement de maintenir, mais de développer l'œuvre entreprise. Est-il, en effet, un seul d'entre nous qui oserait affirmer que, dans les domaines de l'activité économique et sociale, notre tâche dans ce pays ne comporte plus de nouveaux efforts ? Pouvons-nous prétendre que l'aménagement économique de la Cochinchine soit complètement terminé, que le nombre de nos écoles soit suffisant, que l'assistance médicale soit partout complètement assurée que nos œuvres sociales, de toute nature, n'aient plus besoin de s'étendre ? Et qui oserait prendre la responsabilité d'arrêter l'essor de la Colonie en lui refusant les moyens de poursuivre son ascension ? C'est dire Messieurs, et je ne m'en suis pas caché, dès le début de cet exposé, qu'un nouvel effort doit être demandé au contribuable de ce pays.

Avant de réclamer cet effort, j'ai recherché si les sacrifices nécessaires pourraient être atténués par une compression sévère de nos dépenses entraînant des économies appréciables.

J'ai fait procéder à cet effet à une étude minutieuse de nos charges. L'exposé déjà fait de celles-ci vous aura démontré, je pense, combien faible relativement était la proportion des dépenses improductives susceptibles de réduction ; je n'ai négligé cependant aucune des suggestions qui m'ont été présentées par mes services, par la Commission d'études budgétaires et fiscales constituée cette année, par l'un d'entre vous qui, l'an dernier, dans un rapport personnel, concluait à la possibilité de réaliser de notables économies sur divers chapitres de dépenses. Tous ces avis ont été soumis aux services intéressés, examinés par la Commission d'études budgétaires et l'auteur du rapport auquel je fais allusion a eu la faculté de s'en expliquer avec elle. J'ai personnellement étudié les résultats de ces diverses consultations et j'en a été tenu compte dans le projet de budget qui vous est présenté.

Les dépenses de matériel et de mobilier ont été réduites au strict nécessaire pour assurer la marche des services ; les constructions d'immeubles neufs subissent, cette année, une diminution de 173.000 \$ par suite de l'ajournement de toutes les constructions non indispensables ; de nombreuses suppressions de personnel ont été réalisées et divers crédits de détails ont été sensiblement amputés. D'autre part, j'ai décidé d'appliquer strictement à la Ville de Saïgon les prescriptions réglementaires qui mettent à la charge des municipalités les dépenses d'enseignement primaire pour lesquelles la ville ne versait, jusqu'ici qu'une contribution dérisoire de 28.000 \$. L'ensemble de ces mesures procurera au budget local un allègement de charges de l'ordre de 300.000 \$, mais, pour appréciable qu'il soit, ce chiffre se révèle encore assez sensiblement inférieur aux 800.000 \$ d'économies préconisées par certains ; dans cette voie en effet, il ne m'a pas paru possible d'aller plus loin sans risquer de compromettre le bon fonctionnement même des rouages administratifs et la sécurité des campagnes où tant de riches maisons isolées tentent les malfaiteurs.

(L'Écho annamite, 27 octobre 1928)

Je n'entreprendrai pas ici l'examen et la discussion des suggestions d'économies qui n'ont pas été retenues. Je me bornerai à faire remarquer que le chiffre de 800.000 \$ était obtenu jusqu'à concurrence de la moitié, soit 400.000 \$ environ, par la réduction considérable des effectifs du personnel de sécurité sociale : police, sûreté et gendarmerie. Le principal argument invoqué à l'appui de ces propositions était qu'il suffisait d'augmenter le nombre de permis d'armes en Cochinchine pour permettre aux indigènes d'assurer eux-mêmes leur propre sécurité. Responsable de l'ordre et de la paix publique, je n'ai pas cru devoir souscrire à cette manière de voir que des incidents récents n'ont que trop affirmée. Le conseil colonial, lui-même au surplus, a exprimé sous forme de vœu, le désir de voir augmenter l'effectif de la gendarmerie locale.

Une possibilité d'économie de 100.000 \$ environ avait été indiquée, tirée de la suppression des services automobiles assurés par l'École des mécaniciens. Cette suggestion, soumise à l'examen de commissions au sein desquelles votre assemblée était représentée, n'a pu être suivie, les conclusions des travaux entrepris établissant invariablement la nécessité de conserver cet organisme dont l'existence, d'ailleurs, se justifie du seul point de vue de la formation des élèves mécaniciens. Sa suppression, au surplus, et le recours à l'industrie privée pour les transports automobiles de la Colonie, occasionneraient certainement des dépenses beaucoup plus considérables que celles de l'École des mécaniciens.

Plus justifiées sont les suggestions relatives au remplacement dans les emplois subalternes du petit personnel européen par des auxiliaires indigènes. L'Administration locale est entrée largement dans la réalisation de cette idée ; elle est allée au delà, elle

admet de plus en plus, et je m'en félicite, le personnel indigène supérieur dans les emplois réservés jusqu'à présent au personnel européen.

Messieurs, les économies possibles étaient ainsi arrêtées au chiffre de 300.000 \$ environ chiffre sensiblement égal, si l'on défalque préalablement les économies préconisées sur des services indispensables du sûreté, à celui qui avait été suggéré l'an dernier par l'un d'entre vous : il restait à trouver la plus grande partie des ressources nécessaires à l'équilibre du budget. Les besoins nouveaux, du fait du développement de notre action économique et sociale sont importants ; nous ne pouvons non plus refuser aux fonctionnaires indigènes une modeste amélioration de leur situation matérielle ; enfin, nous font également défaut, pour un total de 1.000.000 de piastres environ, les recettes accidentelles, telles que prélèvements sur la caisse de réserve et produits des ventes domaniales, qui nous avaient permis d'équilibrer le budget de 1928. Il en résulte que nous devons nous procurer, compte tenu des réductions de recettes, des augmentations de dépenses inéluctables et des 300.000 \$ environ d'économies réalisées, un supplément de ressources nouvelles de 2.300.000 \$ environ.

Ce surcroît de recettes ne saurait être trouvé que dans l'impôt et je ne crois pas que le sacrifice ainsi demandé au contribuable local soit en disproportion avec ses moyens. J'ai précédemment montré combien était lent l'accroissement du produit de nos impôts qui ne suivait guère le rythme beaucoup plus rapide du développement de la richesse privée dans ce pays. C'est ainsi que, depuis la réforme fiscale de 1920, le produit des impôts locaux n'a progressé que de 10 % environ, alors que l'étendue de notre activité économique, au cours de cette même période, s'est magnifiquement amplifiée. De 1921 à 1927, le mouvement général du commerce en Cochinchine a, en effet, subi un essor des plus considérables, que nous pouvons brièvement résumer par quelques chiffres :

Le tonnage maritime total du port de Saïgon a été supérieur en 1927 à celui de l'an passé, atteignant 2.029.000 tonnes contre 1.591.000 tonnes en 1921, soit une augmentation de 33 %.

La valeur en piastres des importations et exportations de la Cochinchine a atteint 404.000.000 \$ en 1927 contre 262.00.000 \$ en 1921, marquant ainsi une progression de 40 %.

L'exportation des riz et dérivés, je vous l'ai déjà signalé, s'est élevée de 20 % par rapport à 1921.

L'exportation de caoutchouc est beaucoup plus sensible et, passant en six ans de 4.000 tonnes à environ 9.000 tonnes, présente une progression de plus de 100 %.

Le cours moyen du paddy, qui était de 4 \$ 53 en 1920, a été du 6 \$ 24 en 1927 et n'est pas inférieur cette année à 5 \$ 46.

Il n'est peut être pas sans intérêt maintenant de comparer la charge fiscale moyenne qui pèse sur le contribuable local avec l'impôt moyen supporté par le contribuable métropolitain au titre des différentes sources de la richesse imposée. Voici les renseignements qui résultent d'une étude très documentée du service des contributions directes.

En France, l'impôt foncier sur la propriété bâtie atteint jusqu'à 30 et 33 % du revenu net ; à Saïgon, cet impôt est de 6,80 %, à Cholon de 6,80 %, en province au maximum de 3 %.

La propriété foncière non bâtie paie en France 17 % de revenu, en Cochinchine 8 % en moyenne pour les terres à caoutchouc ;

Les revenus du commerce sont frappés, en France, d'un prélèvement de 15 % auquel vient s'ajouter la patente perçue au profit des départements et des communes ; en Cochinchine, seule la patente existe et on peut l'évaluer en moyenne à 5 % du revenu.

L'impôt sur les traitements, en France, peut atteindre 12 % pour les émoluments élevés. Il n'existe pas en Cochinchine.

L'impôt général sur le revenu en France est progressif et son taux varie de 1,20 % à 30 % ; en Cochinchine, le taux de la taxe personnelle européenne représente en moyenne 0,40 du revenu et même, pour les très grosses fortunes, son maximum est dérisoire et ne peut pas dépasser 60 piastres. La Cochinchine est certainement le seul pays civilisé au monde qui bénéficie d'une aussi discrète fiscalité. Notre système d'impôt personnel indigène est tout aussi simple et ce n'est pas sans raison que cette contribution, qui frappe indifféremment chaque contribuable d'une taxe uniforme, a été appelé l'impôt des pauvres.

Certes, je reconnais ce que de telles comparaisons présentent d'incomplet et d'artificiel en raison de la différence des pays et des situations. Il n'est guère possible de comparer les circonstances auxquelles doit se plier le contribuable cochinchinois, dans l'intérêt de l'essor normal du pays, avec les nécessités impérieuses nées de la guerre qui chargent le contribuable métropolitain du lourd fardeau de la reconstitution nationale. Mais comment admettre et expliquer que le courage fiscal soit plus facile à obtenir du contribuable français épuisé par la guerre que du contribuable cochinchinois que le grand cataclysme mondial n'a pas touché et a parfois enrichi ? Félicitons-nous, au contraire, Messieurs, de n'avoir pas, à subir comme nos malheureux concitoyens de la France métropolitaine, les exigences du fisc pour une œuvre douloureuse de reconstitution et de réparations, mais bien pour assurer le développement et l'amélioration d'une richesse demeurée intacte.

Les nouveaux impôts. — Leur nécessité

Ces considérations m'ont amené à charger une commission, où votre assemblée et les divers corps élus de la Colonie étaient représentés, de procéder à l'étude des mesures budgétaires et fiscales à réaliser pour procurer au budget local les ressources nouvelles qui lui sont indispensables.

Le travail de cette commission a servi de base aux propositions de remaniement fiscal qui vous sont présentées et qui se traduisent par une plus-value de recettes équivalentes au chiffre reconnu comme nécessaire, soit 2.300.000 \$.

Messieurs, je n'entrerai pas dans l'examen des considérations qui ont inspiré la commission et je ne détaillerai pas devant vous la série de ses propositions ; il me suffira de signaler que cette commission ne s'est pas contentée de rechercher l'accroissement nécessaire de nos ressources fiscales dans un simple remaniement des tarifs et des bases de perception ou dans la découverte de sources nouvelles de recettes ; elle s'est efforcée d'apporter plus de justice et d'équité dans un système fiscal qui porte encore la trace des anciennes conceptions de l'impôt indigène forfaitaire et proportionnel, basé sur les seuls signes extérieurs visibles de la richesse. La commission ne s'est inspirée dans sa tâche d'aucun dogmatisme fiscal, d'aucune mystique de l'impôt ; elle a soigneusement évité tout ce qui pouvait ressembler à une inquisition ; elle s'est efforcée seulement de mieux répartir les charges. Plus particulièrement, elle a mis en lumière les injustices croissantes du système actuel des impôts européen et indigène, souligné les lacunes et les insuffisances de certaines contributions, montré la nécessité de relever certaines taxes sur la richesse acquise dont le taux n'a pas varié depuis 20 ans : impôt des rizières, impôt des barques, des poids et mesures, etc., indiqué certaines sources nouvelles d'impôt : impôt sur les spectacles, taxe sur les animaux domestiques, les bicyclettes, etc. Quelque soit le sort réservé à ses propositions, son travail constituera un élément utile pour l'œuvre de réorganisation fiscale qui s'impose et qui aura à être réalisé demain.

(L'Écho annamite, 28 octobre 1928)

Messieurs, je viens de vous exposer longuement sans doute, mais aussi complètement que possible et en toute sincérité, notre bilan financier. Je crois vous avoir démontré la nécessité d'un effort fiscal nouveau qui se chiffre à 2.300.000 \$; je crois également vous avoir succinctement indiqué les moyens envisagés par mon Administration pour rétablir notre équilibre budgétaire. C'est avec une foi entière en votre sagesse, en votre conscience des besoins de la Cochinchine, que je vous soumetts pour la réalisation de cet effort un certain nombre de projets. Si cette fiscalité nouvelle, Messieurs, vous apparaissait susceptible de faire naître des inquiétudes dans la population, l'Administration, tout en affirmant la nécessité de ces remaniements, ne se refusera pas à examiner avec l'Assemblée locale toutes modalités que vous suggérerait votre expérience, à condition qu'elles soient de nature à procurer au budget la masse des ressources supplémentaires indispensables à la vie du pays.

Mais quelle que soit la solution adoptée, le conseil colonial protecteur du contribuable, mais aussi dispensateur des fonds nécessaires au développement de la Colonie, ne voudra certainement pas prolonger davantage une situation qui nous oblige depuis trop longtemps à faire face à des dépenses inéluctables par des moyens de fortune. La Cochinchine ne saurait continuer, notamment, à équilibrer par des ventes de terrains domaniaux un budget que l'on ne trouve nulle part peut-être dans le monde, aussi essentiellement consacré à des dépenses qui sont la source de la prospérité, du bien-être et du progrès des habitants de ce pays.

Ce long exposé, qui me permet d'abrégier les commentaires que comporte l'examen des prévisions budgétaires, met le conseil colonial à même d'apprécier plus complètement le projet de budget qui lui est soumis pour l'exercice prochain.

Je rappellerai succinctement comment se présentent les deux derniers budgets : celui de l'exercice clos, celui de l'exercice en cours.

Le budget de l'exercice 1927, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, se clôture par un excédent apparent de recettes de 100.000 \$ environ mais il laisse un ensemble de dépenses à régulariser de l'ordre de 1 millions 200.000 piastres, dont l'apurement ne pourra être assuré, même au prix de l'épuisement de l'actif disponible actuel de la caisse de réserve ; il subsistera un arriéré de 840.000 \$ environ au titre des exercices clos. Ce déficit n'est pas imputable aux seules dépenses de l'année dernière. Il comporte en réalité l'arriéré accumulé que les exercices antérieurs se sont transmis et qui n'a pu être réglé, généralement par suite du manque de ressources suffisantes.

Cette situation est la résultante de l'état de choses dans lequel le budget local se débat depuis plusieurs années et dont je vous ai montré les inconvénients.

L'exercice en cours se présente normalement ; autant qu'il soit permis d'en juger à cette époque de l'année, les prévisions de recettes ordinaires ne donneront lieu à aucune surprise et mon administration tendra la main à ce que les engagements de dépenses se maintiennent dans la rigoureuse limite des crédits ouverts. Mais cette exercice devra supporter un arriéré de dépenses à régulariser dont j'ai montré l'importance et subira certainement quelques mécomptes provenant des difficultés de recouvrement des 1.700.000 \$ 00 inscrits aux recettes extraordinaires au titre des ventes de terrains domaniaux.

Ces constatations illustrent encore davantage, s'il en était besoin, l'état d'instabilité budgétaire chronique de la Cochinchine. Elles nous tracent la voie dans laquelle nous devons entrer sans nouveau retard, la voie qui a été suivie par l'établissement du projet de budget qui vous est présenté.

Ce projet répond à un besoin de clarté, de sincérité ; il a été préparé en s'inspirant de la considération générale que je puis résumer ainsi ; assurer les besoins ordinaires du budget avec le produit de nos ressources normales, éteindre nos dettes. À cet effet, les directives suivantes ont été posées :

1° Assurer toutes nos dépenses au moyen de recettes ordinaires, sans faire appel ni à la caisse de réserve ni aux recettes aléatoires d'un caractère extraordinaire, telles que les ventes de terrains domaniaux ;

2° Réaliser l'effort fiscal nécessaire par le remaniement ou la création d'impôts nouveaux ;

3° Liquidier l'arrière de nos dépenses ;

4° Reconstituer la caisse de réserve :

Et voici maintenant les mesures pratiques préconisées. Le projet du budget de l'exercice prochain ne comporte aucun prélèvement sur la caisse de réserve pour les besoins ordinaires du budget. Il s'équilibre au moyen d'un remaniement fiscal dont je vous ai indiqué les grandes lignes et qui doit produire un total de 2.300.000 piastres de recettes nouvelles. Le produit des ventes des terres domaniales est pris en compte désormais aux recettes extraordinaires, mais pour des raisons d'ordre comptable, aussi bien que pour soustraire l'Administration à la tentation de les utiliser pour les besoins courants, ces recettes ne sont prévues que pour mémoire et ne participent donc pas à l'équilibre général du budget ; leur produit sera versé à la caisse de réserve pour servir à solder le passif du budget local et à solder l'actif de cette caisse aujourd'hui disparu. Cependant, j'ai cru devoir faire une exception à cette règle pour les recouvrements à effectuer sur les ventes de terrains déjà réalisées, soit 970.000 \$ environ. Il s'agit, en effet, de créances d'un chiffre certain et de recouvrement relativement facile dont la prise en charge par le budget permet de modérer cette année l'effort demandé au contribuable et de ménager les transitions nécessaires.

L'ensemble du budget local est ainsi prévu pour un total de 21 millions de piastres en chiffres ronds, présentant, par rapport du budget de l'exercice en cours, un augmentation de 1.265.000 \$ qui provient principalement des causes suivantes :

Augmentation pour abondement des pensions civiles et indemnités pour charges de familles aux fonctionnaires retraités, 40 000 \$, soit 3 % de l'ensemble.

Relèvement des soldes du personnel européen autre que celui des services d'intérêt économique et social (Enseignement, Travaux publics, Assistance), 127.000 \$, soit 10 % de l'ensemble.

Cette augmentation provient à peu près exclusivement des relèvements de soldes de congé en francs

Prévisions pour relèvement de solde du personnel indigène, 280.000 \$, soit 22 % de l'ensemble.

Augmentation des dépenses des services sociaux ; Enseignement et Assistance médicale, 297.000 \$, soit 24 % de l'ensemble.

Augmentation des dépenses de travaux publics dont 100.000 \$ pour l'entretien des routes et 250.000 \$ pour les travaux de dragages, les travaux de bâtiments étant en diminution de 173.000 \$: 266.000 \$ soit 21 % de l'ensemble.

Le complément est représenté, notamment par les dépenses nécessitées par la création de nouveaux bureaux de la Conservation foncière, le renchérissement des vivres destinés aux services pénitentiaires, les dégrèvements d'impôts, etc.

En définitive, le budget qui vous est soumis marque une évolution très nette dans les méthodes suivies au cours de ces dernières années. Il assure par un effort fiscal n'excédant pas les facultés du contribuable, l'ajustement du produit des impôts locaux à toutes nos charges ordinaires, et marque l'abandon de moyens financiers de fortune ne réalisant qu'un équilibre apparent et factice. Il garantit la reconstitution de notre caisse de réserve et l'extinction de nos dettes. Je suis donc fondé à penser qu'il marquera le retour de la Cochinchine à une situation budgétaire normale et saine et d'une stabilité pour longtemps assurée.

Aussi j'ai confiance, Messieurs, qu'avec les retouches qu'au cours de l'examen des divers chapitres la discussion révélera nécessaire, vous voterez ce budget, parce qu'éviter les moyens préconisés pour la liquidation inévitable d'un lourd arriéré et le bon

fonctionnement des services les plus essentiels au développement de la Colonie, serait créer dans ce pays une crise sans précédent.

Quelques-uns, qu'inspire plus de bonne volonté que d'expérience, ont parlé de recourir à l'emprunt. Mais on n'emprunte, Messieurs, que pour des dépenses extraordinaires, et d'ailleurs, qui vous prêterait alors que les disponibilités de la caisse de réserve sont nulles, que nos dettes immédiatement exigibles dépassent le million et que, bien loin de prendre les mesures commandées par la nécessité la plus pressante, vous vous refuseriez à assurer un équilibre budgétaire indispensable pour faire appel au crédit ?

(*L'Écho annamite*, 30 octobre 1928)

J'entends dire aussi : comprimons les dépenses. Mais sur quels chapitres porteront ces réductions. Serait-ce sur les chapitres de personnel et d'administration générale ? Je vous ai montré que ces dépenses réduites au minimum ne représentaient qu'une portion infime du budget. Pour ce qui est des autres chapitres, je les ai revus moi-même, un à un, avec les différents chefs de service ; nous avons maintenu, je crois, tout ce qui était indispensable, et supprimé tout ce qui n'était pas d'urgente nécessité. Quels crédits allez-vous donc réduire ? Ceux consacrés aux travaux, ou ceux affectés à tant d'entreprises qui vous font honneur et dont dépend en partie la vie même du pays ? Reniez-vous aujourd'hui, Messieurs, une politique qui depuis tant d'années, est la vôtre ? Dans un sentiment hautement généreux vous avez, depuis 1911, engagé la Cochinchine dans un rythme progressif de dépenses sociales et économiques supérieur à l'accroissement, je pourrai dire au moins pour ces dernières années, au stationnement de vos recettes. Je le montrais tout à l'heure, et l'on ne saurait trop le répéter, car c'est là votre justification, ce sont là vos titres réels à la reconnaissance publique, en 17 ans, vos dépenses d'ordre économique ont sextuplé, vos charges d'intérêt local ont quintuplé, absorbant à l'heure actuelle les trois quarts du budget. C'est à cet effort, qui a reçu vos encouragements, votre approbation, que la Cochinchine doit ce réseau routier admirable, pénétrant les plus lointaines régions et animant d'une vie intense ce magnifique pays ; c'est grâce aussi à cet effort qu'a pu s'accroître jusqu'à un degré inégalé dans aucune contrée d'Extrême-Orient et peut-être du monde, cet immense système de canaux ayant transformé tant de terres désertes ou incultivables en ces fertiles rizières de l'Ouest, source principale de votre prospérité. J'ai mentionné tout à l'heure vos établissements d'enseignement, d'assistance : la Cochinchine a dépassé, dans cette voie, tous les résultats obtenus dans les pays voisins. Est-ce vraiment une œuvre pareille dont vous allez suspendre l'exécution par un manque, qui serait inexplicable d'un peu de courage fiscal ? Et quoi, demain, tant de kilomètres de routes cesseraient d'être normalement entretenus, alors que la circulation augmente sans cesse ? Les dragages indispensables à l'accroissement des cultures dont vous espérez de légitimes profits seraient arrêtés ? Tant d'enfants, de familles qui escomptent l'ouverture de nouvelles formations d'enseignement primaire et primaire supérieur les attendraient en vain ? Il faudrait renoncer aussi à l'extension des établissements secondaires dont toute une partie de la presse a dit l'opportunité ? Malgré les progrès remarquables de l'hygiène publique, plus considérables chaque jour sont les éléments de la population qui recourent à nos médecins ; ne pourrions-nous plus en accroître le nombre, ni augmenter nos maternités, nos ambulances où j'ai vu parfois, tant est grand leur succès, jusqu'à deux malades par lit, et je ne parle pas du problème de l'eau et tant d'autres qui méritent également votre sollicitude ? Ne pas augmenter nos ressources, c'est frapper la richesse présente, empêcher la création de nouvelles fortunes, entraver ou ruiner la colonisation, bien plus : compromettre l'évolution de la race, sa vie même.

En vérité, Messieurs, au cours des exercices précédents, vous avez trop fait pour vous arrêter aujourd'hui, vous êtes entré dans la voie de progrès remarquables qui ne sauraient être suspendus sans causer des maux incalculables et tromper la foi qui a été mise en vous. Jamais assemblée comme la vôtre ne se trouva en présence de si grandes responsabilités.

En 1926, en 1927, des expédients comptables ou des ressources exceptionnelles ont masqué le déficit réel du budget. Vous ne pouvez plus compter sur ces moyens, la caisse de réserve n'a plus de disponibilités, les ventes du domaine diminuent, les budgets provinciaux et communaux ne sont plus à même d'être grevés de nouvelles charges, l'arriéré de vos dettes s'est accru au delà des tolérances du Trésor. Devant la décision courageuse qui s'impose, bien légère apparaissent des promesses qui ne furent pas toujours empreintes de toute la prudence nécessaire, mais qu'excusait une connaissance imparfaite de la situation et des besoins auxquels vous êtes appelé à faire face.

J'entends répéter que les circonstances ne sont pas favorables. Des calculateurs content qu'il entrerait cette année, en Cochinchine, 20 millions de piastres de moins que les années précédentes, mais que ne disent-ils aussi que la Cochinchine a reçu, au cours des deux dernières campagnes, à la faveur du cours de certains produits, un chiffre respectable de millions de piastres de plus que les années normales : superbénéfices exceptionnels dont on ne pouvait espérer raisonnablement la permanence ! De ce manque à gagner, je le sais, quelques grosses maisons, de grandes entreprises souffrent cruellement, mais l'immense majorité de la population n'en a pas été atteinte, les exportations de paddy sont à ce jour parmi les plus élevées que nous ayons connues et si les cours du riz ont baissé, ceux du paddy, par contre qui intéressent véritablement les producteurs, la masse agricole de ce pays sont demeurés satisfaisants.

En fait, si votre budget est pauvre, rarement la Cochinchine a été aussi prospère, le mouvement général du commerce en 1927 s'est élevé à près de 405 millions de piastres, en augmentation de 54 millions de piastres environ sur 1926. Le mouvement des échanges en 1928, en tenant compte des résultats acquis, ne sera pas inférieur à celui de l'année écoulée.

Vous n'arrêtez pas, Messieurs, le développement de tant de richesses présentes et de perspectives superbes ouvertes encore devant vous, en négligeant de voter les ressources budgétaires nécessaires. Ces ressources, je le répète, sont uniquement destinées à la liquidation de votre passif, à des dépenses presque toutes essentiellement productives. Le refus de ces ressources aurait, dans de telles conditions, un effet déplorable auprès de la Métropole dont vous attendez des libertés nouvelles, auprès de vos commettants qui en seraient les premiers victimes, pour la Cochinchine qui serait atteinte dans son économie comme dans son crédit.

Messieurs, vous ne laisserez pas protester la grande tâche de civilisation et de progrès continu de vos prédécesseurs, elle est aussi la vôtre, vos noms à tous y demeurent attachés.

Dans l'évolution si précipitée des peuples qui sont autour de vous, qui n'avance pas recule, qui piétine est promptement dépassé par ses concurrents, vous ne voudrez pas que tant de sacrifices antérieurement consentis, pour la mise en valeur si remarquable et si rapide de ce pays, soient aujourd'hui menacés par l'arrêt des entreprises auxquels ils ont été attribués.

Je m'excuse d'avoir tant insisté. Vous avez tous pleinement conscience de vos grandes obligations envers la Cochinchine. Elle doit déjà à votre gestion éclairée d'être la région la plus riche, la plus avancée dans tous les domaines des colonies françaises, elle attend encore de vous que, par des ressources permanentes convenablement établies, vous assuriez sa marche régulière vers un plus haut destin.

Messieurs les conseillers coloniaux, je déclare ouverte votre session ordinaire pour 1928.

UN CONFLIT GRAVE ENTRE LES ÉLUS ET LE POUVOIR

LE CONSEIL COLONIAL A REPOUSSÉ PUREMENT ET SIMPLEMENT DANS SA SÉANCE D'HIER LE PROJET DE RÉFORME FISCALE QUI LUI ÉTAIT PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT LOCAL

Le gouverneur de la Cochinchine, après un débat animé, retire le budget et en présentera un second, amputé des deux millions de piastres de grands travaux que comportait le premier
IL N'EST PAS TRÈS SÛR QUE CE SOIT LÀ CE QU'AIT EXACTEMENT VOULU LE CONSEIL COLONIAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1928, p. 5)

La commission du budget conclut ainsi :

- 1° L'urgente nécessité de ressources nouvelles n'est pas démontrée ;
- 2° D'importantes dépenses sont engagées sans l'autorisation du Conseil Colonial ;
- 3° Les virements de crédits sont de pratique courante ;
- 4° Les efforts énormes sont trop fréquemment demandés au contribuable ;
- 5° L'heure est inopportune pour la création de nouveaux impôts en raison de la crise économique actuelle.

Pour toutes ces raisons, la commission propose le rejet pur et simple de l'ensemble du projet de réglementation fiscale présenté par le gouvernement.

« Il y a, dit le rapporteur, la légende du contribuable colonial qui ne paie pas d'impôt. En réalité, le contribuable français établi

Quatre heures. La discussion s'engage. Et puis l'on parle... Cinq heures... Six heures... Sept heures... Huit heures... On parle ; on parle. On parle. On répète inlassablement les mêmes arguments, auxquels s'opposent les mêmes réponses. Et l'on pense invinciblement au mot de je ne sais plus qui : la machine à perdre le temps. Et tout cela pour, après la longue discussion, après un accord, bien établi, aboutir à un vote qui a surpris tout le monde, à un vote contraire à la formule établie par la discussion, à un vote que personne n'a voulu !

Dès le début de la séance, le rapporteur désigné par la commission du budget et des travaux publics [Lachevrotière] a situé le débat. Le gouvernement demande trop d'argent. Il faut, bien plutôt que de demander des crédits nouveaux, restreindre la dépense. Quand on n'a pas d'argent, dit-il, on n'achète pas. Par un savant calcul, il prouve, ce qui surprend un peu les auditeurs, que les Français de la colonie paient 325 p. d'impôt par tête. Beaucoup ne se savaient pas ainsi grevés. Et il supplie qu'on

épargne le malheureux contribuable. Il dit encore que le conseil colonial, et surtout le conseil du gouvernement n'exercent qu'un contrôle illusoire, que le gouvernement, au fond, fait ce qu'il veut, que le jeu des virements, celui des dépassements lui permet toutes les fantaisies (il dit le mot). Et il demande la réforme du conseil colonial et surtout celle du conseil du gouvernement. En attendant et par des considérations énergiques, le rapport de la commission rejette le projet d'impôts nouveaux.

Patiemment, le gouverneur réfute les arguments de la commission et de son rapporteur. Il montre ce qu'ils ont quelquefois de spécieux. L'administration, dit-il, dépense ? Mais, en admettant que le personnel directeur soit compté comme improductif (comme si le chef d'une maison ne servait à rien), les trois quarts du budget de la Cochinchine sont consacrés à des dépenses de production. Par ailleurs, ce sont les conseillers coloniaux eux-mêmes qui, votant le principe d'une dépense d'une part, refusent les crédits de l'autre et obligent l'administration à employer des moyens de fortune. Il répète encore que l'impôt est mal réparti.

« Mais, dit-il, je veux surtout et je le redis encore renoncer à ces budgets plus ou moins exacts. Je veux un budget sincère. J'ai prévu de grands travaux pour permettre l'essor économique de la Cochinchine. Ces travaux me paraissent indispensables, mais nécessitent 2.300.000 p. Si vous en admettez le principe, votez les recettes. Si vous refusez ces recettes, je suis prêt à déposer sur le bureau de votre président un budget amputé de ces dépenses. »

Et l'on discute encore, on répète les mêmes arguments... Enfin, on va se décider : il est huit heures ! On se met d'accord : le rapporteur de la commission, le gouverneur se congratulent. On va examiner l'utilité des dépenses, on va comprimer ou supprimer le plus possible : puis on discutera les projets de recettes, les impôts nouveaux, et on votera en fin de session un budget sincère. Cette formule, c'est le rapporteur lui-même, c'est M. de Lachevrotière qui la précise. Et puis patatras ! Sur un incident de discussion dont les conseillers sont encore éberlués, on vote, on décide le rejet pur et simple du projet du gouvernement sur les recettes nouvelles.

Le gouverneur n'avait plus qu'à retirer son projet, ce qu'il a fait en annonçant qu'il en déposerait un demain matin, diminué des 2.300.000 de crédits nouveaux.

Mais honnêtement, qui, dans l'assemblée, avait prévu et voulu ce résultat ?

La séance

Seize heures. Le conseil colonial est réuni. Autour du fer à cheval, MM. Garriguenc, de Lachevrotière, Quintrie-Lamothe, Caussin, Lefèvre, Bainier, Orsini, Lacouture, Ducroiset, Espérikette, Mariani, Alinot, Dr Thinh et Don, Ben, Ng-phan-Long, Bui-guang-Chieu, Liem, dit Bay ; au bureau M. Blanchard et M. Duoc. — M. Giap est toujours souffrant. M. Joubert est excusé. Au fauteuil du gouvernement, M. Le Prévost⁵, directeur des bureaux.

M. Blanchard ouvre la séance. Il y a encore peu de monde, mais après cinq heures, les couloirs seront pleins. Tout de suite une escarmouche.

M. de Lachevrotière. — Je serais heureux, et sans doute mes collègues avec moi, de savoir si M. le gouverneur de la Cochinchine assistera à nos travaux.

M. Le Prévost. — Je ne crois pas que M. le gouverneur ait l'intention d'assister aux séances.

M. de Lachevrotière. — Nous avons l'impression, que, par respect pour l'assemblée élue, M. le gouverneur aurait pu s'en excuser.

M. Le Prévost. — Le Gouverneur de la Cochinchine n'a pas à s'excuser d'une coutume prise par ses prédécesseurs et à laquelle il n'a pas voulu déroger.

⁵ Jacques Le Prévost (Paris XVII^e, 4 mai 1883-Giadinh, 26 septembre 1945) : fils d'Isidore Aimable Le Prévost, contrôleur des Douanes et Régies, mort à Saïgon en 1894. Père d'une fille eurasienne. Entré dans l'administration indochinoise en 1899, chef de cabinet de plusieurs gouverneurs généraux, finalement administrateur en chef de Kouang-tchéou-wan (1937-1941). Voir [encadré](#).

L'incident est clos. Le président ordonne au secrétaire la lecture du rapport concernant les affaires diverses réglées entre les sessions par la commission permanente. La plupart des dossiers ont été liquidés. Il s'agit de régularisation de vente de terrains de gré à gré, des concessions aux combattants. Quelques dossiers ont été mis de côté pour être soumis au conseil colonial.

M. Bui-quang-Chieu. — Je serais heureux de savoir que ces dossiers ne sont pas enterrés.

M. Le Prévost.— N'ayez point cette crainte, M. le conseiller colonial. Dès demain, ces dossiers seront joints à ceux en cours d'examen, et la solution pourra être prise très rapidement.

M. Bay.—Ne pourrait-on, par déférence, faire précéder du mot de « Monsieur » les noms des personnes désignées dans les actes administratifs ?

M. Le Prévost,— Je vous fais remarquer, M. le conseiller, qu'il s'agit ici non d'un acte administratif, mais d'un rapport du président du conseil colonial. Au demeurant, je prends volontiers votre demande en considération et veillerai à ce qu'on l'applique dans mes bureaux.

Mais on aborde la question de la réforme fiscale. Avant d'étudier le rapport de la commission du budget, le président donne l'ordre au secrétaire de donner lecture du rapport sur le budget. Alors, éclate le premier incident.

POURQUOI LE RAPPORT N'A-T-IL PAS ÉTÉ COMMUNIQUÉ A LA COMMISSION ?

M. de Lachevrotière. — Avant de continuer, je serais très obligé à M. le commissaire du gouvernement de nous expliquer pourquoi ce rapport n'a pas été communiqué à la commission du budget comme il est d'usage ?

M. Le Prévost. — Dès l'ouverture de la session, ce rapport a été déposé sur le bureau du conseil colonial.

M. de Lachevrotière. — Mais comment se fait-il qu'on ne l'ait pas signalé à la commission ?

M. Le Prévost. — La commission ne l'a sans doute pas demandé.

M. de Lachevrotière. — L'administration se devait de renseigner la commission ; elle ne l'a pas fait, je le déplore.

M. Le Prévost. — Ce n'est pas irréparable. Mais je tiens à dire que l'Administration a rempli son rôle. Elle a fourni au conseil colonial toutes les pièces nécessaires. Le conseil colonial est chez lui — il aurait pu demander ces pièces...

M. Mariani. — Puisque la commission n'a pu étudier complètement le dossier, il n'y a qu'à renvoyer la discussion à quelques jours.

À ce moment, le gouverneur de la Cochinchine, qu'on avait prévenu, arrive et s'installe au bureau.

La discussion continue.

M. Quintrie-Lamothe. — La commission a travaillé sur un rapport de M. Eutrope, ce qui nous a induits en erreur. Notre rapport eut peut être été différent en ses conclusions si nous avions connu toutes les pièces.

M. Le Prévost. — Ce rapport est au dossier des affaires soumises au conseil colonial. Son existence a été signalée à la Commission. Je déplore que celle-ci n'ait pas pris connaissance du rapport qui était joint aux pièces communiquées dès le 15 octobre au conseil colonial.

À ce moment, le gouverneur demande la parole.

M. le gouverneur. — Messieurs, j'ai tenu à vous dire moi-même que c'est par discrétion que je me suis abstenu de prendre part à vos travaux. Par ailleurs, au cours des sessions antérieures, un vœu a été déposé demandant que l'un de mes prédécesseurs n'assistât point aux séances pour éviter de peser sur vos décisions. Je n'ai

donc aucun mépris pour votre assemblée et tiens à vous dire que je prendrai très volontiers part à vos travaux.

« Si j'ai interrompu ce débat, c'est pour indiquer que si l'on avait lu, en outre du rapport sur la réforme fiscale, le budget soumis à la commission et les projets du gouvernement, ces malentendus auraient été dissipés. Je vous signale aussi que le budget était précédé d'un avant-propos dans lequel, de la façon la plus lumineuse, la plus abondante la situation était exposée. Je l'ai dit, et répété, le gouvernement de la Cochinchine ne veut plus de budgets établis à l'aide d'expédients. Je sais bien qu'un discours n'est pas fait pour être entendu ; et le mien a sans doute subi le sort commun ; mais vous pouviez le lire, vous y auriez vu clairement exposées ces intentions.

Il n'y a pas deux façons de faire. Ou vous accepterez les dépenses et voterez les crédits correspondants. Ou vous les refuserez et alors je supprimerai les 2.300.000 p. de travaux. Je le regretterai, pour le pays, pour son présent et son avenir, mais je n'accepterai point d'autre méthode de travail.

Réfléchissez : ce pays peut, doit continuer son essor. Il dépense plus parce qu'il vit plus, parce qu'il s'enrichit. Si vous arrêtez cet essor, vous piétinerez, vous rétrograderez.

Une longue discussion sur la façon dont le rapport sur le budget a été communiqué s'engage alors ; MM. Chieu, Quintrie-Lamothe, de Lachevrotière y participent ; on se demande s'il faut lire ce rapport.

Mais on coupe court.

.....
(*L'Opinion* du samedi 20 octobre 1928)

Vers l'installation d'un aéroport
(*L'Écho annamite*, 20 novembre 1928)

Par arrêté du 19 novembre 1928 du Gouverneur de la Cochinchine :

Une commission composée de :

M. Renault, administrateur de 1^{re} classe des S.C., inspecteur des affaires politiques et administratives, président

M. Le Floch, capitaine à la Direction d'Artillerie, membre ;

M. Picard, capitaine commandant l'escadrille n° 2, membre ;

M. Robelin, ingénieur-adjoint des Travaux publics, membre ;

M. Marcel Chretien, représentant la Société d'études et d'entreprises aériennes en Indochine et en Extrême-Orient, membre ;

M. Gerbinis, administrateur adjoint des S. C. Giadinh, secrétaire ;

se réunira sur la convocation de son président, à l'effet d'étudier l'organisation d'un aéroport civil sur le terrain d'atterrissage militaire de Tan Son Nhut.

Cochinchine

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1928)

Les adieux du gouverneur de la Cochinchine au Conseil colonial. — Le conseil colonial, au cours de sa dernière séance, a adopté le projet de décime additionnel présenté par l'Administration,

Le Gouverneur de la Cochinchine, prenant la parole après ce vote, a fait des déclarations qui soulevèrent d'unanimes applaudissements. Nous les reproduisons ci-dessous :

Au moment où vous venez d'émettre, pour le développement économique de la Cochinchine, un vote aussi important, je tiens à vous exprimer en toute sincérité la gratitude du gouvernement. Je porterai dès ce soir à la connaissance du gouverneur général le vote que vous venez d'émettre. Il y verra une marque de confiance, que vous donnez par avance à sa sage administration. Il puisera dans cette affirmation de votre dévouement à la chose publique, les éléments nécessaires pour donner à l'opinion publique métropolitaine qui avait été émue du premier vote, l'assurance qu'elle peut avoir confiance en la sagesse du Conseil colonial. Il nous arrive ici d'émettre, les uns et les autres, des opinions divergentes. Pour ma part, je ne m'en plains pas. Mes collaborateurs immédiats savent d'ailleurs que **je sollicite toujours les opinions les plus opposées aux miennes. Je professe que c'est du contraste de ces opinions qu'on peut faire jaillir la vérité** et dégager la ligne de conduite d'une administration soucieuse de l'intérêt général. Au moment où je vais quitter, dans quelques semaines, la Cochinchine et au moment où se termine cette session qui sera la dernière à laquelle j'aurai l'honneur d'assister, je tiens essentiellement à exprimer, sans aucune exception, à tous les membres du Conseil colonial ma gratitude entière pour l'aide qu'ils ont apportée, même lorsqu'ils n'étaient pas de la même opinion que le Gouvernement, à l'Administration de la Cochinchine.

En vous faisant mes adieux, j'exprime le vœu que vous continuiez à servir la Cochinchine sans distinction de parti ni d'opinion, avec la même ardeur, avec le même zèle, avec le même dévouement que par le passé, en vue d'assurer en toute certitude son avenir et sa prospérité.

(Applaudissements prolongés)

M. Bay exprime au gouverneur la reconnaissance du personnel indigène pour la bienveillance qu'il lui a témoignée à propos du règlement des soldes.

M. Blanchard de la Brosse remercie M. Bay de lui avoir transmis l'expression de la gratitude du personnel indigène. S'il n'a pu faire plus, c'est que l'état actuel du budget ne le permet pas, mais il demeure entendu que dès que la situation financière sera transformée, le personnel indigène obtiendra complète satisfaction.

La SAMIPIC

offrira à M. de la Brosse un banquet d'adieu,
à la veille de son départ d'Indochine
(*L'Écho annamite*, 7 décembre 1928)

Nous recevons, du comité directeur de la Samipic, la communication suivante :

M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, doit quitter très prochainement la Colonie pour aller occuper la haute charge que le Département vient de lui confier la direction de l'Agence économique à Paris.

Le comité de la Société pour l'amélioration morale, intellectuelle et physique des indigènes de Cochinchine (Samipic), qui a toujours trouvé auprès du gouverneur l'accueil le plus bienveillant, notamment en ce qui concerne le placement des billets de notre loterie et l'édification à Saïgon d'une Maison des Annamites, a pensé qu'il est de son devoir de lui témoigner sa reconnaissance en prenant l'initiative d'organiser en son

honneur un banquet, auquel il demande à ses compatriotes de participer en aussi grand nombre que possible.

.....

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1928)

Chambre de commerce*. — Hier soir, le gouverneur de la Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse, a procédé à l'installation de la nouvelle chambre de commerce de Saïgon, après un discours du doyen d'âge, qui a remercié le gouverneur de la contribution qu'il a apportée à l'essor économique du pays et a salué en lui un chef aimé, et respecté, la chambre a réélu président M. Darles, président sortant, vice-président M. Bontoux ; secrétaire M. Lacaze, trésorier M. Lamorte.

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1928)

Le retour de M. Krautheimer. — Nous avons annoncé hier le retour de M. Lavit et de M. Pouyane. Quant à M. Krautheimer, nommé gouverneur de la Cochinchine, il ne rejoindra son poste qu'après avoir remis les services de l'Agindo à son successeur, M. le gouverneur Blanchard de la Brosse.

LE BANQUET OFFERT À M. BLANCHARD DE LA BROSSE
PAR L'ÉLITE ANNAMITE DE LA COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1929)

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1929)

Un banquet en l'honneur de M. le gouverneur Blanchard de la Brosse. — Hier soir, sur l'initiative de la chambre de commerce de Saïgon*, il a été offert au gouverneur Blanchard de la Brosse, un banquet auquel assistaient de très nombreuses personnalités des milieux administratif, commercial ou industriel.

Le Président du conseil colonial, après avoir rappelé les témoignages qui resteront de l'œuvre féconde accomplie, dans tous les domaines, par le gouverneur de la Cochinchine, a dit les regrets unanimes que cause son départ.

Le gouverneur Blanchard de la Brosse, après avoir montré comment la confiance mutuelle entre les administrants et les administrés est la base d'une bonne gestion des affaires publiques, a remercié, de celle que tous lui avaient faite [et] a dit son espoir, dans ses nouvelles fonctions, d'être encore utile au pays dont l'avenir est plus beau encore que le présent.

SAIGON

L'exposition des œuvres de M. Besson, directeur de l'école de Giadinh
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1929)

.....
On a beaucoup admiré deux beaux portraits, celui de M^e Mathieu et celui du gouverneur de la Cochinchine, saisissants de vérité. Le peintre a surtout su rendre toutes les nuances d'ironie bienveillante, de douceur sagace qu'on distingue dans le sourire de M. Blanchard de la Brosse.

COCHINCHINE SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1929)

Le départ de M. de la Brosse. — Ce soir s'embarque sur le paquebot *Sphinx* à destination de Shanghai, le gouverneur Blanchard de la Brosse, qui, avant de prendre ses nouvelles fonctions de directeur de l'Agence économique de l'Indochine à Paris, a reçu mission d'assister le Ministre de France en Chine, M. de Martel, dans les négociations relatives à la nouvelle convention concernant l'Indochine, qui doit être conclue avant le 31 mars.

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1929)

Affaire Ordioni-Viguiet. — Courteline n'aurait pas renié la paternité de cette affaire.

Le public saïgonnais se souvient sans doute que, l'année dernière, à la fin de la saison théâtrale, son directeur Godefroy avait jugé bon d'aller visiter Bangkok, et de laisser ses pensionnaires dans des difficultés financières telles que beaucoup n'eurent pas d'argent pour régler leur pension.

À ce sujet, quelques-uns avaient pris pension à l'hôtel du Grand Balcon*, mais au moment de prendre le paquebot pour la France, M. Ordioni s'opposa à l'enlèvement de leurs bagages.

Voici comment cela s'était passé. M. Ordioni voulait faire par huissier une saisie. Mais ayant reçu le conseil de faire seulement opposition à l'enlèvement des bagages, par droit de rétention, il avait demandé à quelques amis de se tenir aux portes des chambres des malheureux artistes, et de les empêcher de sortir leurs bagages.

Scène tapageuse. Délégation des artistes auprès du Gouverneur de la Cochinchine.

M. Blanchard de la Brosse, dans un esprit de conciliation, pria M. Viguiet, secrétaire de police, d'aller régler cette affaire, en se portant caution et, en effet, M. Viguiet posa sa signature sur les factures impayées.

M. Ordioni, sous cette garantie, rendit la liberté à ses pensionnaires.

Mais au moment du règlement des factures, les bureaux du Gouvernement répondirent qu'ils n'avaient pas de crédit.

D'où litige. Après les plaidoiries d'usage, le Tribunal décide que ce serait le chef de la Sûreté qui ferait payer ces factures sur des crédits qui lui seront affectés.

Pose de la première pierre de la Maison annamite
(*L'Écho annamite*, 12 janvier 1929)
(*La Dépêche coloniale*, 27 février 1929)

Hier, à dix-sept heures, au parc Maurice-Long, à l'angle des rues Taberd et de Verdun, eut lieu, sous la présidence de M. Blanchard de la Brosse, la pose de la première pierre de la Maison annamite.

.....

Chronique de Cochinchine

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1929)

M. Burdin*, directeur du Contrôle financier, va-t il quitter Saïgon ? — Nous avons entendu dire, et nous le relatons sous réserves, que M. Burdin, représentant le directeur du contrôle financier à Saïgon, serait appelé à continuer ses services à Pnom-Penh. ,

Si la nouvelle était exacte, on en sera quelque peu surpris, car M. Burdin a toujours rempli ses fonctions avec une scrupuleuse conscience, une parfaite connaissance des règlements et une haute indépendance de caractère.

On se demande quel est le motif de cette mutation dont on parle dans les milieux administratifs.

Y aurait-il à ce sujet par hasard une corrélation avec le refus systématique opposé par le directeur du contrôle financier de Cochinchine de ne point viser la demande d'indemnité de 40 piastres par jour formulée pour M. Blanchard de la Brosse pendant la durée de sa mission à Shanghai pour les négociations chinoises relatives à l'Indochine* ? Cela serait assez surprenant, car, en l'espèce, comme c'est le Ministre seul qui, d'après un règlement récent, accorde les missions et fixe le montant des allocations attribuées à cet effet, M. Burdin a rempli scrupuleusement son rôle en refusant d'acquiescer à des prétentions qui, avant le 12 janvier dernier, date du départ de M. Blanchard de la Brosse, n'avaient pas été ratifiées par le ministre des Colonies.

Citons également un autre trait pour montrer l'indépendance de M. Burdin vis-a-vis de l'administration dont il contrôle les actes.

Lorsqu'il vint prendre possession de ses fonctions à Saïgon, M. Blanchard de la Brosse lui offrit de mettre à sa disposition une automobile du gouvernement. Estimant qu'il ne devait pas profiter d'un avantage fourni au compte du budget local qu'il devait contrôler, M. Burdin refusa l'auto en question et répondit au gouverneur qu'il venait précisément d'acheter une voiture automobile.

Il serait regrettable qu'un fonctionnaire aussi distingué vienne à quitter la Cochinchine pour aller au Cambodge. Si la nouvelle de cette mutation vient à être confirmée, on peut dire que M. Burdin, qui a montré tant de fermeté, de tact et de droiture dans l'accomplissement de ses difficiles et délicates fonctions, sera particulièrement regretté à Saïgon.

LA MAIN-D'ŒUVRE CHINOISE

L'OPINION DE M. BLANCHARD DE LA BROSSE
(*Le Petit Provençal*, 7 mars 1929)

SOUVENIRS...

Un entretien avec M. Blanchard de la Brosse
(*L'Écho annamite*, 1^{er} juillet 1929)

L'année dernière, à mon premier retour au pays natal, j'ai obtenu une audience du gouverneur, M. Blanchard de la Brosse. Dès que j'ai pris un siège, il me demande à brûle-pourpoint :

— Qu'y a-t-il à votre service ?

— Je viens, Monsieur le gouverneur, vous prier de me faire connaître les carrières ouvertes à un Annamite bachelier ès lettres et licencié en droit, lui répondis-je.

— Mais il n'en manque pas ! Vous pourriez vous présenter au concoure des *huyên*, des Douanes, du service judiciaire, etc.

— Permettez-moi de m'étonner, Monsieur le gouverneur, de ce qu'un licencié en droit soit obligé de passer le concours des *huyên*, alors qu'un étudiant sorti de l'école de droit d'Hanoï est admis d'emblée au grade de *huyên* de 2^e classe. Ne trouvez-vous pas que c'est un peu humiliant pour les Facultés de droit de la métropole ?

— Vous sortez du sujet, car ce n'est pas du tout la même chose. Le programme de l'École de droit d'Hanoï et celui des facultés de la Métropole sont absolument différents. À Hanoï, le programme comprend, pour une large part, des études sur le droit annamite. En est-il de même dans la métropole ? S'il y a quelque chose d'étonnant, c'est que vous, que vous, qui êtes Annamite, vous alliez en France étudier le droit romain, le droit français avant de connaître le droit annamite !

— Puisque vous dites, Monsieur le gouverneur, qu'il faut savoir le droit annamite pour être *huyên*, à plus forte raison doivent le connaître ceux qui sont chargés de la destinée de ce pays. Êtes-vous bien sûr que tous les administrateurs, sans remonter plus loin, soient au courant des us et coutumes annamites ?

Ici, silence gêné du gouverneur. Puis, je poursuivis :

— Mais je n'ai pas l'intention, Monsieur le gouverneur, de passer le concours de *huyên*, car le temps n'est plus où les *huyên* et les *phu* étaient entourés d'une auréole éblouissante d'honneurs. En ce XX^e siècle, où l'argent règne en maître, gagner 100. \$ par mois, je vous avoue que cela ne me tente pas du tout ! Je viens vous demander, tout simplement, si un licencié en droit annamite *peut se faire inscrire au Barreau indo-chinois, comme avocat.*

— Non. Pour être avocat, en Indochine, il faut être français, ou naturalisé français.

— Et vous trouvez que c'est logique ?... Voilà un Annamite, licencié en droit de la Faculté de Paris, avocat à la cour d'appel de la même ville. Sitôt débarqué à Saïgon, sa qualité d'avocat a disparu, comme par enchantement ! L'Indochine française n'est, pourtant, pas terre étrangère, que je sache. La naturalisation française ajoute-t-elle une valeur quelconque à un licencié annamite ?

— Ne trouvez-vous pas les avocats assez nombreux ici ? Croyez-vous qu'admis, du jour au lendemain, au barreau, les Annamites licenciés en droit puissent tous plaider et gagner leur vie ?

— Ce n'est pas la question, Monsieur le gouverneur. Tant pis pour nous si nous crevons de faim ! C'est une affaire qui nous regarde ! Maintenant, il s'agit de savoir si un licencié français, ou naturalisé français, est plus « capé » [*sic* : *capé* ?] (excusez-moi le mot) qu'un licencié annamite, ou si c'est la couleur de la peau qui accorde aux uns tous les avantages qu'elle refuse aux autres, lesquels n'ont qu'un lot de brimades et d'injustices.

Ici encore, silence gêné et prolongé de M. Blanchard de la Brosse. Puis, tout à coup, il me dit : « Je regrette, Monsieur, que vous ignoriez l'histoire de votre pays.

Cette insulte me fouetta en plein visage. Je ripostai tout de suite :

— Monsieur le Gouverneur, si j'ai quitté ma patrie assez jeune, cela ne veut pas dire que j'ignore tout de mon pays. Je vous serai donc infiniment reconnaissant de ne pas me traiter en étranger qui arrive en Indochine pour la première fois.

— Puisque vous êtes au courant de l'histoire de ce pays, voulez-vous me dire à qui appartenait la Cochinchine ? me demanda le gouverneur.

— Aux Khmers, aux Cambodgiens.

— Savez-vous depuis combien de temps vous êtes en Cochinchine ?

— Depuis deux ou trois siècles.

— Bien ! Comment vos ancêtres ont-ils traité les Cambodgiens et les Khmers, une fois qu'ils eurent conquis leur pays ?

— D'une façon barbare, Monsieur le gouverneur.

— Et vous n'êtes pas content quand le gouvernement français vous ouvre toutes les portes ⁶, vous procure honneurs et richesses, vous assure la paix et la sécurité, éléments indispensables de la prospérité d'un pays ? Mais regardez donc ces routes, ces canaux, ces chemins de fer, qui permettent à ce pays de prendre un essor inouï, prodigieux ! Ils sont les témoins impérissables de l'œuvre grandiose, immense, que la France a accomplie ici ! Comment pouvez-vous reprocher au Gouvernement français, si libéral, quand vous avouez de votre bouche, que vos ancêtres, non contents de conquérir leur pays, ont traité les Cambodgiens d'une façon cruelle, pour ne pas dire barbare ?

— Je vous fais remarquer, Monsieur le Gouverneur, qu'il y a de cela deux cents ans. Rien n'est moins probable que nous agissions de même aujourd'hui ⁷. »

L'expression : « Je vous fais remarquer », lâchée un peu malgré moi, dans le feu de la discussion, a le don de mettre en colère mon interlocuteur.

— Je vous fais remarquer. Je vous fais remarquer, répéta-t-il deux ou trois fois. Mais il n'y a pas à me faire remarquer, Monsieur, continua-t-il. Vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur la Chine actuelle. La presse y est complètement muselée. La moindre infraction expose son auteur à être fusillé sur le champ. Au contraire, ici, la presse a toute liberté pour critiquer les faits et gestes du Gouvernement.

— Pardon, Monsieur le gouverneur, je vous prie de ne pas confondre Chinois et Annamites. C'est une grave insulte pour nous que de nous traiter de Chinois. Et cette insulte n'a d'équivalente que l'épithète de *Boche* adressée à un Français ⁸.

— Mais, au fait, quel est votre programme politique ?

— Je désire, tout simplement, l'autonomie, Monsieur le gouverneur.

— Voulez-vous me donner une définition de l'autonomie ?

— L'autonomie, c'est le même traitement pour tous, c'est l'accès progressif des Annamites à tous les postes de commandement et d'autorité, de sorte que, finalement,

⁶ Pas celles du barreau. cependant... !

⁷ M. Phan van Gia aurait pu aussi sortir cet argument, peut-être plus concluant que le sien : « Les grands maux ne justifient ni n'excusent les petits. Jamais les coups de sabre n'immunisèrent personne des coups d'épingle... »

⁸ C'est M. Gia qui le prétend. Nous pensons, quant à nous, que nul homme n'a à rougir de son origine. qu'il n'avait pas à choisir. Nous sommes pour l'égalité de toutes les races et leur fraternisation au point de disparaître. N.D.L.R.

il ne reste que le gouverneur général pour représenter la France parmi nous. C'est le système des Dominions britanniques.

— Mais c'est révolutionnaire, cela !

L'entretien est terminé. Il a duré à peu près deux heures. Le Gouverneur se lève, me congédie avec un *shake hand* énergique, une tape amicale sur l'épaule, le sourire aux lèvres, et avec cette phrase : « Vous réfléchirez ! Venez me voir quand vous serez décidé à passer le concours des commis de Douanes. Je vous donnerai tous les renseignements nécessaires. »

Plus d'un an s'est passé. Ce que j'ai dit à M. Blanchard de la Brosse, je le dédie aujourd'hui à M. Krautheimer. Je renouvelle donc ma question à son intention :

« Pourquoi un annamite licencié en droit ne peut-il se faire inscrire comme avocat au barreau de Saïgon ? »

PHAN VAN GIA

Suite :

Directeur de l'Agindo (1929-1934)

Voir [encadré](#).